



Modérateur : Thierry HUGGLER,
IFMA Réseau et événements

Région Romandie Expert Talk 18|04|2024

Sûreté et sécurité

Nouvelle du comité



MEETS



Économie	Science	Technologie	Patrimoine	Or	Public	Énergie	Société	Nature
[Detailed data table with multiple columns and rows]								

M08

M09

GFW15

GFW16

GM03

GM04

GM05

U07

Le Comité IFMA Romandie

Accueil d'un nouveau membre



Nous avons le plaisir d'accueillir au sein du comité IFMA Romandie, Frédéric CASTELLA, Responsable Facility Management chez Groupe E Frederic.Castella@ifma.ch qui a va mettre toute son énergie, son expérience et son dynamisme au service de notre comité.

Appel à la communauté

Si vous êtes intéressé à mettre vos compétences au profit de notre organisation et que vous êtes prêt à vous investir, envoyez-nous votre candidature au courriel Thierry.Huggler@ifma.ch avec votre CV et vos motivations.



Modérateur : Thierry HUGGLER,
IFMA Réseau et événements

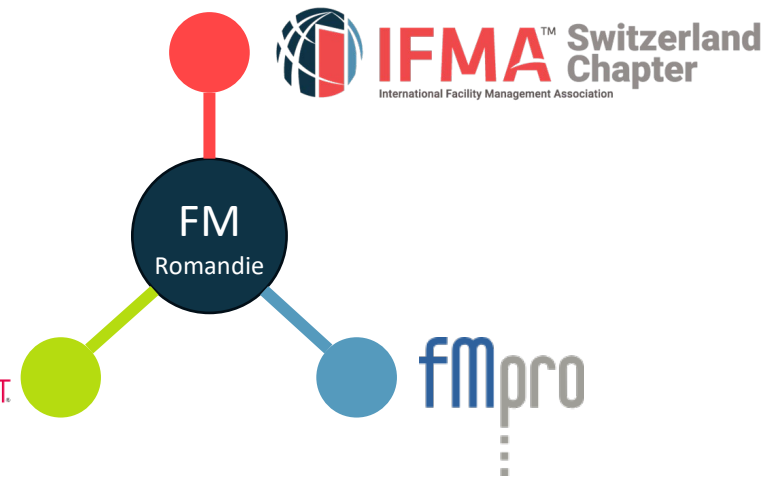
Activités FM Région Romandie

*Agenda IFMA et partenaires
Facility Management
en Romandie*



■ ■ ■
■ ■ ■
BAUEN DIGITAL SCHWEIZ
BÂTIR DIGITAL SUISSE
COSTRUZIONE DIGITALE SVIZZERA
CONSTRUIR DIGITAL SVIZRA

Home of
buildingSMART.
Switzerland





Fresque du Facility Management et son environnement

IFMA – Concept activités Facility management

Concept des activités FM 2024 Chapter Romandie

Manahen BARILIER – Thierry HUGGLER – Gaëlle CHRISTORY – Joy CUENOUD – Chapter Romandie

1. Introduction

Le format des activités disponibles à IFMA Chapter suisse

- IFMA Spotlight - L'événement qui met en avant des thèmes passionnants.
- IFMA Site Visit - Visiter une entreprise dans une perspective de Facility Management et obtenir de nouveaux regards de la pratique.
- IFMA Expert Talk - Le partage d'expérience au sein des membres sur un thème précis.
- IFMA Get Together - La rencontre régionale informelle entre les membres développe le partage d'expérience et le réseautage.
- IFMA Roadshow - Réalisée dans toute la Suisse, la tournée événementielle nationale est axée sur des thèmes pertinents de FM que nous rendons encore plus accessibles à nos membres.
- Assemblée générale de l'IFMA - L'événement associatif essentiel tenu chez des partenaires de choix.

Les membres d'IFMA Suisse peuvent participer gratuitement à ces manifestations et bénéficier de formations continues pratiques et développer leur réseau.

2. Objectif

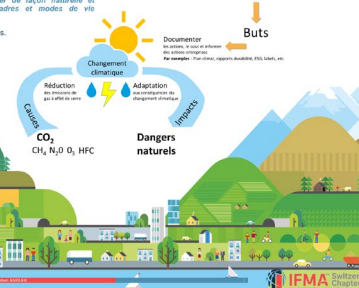
Si les avertis sur les risques liés à la surconsommation de ressources et au réchauffement du climat ont été lancés il y a plusieurs dizaines d'années, le ton s'est récemment aggravé. Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) établit l'urgence des transformations à l'œuvre sur la planète, dont certaines sont irréversibles.

Quel est l'apport du Facility Management ?

Dans un environnement changeant, l'urgence d'agir est confirmée si l'amélioration du climat veut être évitée. Pour un pays comme la Suisse, quel est l'apport possible du Facility Management (FM) dans son environnement ?

Autrement dit, comment agir, en tant que Facility Manager au quotidien, afin d'intégrer et de mener de façon naturelle et durable, une transition vers des cadres et modes de vie respectueux ?

C'est l'objectif que nous nous sommes fixés.



3. Méthode

Afin d'intégrer la réduction de l'impact environnemental des activités des entreprises et des administrations, la méthode préconisée est d'utiliser le Modèle de Processus et de prestations pour le Facility Management (ProLoMo 2021) et des différentes normes, notamment ISO 41001 FM, en incorporant ainsi de manière systématique et documentée, la durabilité dans les processus et les prestations de FM. Ceci est également à réaliser dans les activités opérationnelles du Facility Services (FS).


Le but est de démontrer que le Facility Manager est l'acteur incontournable dans l'organisation, pour assurer les transitions et la durabilité, ceci pour tous les cycles de vie, tant que pour le territoire, le bâtiment que pour les changements de comportements nécessaires.

Pour ce faire, 7 fois / an, l'activité IFMA Expert Talk, sera réalisée par visioconférence, avec l'heure prévue de 12h00 à 12h45.

En complément, 2 fois / an, l'activité IFMA Site Visit, intégrant un IFMA Expert Talk en présentiel, avec l'heure prévue de 16h00 à 19h30, terminera par un aperçu permettant les échanges et le réseautage.

Les sujets traités seront, si possible, établis dans l'ordre des impacts environnementaux et des réductions possibles, par le Facility Manager.

4. Résultat



18.04.2024	12h00-12h45	Webinaire IFMA Expert Talk	Sûreté et sécurité
30.05.2024	12h00-12h45	Webinaire IFMA Expert Talk	Politique d'achats
20.06.2024	12h00-12h45	Webinaire IFMA Expert Talk	Gastronomie
26.09.2024	12h00-12h45	Webinaire IFMA Expert Talk	Nettoyage
24.10.2024	12h00-12h45	Webinaire IFMA Expert Talk	Prestations de services FM
21.11.2024	16h00-19h30	IFMA Site Visit	

Activités fmpro

- Planning des activités 2024

23.05.2024 | 17h00-20h00 | Visite site fmpro Romandie | Genève Aéroport - GMAO

27.06.2024 | 13h00-22h30 | fmpro Symposium Aarau | Événement pour l'ensemble du secteur FM et de la maintenance

12.09.2024 | 07h30-08h30 | Early Bird fmpro |

07.11.2024 | 17h00-20h00 | Réunion fmpro Romandie | Thème des AGV, automate de transport implémentés au CHUV

29.01.2025 | 12h00-12h30 | Webinaire fmpro Romandie |

Activités Région Romandie



BAUEN DIGITAL SCHWEIZ
BÂTIR DIGITAL SUISSE
COSTRUZIONE DIGITALE SVIZZERA
CONSTRUIR DIGITAL SVIZRA

Home of



- Planning des activités 2024

A tous les intéressés à la numérisation dans la construction :

Jeudi 14.11.2024 - 7^{ème} Conférence BIM 2024, Swiss Tech Convention Center, Lausanne



Conférencier : Manahen BARILIER,
IFMA membre du comité Romand

Région Romandie Expert Talk 18|04|2024

Sûreté et sécurité

Introduction



MEETS



Économie	Science	Technologie	Patrimoine	Orne	Public	Environnement	Société	Nature
[Detailed data table with multiple columns and rows of text and numbers]								

M08

M09

GFW15

GFW16

GM03

GM04

GM05

U07

Introduction

Le Facility Manager est responsable de la gestion des bâtiments et des services à l'organisation, aux personnes. Parmi les défis auxquels il doit faire face, il y a la sûreté et la sécurité. Cette sûreté et sécurité doit être durable, économique et sûre.

Quel sont les défis du Facility Manager dans ce domaine ?

- La gestion des opportunités et des risques
- L'exploitation de la centrale d'alarmes
- La sécurité du bâtiment
- La gestion des accès et des fermetures
- La sécurité de l'information
- La sécurité au travail et la protection de la santé

Les objectifs du DD et la sûreté et sécurité ?



- ▶ L'Agenda 2030 des Nations Unies comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui visent à résoudre les problèmes mondiaux les plus urgents. En ce qui concerne la sécurité, les objectifs pertinents sont :



ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

- ▶ Ces objectifs visent à créer un environnement sûr et pacifique pour tous, en mettant l'accent sur la justice, l'inclusion et la durabilité.

Quelle différence entre sûreté et sécurité ?



► La sûreté

- La sûreté désigne l'ensemble des moyens dédiés à la prévention des actes de malveillance. Ces actes, par définition volontaires, ont pour finalité le profit et/ou l'intention de nuire.
- Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :
 - Le vol d'actifs,
 - Les dégradations de locaux,
 - L'appropriation,
 - Les agressions...

Quelle différence entre sûreté et sécurité ?



► La sécurité

- La désigne les moyens - humains, techniques et organisationnels - de prévention et d'intervention contre les risques à caractère accidentel. Il peut être question de risques techniques, physiques, chimiques ou environnementaux, mais dont l'origine est toujours involontaire.
- Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :
 - Catastrophe naturelle,
 - Accident du travail,
 - Dommage accidentel,
 - Départ de feu involontaire...



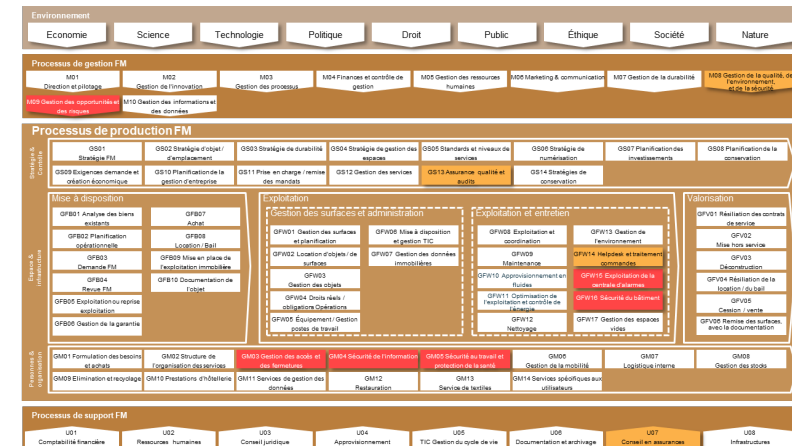
Conférencier : Manahen BARILIER,
IFMA membre du comité Romand

Région Romandie Expert Talk 18|04|2024

Sûreté et sécurité
Les processus



MEETS

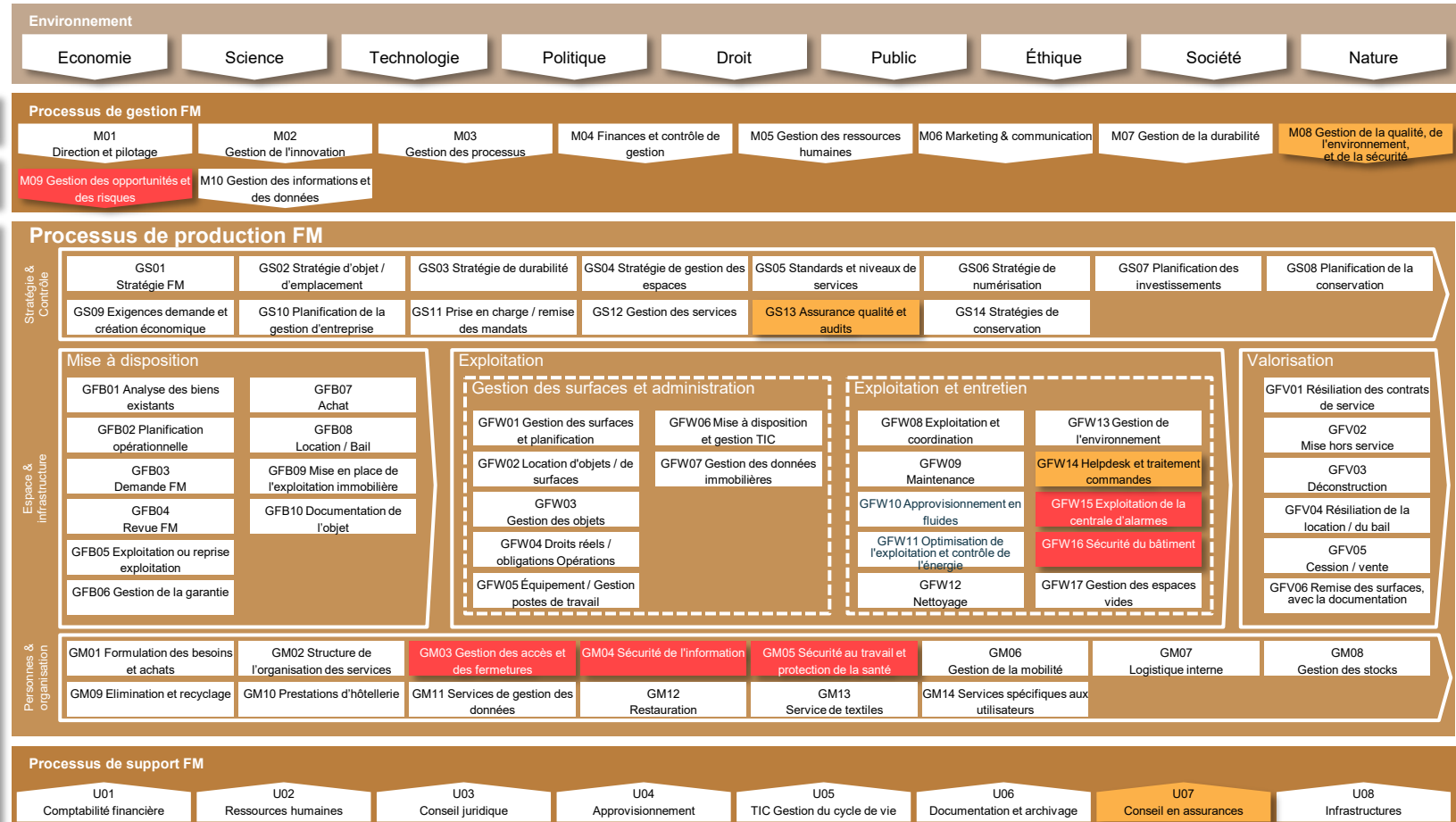
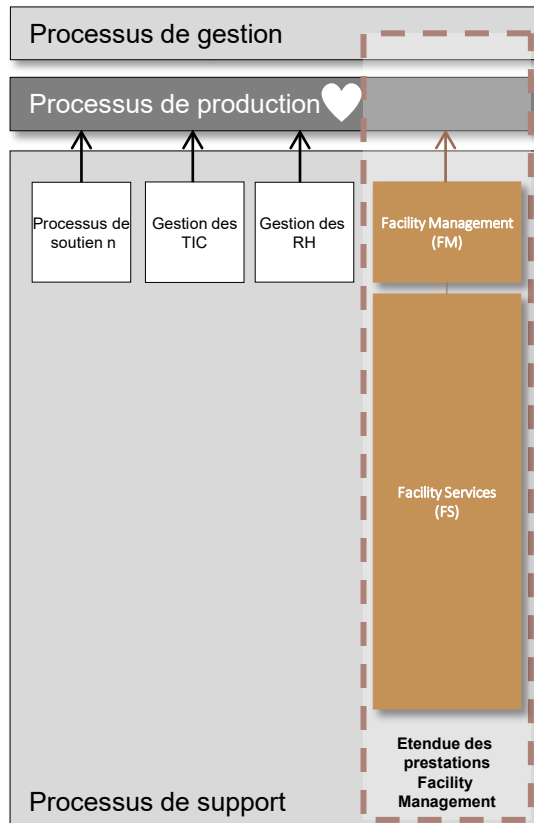


Processus Facility management

Modèle de processus et de prestations pour le Facility Management (ProLeMo), développé par l'IFMA, édité par CRB



Aperçu des processus de gestion, des processus de production et des processus de support de l'organisation



Vue générale de la sûreté, de la sécurité

Environnement

Droit Public Éthique Société



Processus
Gestion FM

Ex LEP 06

M08 Gestion de la qualité, de l'environnement, et de la sécurité

- Définition des indicateurs de qualité
- Contrôle de la qualité des prestations
- Modalités d'audit et d'évaluation
- Paramètres d'évaluation de la satisfaction de la clientèle
- Traitement des réclamations

News

M09 Gestion des opportunités et des risques

- Analyse de risques
- Planification et mise en œuvre des mesures



Processus
Stratégie & contrôle

Ex LEP 06-07

GS13 Assurance qualité et audits

- Définition des indicateurs de qualité
- Définition de la qualité des prestations
- Modalités d'audit et d'évaluation
- Paramètres d'évaluation de la satisfaction de la clientèle
- Traitement des réclamations



Processus
Espace & infrastructures



Mise à disposition

Exploitation



Gestion des surfaces et administration

Ex LOPD 04, 16, LEP 05

GFW14 Helpdesk et traitement commandes

- Réception et enregistrement des demandes
- Interventions
- Feed-back aux clients
- Exploitation des demandes

Ex LOPD 05

GFW15 Exploitation de la centrale d'alarmes

- Priorisation et tri des incidents
- Service de piquet
- Notification d'une organisation d'intervention d'urgence si nécessaire
- Analyse des alarmes et des processus

Ex LOPB 10

GFW16 Sécurité du bâtiment

- Évaluation des risques
- Définition et mise en œuvre des mesures
- Elaboration des plans de sécurité, d'urgence et d'alarme et organisation de formations
- Vérification des mesures



Exploitation et entretien



Valorisation

Personnes et organisation

Ex LOPD 08

GM03 Gestion des accès et des fermetures

- Création de la matrice d'accès avec zones et autorisations d'accès
- Remise, vérification, reprise et annulation des autorisations et supports d'accès (administration des clés et des badges)
- Création d'évaluations et de rapports
- Gestion et extrapolation des plans de fermeture
- Adaptation des systèmes de fermeture

Ex LOPB 10

GM04 Sécurité de l'information

- Définition des zones de sécurité (physique) et des niveaux de sécurité (organisationnel)
- Traitement correct des informations et des données personnelles
- Service d'ordre et de sécurité

News

GM05 Sécurité au travail et protection de la santé

- Prévention des accidents et maladies professionnels
- Garantie d'organisation des premiers secours
- Préservation de la santé des collaborateurs



Processus de support FM

News

U07 Conseil en assurances

- Négociation des contrats d'assurance
- Mise à jour des contrats d'assurance
- Recensement et classement des risques non couverts

sia112
1 à 6 ► Phases SIA 112
T ► Transition de la construction à l'exploitation

6. Exploitation

6

Facility Management



Conférencier : Manahen BARILIER,
IFMA membre du comité Romand

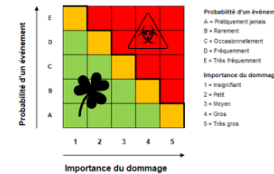
Région Romandie Expert Talk 18|04|2024

Sûreté et sécurité

*Gestion des opportunités
et des risques*



MEETS



Gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité



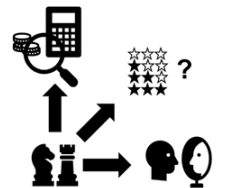
Sûreté & Sécurité

M09

GS13

Gestion des opportunités et des risques

Assurance qualité et audits



M09 Gestion des opportunités et des risques



M09 Gestion des opportunités et des risques

Description

Le processus M09 «Gestion des opportunités et des risques» comprend l'ensemble des mesures d'identification, d'analyse, d'évaluation, de surveillance et de contrôle des risques. Il repose sur l'élaboration et le contrôle continu de la politique en matière de risques ainsi que sur le dispositif et la résolution de situations particulières et exceptionnelles.

Objectif

- Minimisation des risques
- Garantie de continuité des activités

Déclencheur

- Opportunités et analyse des risques

Critères qualitatifs

- Nombre d'incidents avec risque opérationnel
- Établissement de rapports complets et réguliers

Workflow / Prestations

- Analyse de risques
- Planification et mise en œuvre des mesures

Processus en amont

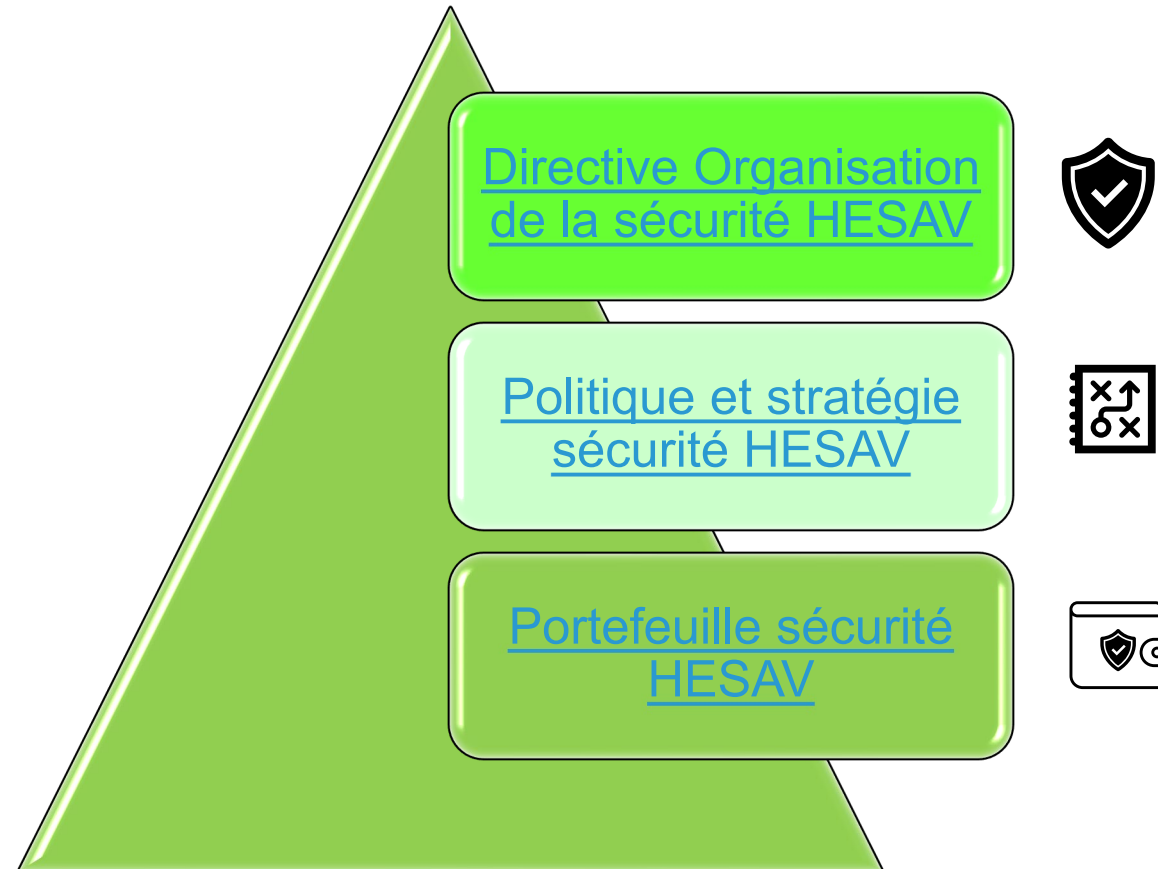
- M04 Finances et contrôle de gestion
- M07 Gestion de la durabilité
- M08 Gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité

Normes et directives

- ISO 31000 Management du risque – Lignes directrices
- GEFMA 192 Risikomanagement im FM (uniquement disponible en allemand)

Responsabilité de l'exploitant

- B1 Gestion des risques



	N°	Organisation de la sécurité HESAV
	Public cible	Tous le personnel HESAV

LA DIRECTION DE LA HAUTE ÉCOLE DE SANTÉ VAUD – HESAV

vu les bases légales, notamment :

- La loi sur le travail (Ltr) et ses ordonnances d'applications (Oit 1, Oit 2 et Oit3)
- La loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA)
- La loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro), l'ordonnance sur la sécurité des produits (OSPro), et l'ordonnance sur les machines (OMach)
- La loi vaudoise sur l'archivage (LArch) (RSV 432.11) et son règlement d'application (RLArch) (RSV 432.11.1)
- La loi fédérale sur la protection des données (LPD)
- La loi sur l'information (LInfo) (RSV 170.21) et son règlement d'application (RInfo) (RSV 170.21.1)

vu certaines normes, standards et directives spécialisées

- SNV Schweizerische Normen-Vereinigung (SNV) Association Suisse de Normalisation
- SIA Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein (SIA) Société Suisse des ingénieurs et des architectes
- SICC Schweizerische Verein von Gebäudetechnik-ingenieuren (SWKI) Société Suisse des ingénieurs en technique du bâtiment
- CFST Eidgenössische Koordinationskommission für Arbeitssicherheit (EKAS) Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
- SUVA Die Schweizerische Unfallversicherung (SUVA) La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
- bpa Beratungsstelle für Unfallverhütung (bfu) Bureau de prévention des accidents
- AEAI Vereinigung Kantonalen Feuerversicherungen (VKF) Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

vu les processus stratégiques de HESAV,

vu le système de management portant sur la qualité, l'environnement et la sécurité,

vu la protection de l'environnement et de la population.

Loi sur la protection de l'environnement (LPE), l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage

arrête :

I Organisation de la sécurité

Art. 1 Stratégies et consignes de sécurité HESAV

La sécurité de l'entreprise se fonde sur un ensemble de principes généraux au respect desquels veille la direction de HESAV. En d'autres termes, la gestion de la sécurité fait partie intégrante de la gestion de HESAV.

Art. 2 Politique et stratégie en matière de sécurité

Auteur(e)s : MBA
Version n°

Libéré le :
1/4

	N°	Organisation de la sécurité HESAV
	Public cible	Tous le personnel HESAV

La sécurité s'inscrit dans une stratégie cadre. Celle-ci définit les contraintes sécuritaires (critères de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, etc.) à la base des concepts de sécurité. Elle est présentée à tous les collaborateurs et collaboratrices sous une forme schématique dans une optique de sensibilisation.

Art. 3 Consignes et instructions

Ces principes stratégiques doivent être réglementés le plus simplement possible et de manière uniforme afin de garantir leur respect. On peut par exemple compiler un manuel comportant l'ensemble de la réglementation en matière de protection.

II Responsabilités

Art. 4 Organigrammes

Les responsabilités en matière de sécurité ne sont pas confiées en fonction de la hiérarchie. Elles s'exercent au sein d'états-majors, car la sauvegarde de la sécurité n'est pas un secteur d'activité isolé mais une préoccupation constante. L'organigramme relatif à la sécurité se superpose donc à l'organigramme hiérarchique.

Les fonctions, postes, comités et organes de décision sont clairement définis. De même, il est important de réglementer les compétences, les responsabilités et les voies hiérarchiques spécifiques à la sécurité.

Art. 5 Séparation des fonctions

Toutes les tâches contribuant pour une large part au maintien de l'activité dans des conditions sûres (maintenance des systèmes de traitement de données, contrôles techniques, etc.) doivent être attribuées de manière conséquente. Le partage des responsabilités, renforcé par la pratique habituelle de la suppléance et le principe de confidentialité dans les affaires fondamentales, est destiné à :

- Garantir l'activité en cas de maladie, absence ou changement de personnel
- Éviter les erreurs dues à la routine
- Éviter les erreurs dues au stress ou à la négligence
- Prévenir les abus

III Organisation de la sécurité au sein d'HEVAV

Art. 6 Elaboration et mise en place

Le projet de gestion globale de la sécurité est nécessaire, sous sa forme décrite et écrite, et en regard, notamment de la mise en service du Campus Santé.

Art. 7 Documents de base

Les bases de la sécurité sont les suivantes :

- Politique et stratégie de sécurité HESAV
- Organisation de la sécurité HESAV
- Portefeuille Sécurité HESAV

Art. 8 La sécurité : partie intégrante du système de gestion de HESAV

La gestion de la sécurité fait partie intégrante de l'ensemble des procédés HESAV (système de gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité).


IV Dispositions finales

La présente directive entre en service le **XX.XX.XXXX**

Auteur(e)s : MBA
Version n°

Libéré le :
2/4



	Information	N° N° Processus. - N° document	Politique et stratégie de sécurité HESAV
	Public cible	Personnel HESAV	

Politique et stratégie de sécurité HESAV

Qui dit Sécurité dit ...

- ... mise en confiance de nos étudiants.es, de nos clients
- ... protection de notre personnel et de nos biens

Que faut-il entendre par « sécurité » ?

Qui dit sécurité pense à la protection des produits (tels que les enseignements théoriques et pratiques), des services (tels que les recherches et les développements), des personnes, des biens matériels, des informations et des données. Il s'agit ici de définir quelles sont, pour nous, les menaces et les risques et de les évaluer de manière à préparer les mesures qui s'imposent pour en assurer la sécurité.

Quelle est la sécurité que nous voulons ?

En tant que Haute Ecole de Santé Vaud, nous avons au chapitre de la sécurité trois objectifs principaux :

Les mesures de sécurité inhérentes à nos produits et services

Les exigences que nos étudiants.es, de nos clients pose vis-à-vis de nos produits et nos services sont à la base même de leur conception au niveau de la sécurité. Celle-ci repose sur trois éléments :

- La disponibilité : assurer que notre clientèle dispose d'un produit ou d'un service répondant à ses attentes ;
- La confidentialité : assurer que seules les personnes dûment autorisées ont accès aux informations et données ;
- L'intégrité : assurer que tant l'origine des produits et services que leur contenu et leur forme doivent être authentiques et ne doivent pas pouvoir être modifiés sans autorisation.

Les mesures de sécurité en faveur de notre personnel

Chaque collaboratrice, chaque collaborateur représente pour notre entreprise un atout essentiel : de sa manière de travailler, d'agir, dépend le succès de HESAV. C'est pourquoi nous prôtons à sa protection la plus grande importance.

Les mesures pour la protection de nos biens matériels

A nos ressources humaines viennent s'ajouter d'importants biens matériels (tels que bâtiments, réseaux, installations, infrastructures, infrastructures d'informatique, infrastructures de logistique, etc.), dont la sauvegarde constitue notre troisième objectif général en matière de sécurité.


Comment faire appliquer les consignes de sécurité ?

Afin que nous puissions satisfaire aux exigences posées en matière de sécurité vis-à-vis de nos étudiants.es, de nos clients (notre clientèle) et du personnel ainsi que sur le plan matériel, nous sommes tenus de planifier les mesures de sécurité puis de les appliquer et les développer dans les deux domaines suivants :

- Sécurité des processus,
- Sécurité de l'infrastructure.

Auteur(s) MBA
Version n°

Libéré le :
1/6

	Information	N° N° Processus. - N° document	Politique et stratégie de sécurité HESAV
	Public cible	Personnel HESAV	

Nous voulons que nos processus et nos infrastructures satisfassent à des normes exigeantes de sécurité, cela en conciliant au mieux les facteurs de risque, de coût et de rentabilité.

La mise en application de la sécurité impose le respect de certaines conditions-cadres, en particulier :

- Des bases légales,
- La protection des données,
- Certaines normes et standards,
- Les processus stratégiques de HESAV,
- Le système de management portant sur la qualité, l'environnement et la sécurité,
- La protection de l'environnement et de la population.

La sécurité est une tâche de gestion

La prise en compte des exigences posées en matière de sécurité et l'application des mesures nécessaires à cet effet constituent une tâche de gestion : le supérieur hiérarchique s'investit personnellement à cet effet.

- La direction de l'entreprise décide de la politique et de la stratégie de sécurité à adopter au sein de HESAV.
- Les supérieurs hiérarchiques répondent tant de la mise en application de la politique et de la stratégie fixées en matière de sécurité et de leur respect que des mesures nécessaires à cet égard.
- Chaque supérieur hiérarchique encourage son personnel à penser et à agir dans le souci des impératifs de la sécurité et veille à cet effet à en accroître les compétences.
- Chaque supérieur hiérarchique met à disposition les ressources requises en matière de personnel, de finances et d'organisation pour satisfaire aux impératifs de la sécurité.
- Le supérieur hiérarchique prend les mesures qu'impose une violation ou une négligence des impératifs de la sécurité.
- Chaque supérieur hiérarchique peut compter sur le Responsable Infrastructures, logistique et durabilité, dans l'accomplissement des tâches ad hoc.

Chaque collaborateur garantit la sécurité

Chaque collaboratrice, chaque collaborateur comprend l'importance de la sécurité pour notre entreprise et contribue activement à ce que les objectifs en matière de sécurité soient atteints.

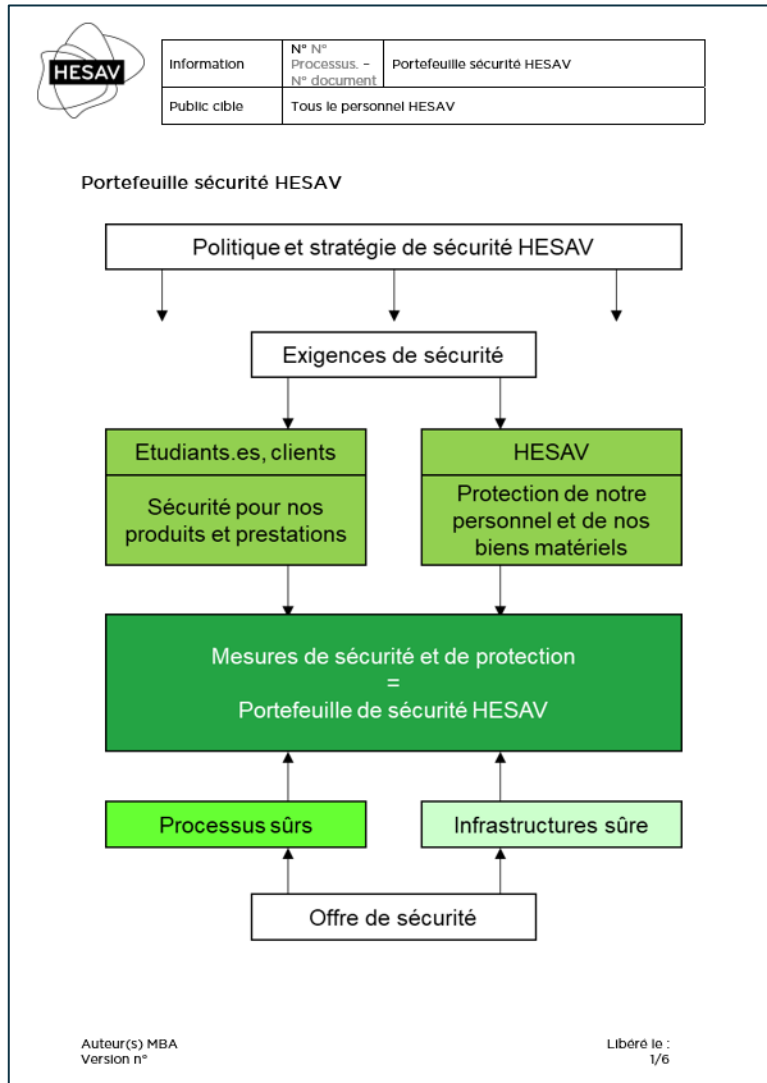
- Chacun de nous répond, dans sa sphère d'activité, tant de la mise en application de la politique et de la stratégie de sécurité et de leur respect que des mesures nécessaires à cet égard.
- Chaque collaboratrice, chaque collaborateur agit (de son propre chef) en tenant compte des impératifs de la sécurité et décele toute menace ou risque planant sur son champ d'activité.
- Chacun signale tout fait ou toute situation posant un problème en matière de sécurité.

Le Responsable infrastructures, logistique et durabilité veille à ce que la sécurité fasse l'objet d'une formation de base et d'une information généralisée à l'ensemble de HESAV. Chaque unité d'organisation répond en toute autonomie de la formation et du perfectionnement de son personnel nécessaires en matière de sécurité liée aux produits, aux services, aux infrastructures et aux processus.

Auteur(s) MBA
Version n°

Libéré le :
2/6





	Information	N° N° Processus. - N° document	Portefeuille sécurité HESAV
	Public cible	Tous le personnel HESAV	

1 Sécurité des produits et services

Chapitre

Objectif : Mesures garantissant la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des produits et services

Risques possibles

- Usage abusif par des tiers
- Vol
- Vandalisme
- Perturbation des produits et services
- Erreur d'installation et de manipulation
- Fraude
- Duplication illicite, falsification de services

2 Protection des installations

Chapitre

Objectif : Mesures limitant les atteintes aux moyens fixes ou mobiles et aux processus d'exploitation

Risques possibles

- Cambriolages, vols
- Vandalisme
- Sabotage
- Inondation d'eau
- Émanations de gaz
- Coup de foudre
- Compatibilité électromagnétique (CEM)
- Champ magnétique (Équipements TRM)
- Événements climatiques
- Tremblement de terre
- Coupure / pénurie des fluides (électricité, eau, etc.)

3 Sécurité des réseaux

Chapitre

Objectif : Mesures garantissant la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité de systèmes de réseaux

Risques possibles

- Panne de systèmes
- Interruption du réseau
- Perte de données du réseau
- Manipulation de données du réseau
- Vol de données du réseau
- Accès abusif aux réseaux
- Fraude
- Endommagement du réseau

4 Sécurité au travail

Chapitre

Objectif : Mesures prévenant les accidents et les maladies et garantissant l'intégrité corporelle

Risques possibles

- Accident
- Maladie
- Poison
- Électro smog
- Gaz toxique
- Coercition

Auteur(s) MBA
Version n°

Libéré le :
2/6



	Information	N° N° Processus. - N° document	Portefeuille sécurité HESAV
	Public cible	Tous le personnel HESAV	

5 Protection contre le feu

Chapitre

Objectif : Mesures prévenant les incendies et leur propagation

Risques possibles

- Incendie (feu, fumée)
- Gaz explosif
- Eau d'extinction

6 Sécurité de l'informatique

Chapitre

Objectif : Mesures garantissant la disponibilité, la confidentialité, l'intégrité et le caractère obligatoire de données et d'informations

Risques possibles

- Perte de données
- Manipulation de données
- Voi de données
- Erreur de logiciel
- Utilisation illicite
- Accès illicite
- Confidentialité insuffisante
- Authenticité insuffisante

7 Sécurité de l'information

Chapitre

Objectif : Mesures prévenant tout abus portant sur des données ou des informations

Risques possibles

- Violation des prescriptions de sécurité
- Protection des données (violation, abus)
- Consultation
- Indiscretion
- Espionnage
- Perte d'information
- Manipulation de l'information
- Voi d'informations
- Perte de savoir-faire

8 Contrôle des accès et collocation

Chapitre

Objectif : Mesures réglant les accès et les rapports de collocation

Risques possibles

- Accès non autorisé
- Atteinte à la sécurité par des colocataires

Auteur(s) MBA
Version n°

Libéré le : 3/6

	Information	N° N° Processus. - N° document	Portefeuille sécurité HESAV
	Public cible	Tous le personnel HESAV	

9 Protection juridique

Chapitre

Objectif : Mesures optimisant la défense des droits

Risques possibles

- Contrats (accusés, abus)
- Violation du droit concernant les biens immatériels, par exemple licences, droits sur la protection des marques et sur les droits d'auteur
- Acte relevant du code pénal
- Créances relevant du droit civil

10 Management de crise

Chapitre

Objectif : Mesures pour maîtriser les crises et les catastrophes, par exemple organisation en cas de crise, planification en cas d'urgence, organisation d'évacuation

Risques possibles

- Panne de réseau
- Catastrophes naturelles
- Inondation
- Accident d'origine chimique
- Emissions radioactives
- Crash aérien
- Acte terroriste
- Menace à la bombe, colis piégé
- Chantage
- Attentat à l'explosif
- Prise d'otages
- Agression à main armée
- Acte de contrainte
- Grave
- Blocus
- Épidémie, pandémie
- Rupture de l'approvisionnement en énergie ou en eau
- Hostilité

Auteur(s) MBA
Version n°

Libéré le : 4/6



	Information	N° N° Processus. - N° document	Portefeuille sécurité HESAV
	Public cible	Tous le personnel HESAV	

5 Protection contre le feu

Chapitre

Objectif : Mesures prévenant les incendies et leur propagation

Risques possibles

- Incendie (feu, fumée)
- Gaz explosif
- Eau d'extinction

6 Sécurité de l'informatique

Chapitre

Objectif : Mesures garantissant la disponibilité, la confidentialité, l'intégrité et le caractère obligatoire de données et d'informations

Risques possibles

- Perte de données
- Manipulation de données
- Voi de données
- Erreur de logiciel
- Utilisation illicite
- Accès illicite
- Confidentialité insuffisante
- Authenticité insuffisante

7 Sécurité de l'information

Chapitre

Objectif : Mesures prévenant tout abus portant sur des données ou des informations

Risques possibles

- Violation des prescriptions de sécurité
- Protection des données (violation, abus)
- Consultation
- Indiscrétion
- Espionnage
- Perte d'information
- Manipulation de l'information
- Voi d'informations
- Perte de savoir-faire

8 Contrôle des accès et collocation

Chapitre

Objectif : Mesures réglant les accès et les rapports de collocation

Risques possibles

- Accès non autorisé
- Atteinte à la sécurité par des colocataires

Auteur(s) MBA
Version n°

Libéré le : 3/6

	Information	N° N° Processus. - N° document	Portefeuille sécurité HESAV
	Public cible	Tous le personnel HESAV	

9 Protection juridique

Chapitre

Objectif : Mesures optimisant la défense des droits

Risques possibles

- Contrats (accusés, abus)
- Violation du droit concernant les biens immatériels, par exemple licences, droits sur la protection des marques et sur les droits d'auteur
- Acte relevant du code pénal
- Créances relevant du droit civil

10 Management de crise

Chapitre

Objectif : Mesures pour maîtriser les crises et les catastrophes, par exemple organisation en cas de crise, planification en cas d'urgence, organisation d'évacuation

Risques possibles

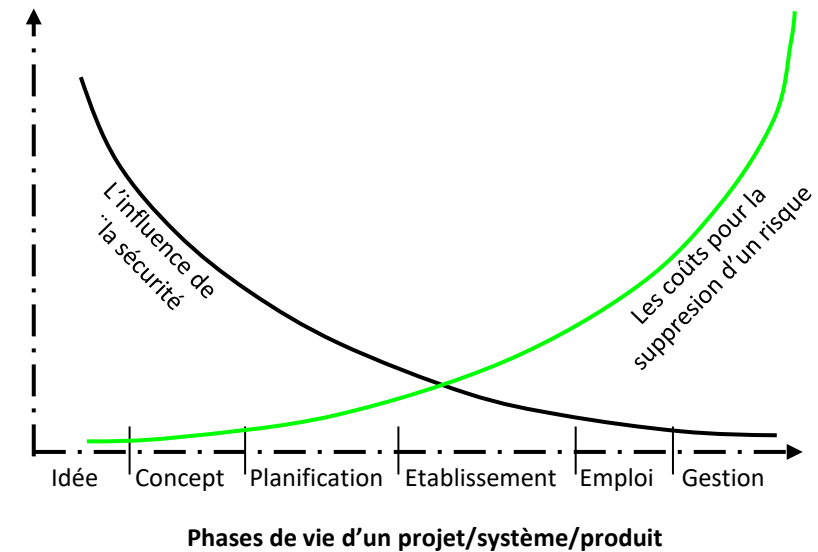
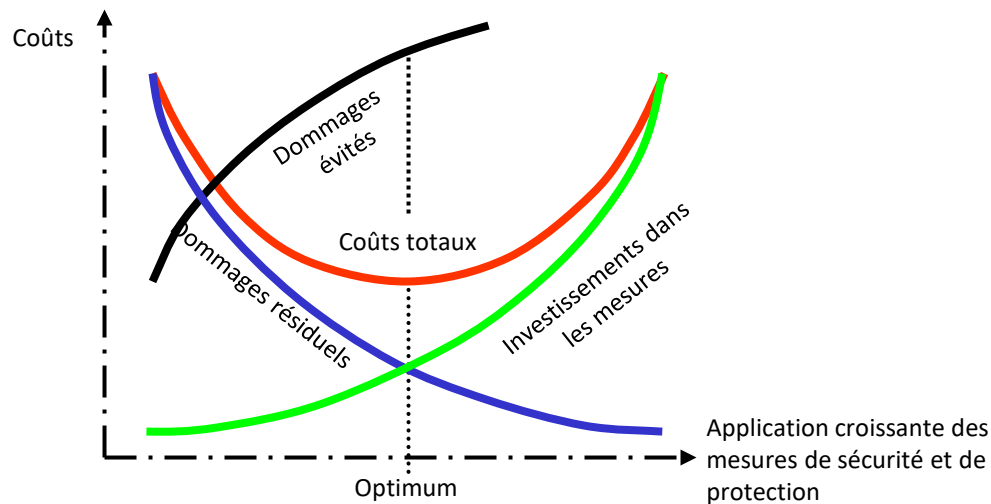
- Panne de réseau
- Catastrophes naturelles
- Inondation
- Accident d'origine chimique
- Emissions radioactives
- Crash aérien
- Acte terroriste
- Menace à la bombe, colis piégé
- Chantage
- Attentat à l'explosif
- Prise d'otages
- Agression à main armée
- Acte de contrainte
- Grave
- Blocus
- Épidémie, pandémie
- Rupture de l'approvisionnement en énergie ou en eau
- Hostilité

Auteur(s) MBA
Version n°

Libéré le : 4/6

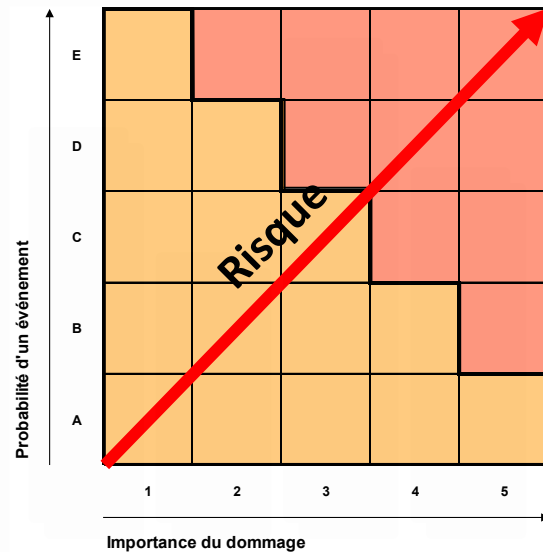


Les coûts dans l'analyse des risques

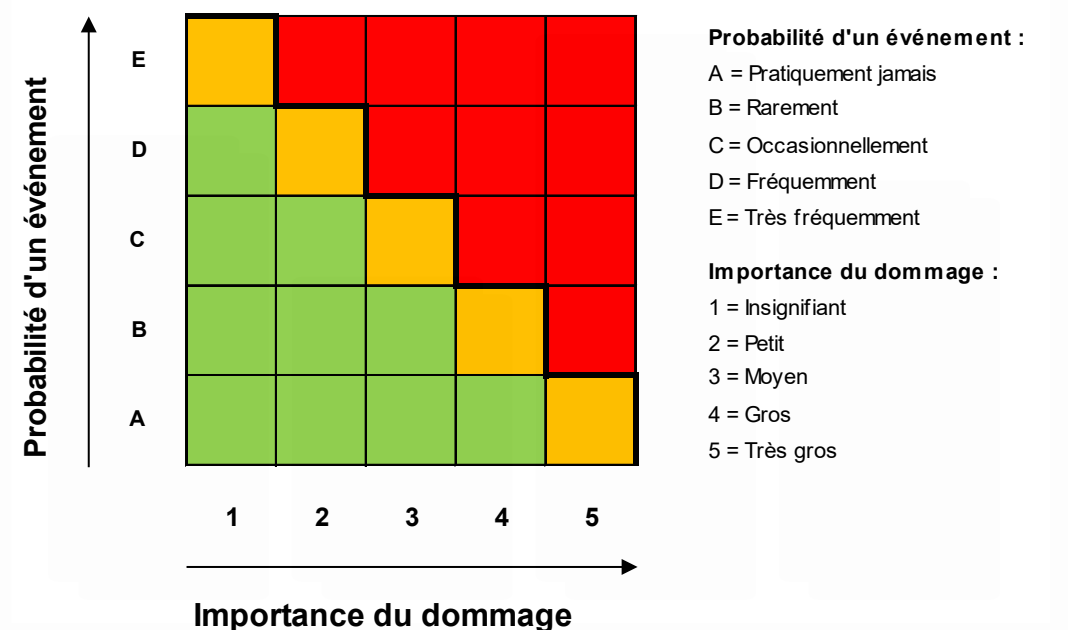


Matrice probabilité / importance

- Les risques acceptés
- Les risques non acceptés



Représentation graphique des risques (vierge)



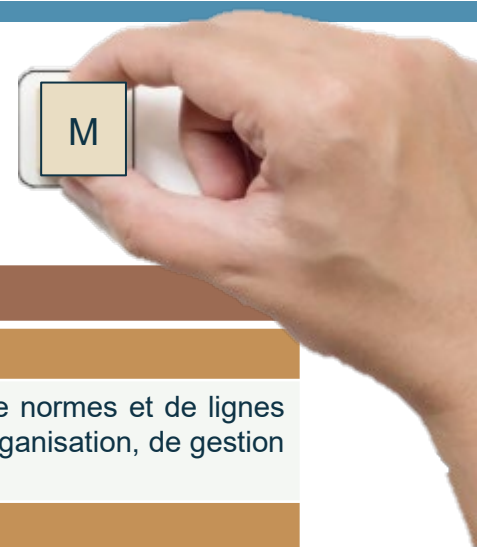
A - E Probabilité d'un événement

Pos.	Probabilité	Calibrage de la probabilité
A	Pratiquement jamais	Possible, quelques rares précédents ailleurs
B	Rarement	Plutôt rare chez nous, mais déjà vu à plusieurs reprises ailleurs
C	Occasionnellement	Arrivé plus d'une fois chez nous déjà vu à plusieurs reprises ailleurs
D	Fréquemment	Arrivé au moins une fois par an chez nous et a vu à maintes reprises ailleurs
E	Très fréquemment	Arrivé plusieurs fois chez nous

1 – 5 Importance du dommage

Pos.	Importance du dommage	Inobservation des lois/règlement/contrat	Atteinte à l'intégrité physique	Entrave au bon fonctionnement	Discrédit (image)	Montant du dommage en CHF
1	Insignifiant	Interprétation extensive des lois / règlements / contrat pouvant donner matière à litige négligeable	Atteinte insignifiante. Blessure peu visible	Perturbation localisée de l'organisation avec répercussion légère sur les étudiants.es et clients. Mission susceptible d'être accomplie, toutefois avec léger retard.	Minime perte d'estime au sein d'une partie d'organisation HESAV	< 3000
2	Petit	Interprétation extensive des lois / règlements / contrat pouvant donner matière à litige.	Atteinte bénigne. Blessure légère au pis-aller	Perturbation de l'organisation ce répercussion sur les étudiants.es et clients. Mission susceptible d'être accomplie à grand renfort de travail, toutefois avec retard.	Perte d'estime et de confiance uniquement au sein de HESAV	> 3'000 et < 10'000
3	Moyens	Manquement de peu de gravité aux lois et règlements. Inexécution des contrats passibles de peines stipulées légères. Usage abusif de données personnelles sans conséquences graves pour l'intéressé sur le plan social ou économique	Atteinte grave. Blessures moyennement graves avec arrêt du travail.	Informatique et communication en panne pendant plus d'une heure empêchant les prestations HESAV. Fonctionnement perturbé par endroit ; mission susceptible d'être accomplie pour un temps au prix d'une réorganisation, c'est-à-dire d'une réduction des prestations.	Perte minime d'estime et de confiance	> 10'000 et < 500'000
4	Gros	Manquement grave aux lois et règlements. Inexécution des contrats passibles de peines stipulées lourdes. Usage abusif des données personnelles entraînant des conséquences graves pour l'intéressé sur le plan social ou économique	Atteinte grave. Blessures graves.	Informatique et communication en panne pendant plus d'une demi-journée empêchant les prestations HESAV. Fonctionnement limité de HESAV. Mission susceptible d'être accomplie en partie seulement. Perte de données.	Perte énorme d'estime et de confiance.	> 500'000 et < 10 millions
5	Très gros	Violation des lois et règlements. Inexécution des contrats avec, à la clé le versement de dommages-intérêts exorbitants. Usage abusif des données personnelles ayant pour conséquence de faire perdre intéresser considération et/ou fortune	Atteinte très grave. Blessures laissant à jamais des séquelles. Décès.	Informatique et communication en pendant plus d'une journée empêchant les prestations HESAV. Mission impossible à accomplir. Perte de données vitales.	Perte d'estime de confiance par-delà les frontières.	> 10 millions

M08 Gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité



M08 Gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité

Description

Le processus M08 «Gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité» comprend la responsabilité de désignation de d'élaboration de normes et de lignes directrices (d'entreprise) pour servir de base au système d'assurance-qualité, de certification des systèmes qualité, ainsi que de planification, d'organisation, de gestion et de contrôle des processus.

Objectif

- Assurance de la qualité définie

Déclencheur

- .

Critères qualitatifs

- Satisfaction de la clientèle
- Nombre de réclamations de clients

Workflow / Prestations

- Définition des indicateurs de qualité
- Contrôle de la qualité des prestations
- Modalités d'audit et d'évaluation
- Paramètres d'évaluation de la satisfaction de la clientèle
- Traitement des réclamations

Processus en amont

- M01 Direction et pilotage
- M03 Gestion des processus

Normes et directives

- ISO 9001 Système de management de la qualité – Exigences
- ISO 14001 Systèmes de management environnemental — Exigences et lignes directrices pour son utilisation
- ISO 45001 Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail — Exigences et lignes directrices pour leur utilisation

Responsabilité de l'exploitant

- B1 Gestion des risques
- B2 Gestion de la qualité (QM)

GS13 Assurance qualité et audits



GS13 Assurance qualité et audits

Description

Le processus GS13 «Assurance qualité et audits» définit la stratégie de contrôle de gestion, les activités de vérification, la coordination de la collecte des données, les statistiques, la production de rapports, la réalisation d'organigrammes, la proposition de recommandations pour l'amélioration, etc., et comprend le contrôle de qualité, la mesure de la satisfaction de la clientèle et le traitement des réclamations.

Le contrôle de qualité décrit le contrôle périodique de la qualité des prestations au moyen d'audits, d'évaluations ou d'autres méthodes appropriées. La satisfaction de la clientèle est déterminée à intervalles réguliers au moyen de sondages. Le traitement des réclamations implique de consigner la gestion des réclamations. L'assurance-qualité couvre également l'optimisation des processus.

Objectif

- Assurance de la qualité requise et définie

Déclencheur

- .

Critères qualitatifs

- Satisfaction de la clientèle
- Nombre de réclamations de clients

Workflow / Prestations

- Définition des indicateurs de qualité
- Définition de la qualité des prestations
- Modalités d'audit et d'évaluation
- Paramètres d'évaluation de la satisfaction de la clientèle
- Traitement des réclamations

Processus en amont

- GS05 Standards et niveaux de services

Normes et directives

- .

Responsabilité de l'exploitant

- B2 Gestion de la qualité

- .

Conférencier : Manahen BARILIER,
IFMA membre du comité Romand



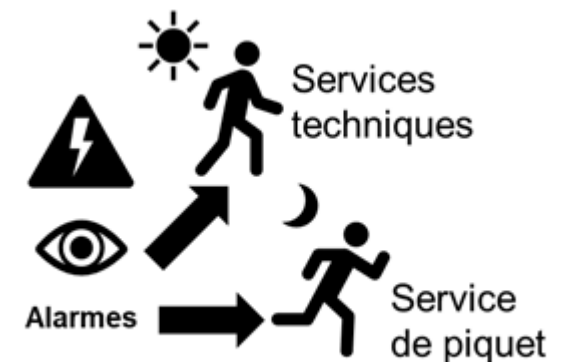
Région Romandie Expert Talk 18|04|2024

Sûreté et sécurité

*Exploitation de la
centrale d'alarmes*



MEETS



GFW15

Exploitation de la centrale d'alarmes



GFW15 Exploitation de la centrale d'alarmes

Description

Le processus GFW15 «Exploitation de la centrale d'alarmes» permet de définir la gestion de différentes alarmes. La surveillance de dérangement est réalisée via l'automatisation des bâtiments et d'autres systèmes. En cas de déclenchement d'une alarme lié à une panne pendant les heures d'exploitation, le service technique est généralement compétent. En dehors des heures d'exploitation, un service de piquet est mobilisé.

Objectif

- Le tri des incidents est assuré conformément au niveau de service

Déclencheur

- Alarmes

Critères qualitatifs

- Tri correct

Workflow / Prestations

- Priorisation et tri des incidents
- Service de piquet
- Notification d'une organisation d'intervention d'urgence si nécessaire
- Analyse des alarmes et des processus

Processus en amont

- GS05 Standards et niveaux de services
- GS09 Exigences demande et création économique
- GFW14 Helpdesk et traitement commandes

Normes et directives

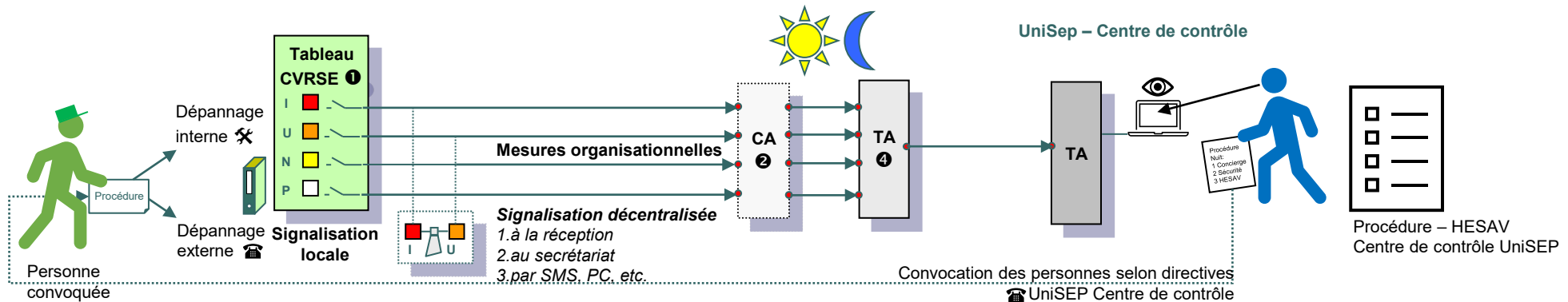
- .

Responsabilité de l'exploitant

- Gestion correcte des alarmes

Installations techniques

Modes de transmission et de traitement des alarmes



Procédure - HESAV
Traitement des alarmes

Remarques

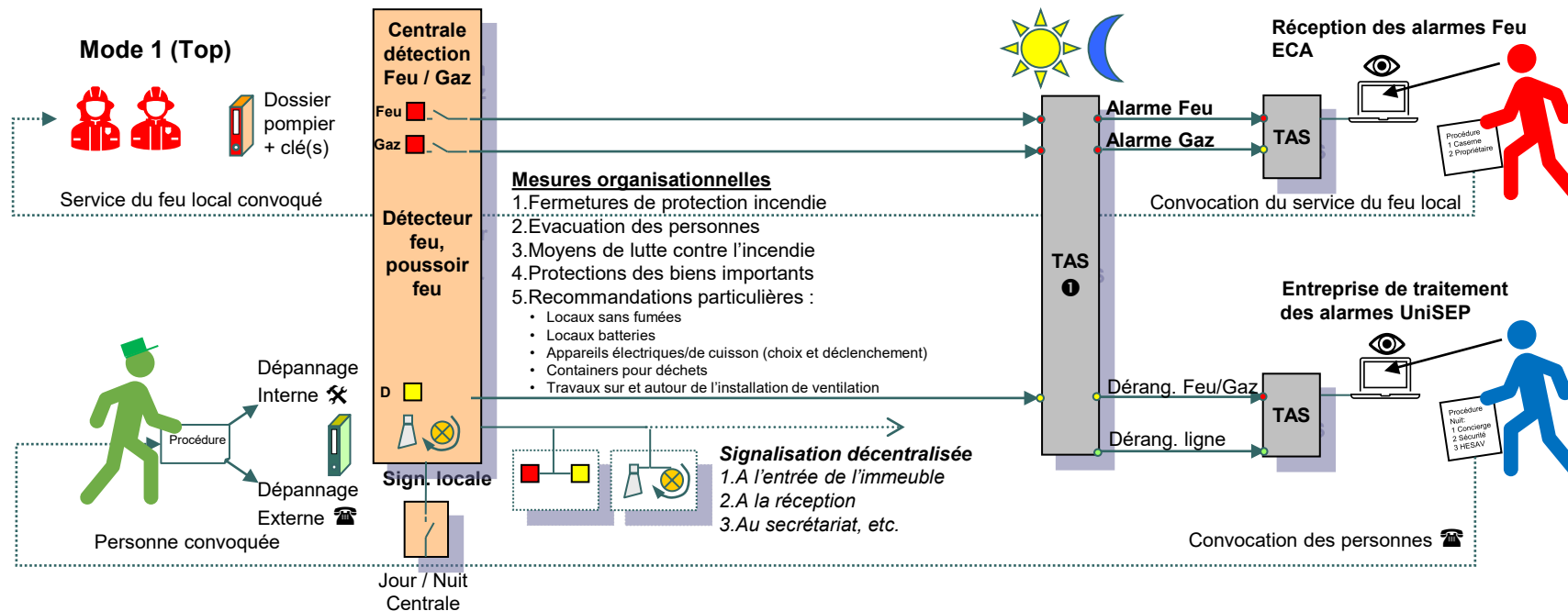
- ❶ **C**hauffage, **V**entilation, **R**éfrigération, **S**anitaire et **É**lectricité.
- ❷ **C**entrales d'**A**larmes techniques et d'infrastructures. Seulement nécessaire si l'on a plusieurs installations CVRSE à traiter ou si l'on désire avoir cette information dans la centrale des alarmes
- ❸ **T**AS transmetteur d'alarmes sécurisé (contrôle de la ligne, dérangements, etc.)
- ❹ **T**A transmetteur d'alarmes (sans contrôles)

Niveau des alarmes et temps d'intervention

- I** = **I**mmédiat => Intervention immédiate
- U** = **U**rgent => Intervention < 2 heures
- N** = **N**on urgente => Intervention < 12 heures
- P** = **P**rotocol => Intervention le jour ouvrable suivant

Centrale de détection feu / gaz

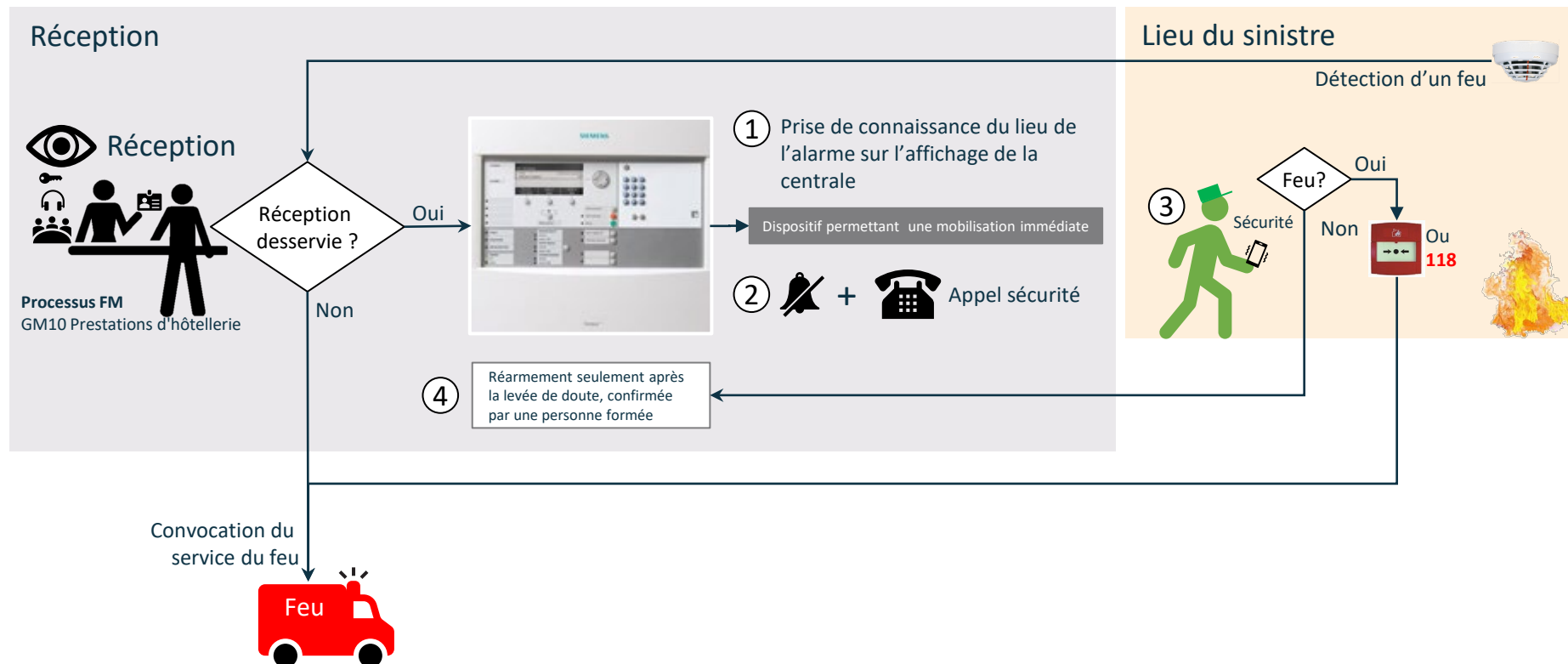
Modes de transmission et de traitement des alarmes



Remarques

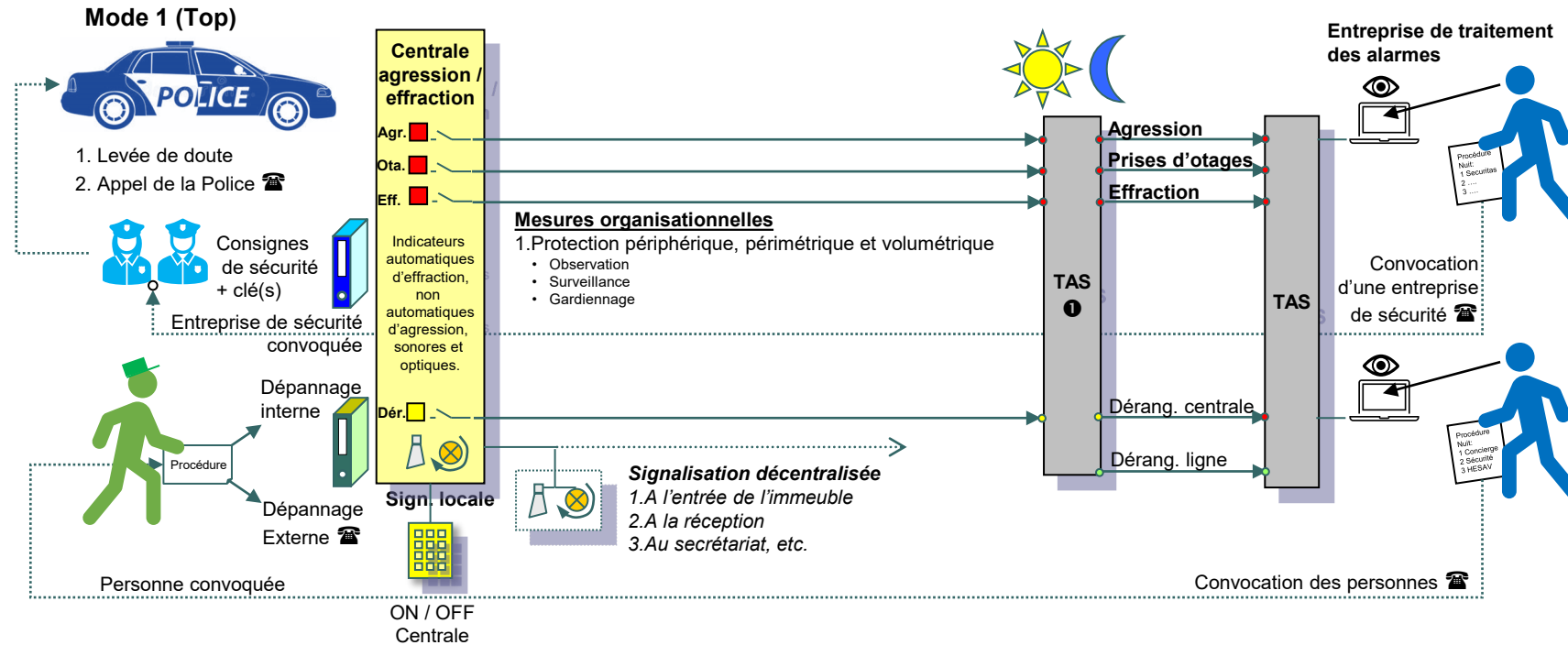
① TAS transmetteur d'alarmes sécurisé (contrôle de la ligne, dérangements, etc.)

Traitement des alarmes feu / gaz à HESAV



Centrale aggression / effraction

Modes de transmission et de traitement des alarmes



Remarques

① TAS transmetteur d'alarmes sécurisé (contrôle de la ligne, dérangements, etc.)



Conférencier : Manahen BARILIER,
IFMA membre du comité Romand

Région Romandie Expert Talk 18|04|2024

Sûreté et sécurité

La sécurité dans le bâtiment



MEETS



GFW16

Sécurité du bâtiment



GFW16 Sécurité du bâtiment

Description

Les objectifs de sécurité, les mesures (structurelles et opérationnelles) et l'organisation de la sécurité du bâtiment sont définis. Le processus GFW16 «Sécurité du bâtiment» protège les personnes et minimise le risque de panne des bâtiments, des locaux et des équipements qu'ils contiennent. Il permet d'identifier les dangers et les éventuelles répercussions négatives sur l'exploitation, ainsi que définir et de mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Objectif

- La sécurité structurelle, opérationnelle et organisationnelle du bâtiment est garantie

Déclencheur

- Dangers

Critères qualitatifs

- Nombre de pannes de bâtiments et d'équipements
- Nombre d'accidents

Workflow / Prestations

- Évaluation des risques
- Définition et mise en œuvre des mesures
- Elaboration des plans de sécurité, d'urgence et d'alarme et organisation de formations
- Vérification des mesures

Processus en amont

- M09 Gestion des opportunités et des risques

Normes et directives

- Prescriptions de protection incendie AEAI
- Prescriptions de la Suva, CFST
- Normes SIA

Responsabilité de l'exploitant

- Garantie de mise en œuvre de toutes les mesures structurelles, techniques et organisationnelles pour le respect de la conformité légale

GFW16.01

Évaluation des risques

GFW16.01a Evaluation des risques liés au bâtiment

GFW16.01 Evaluation des risques liés au bâtiment

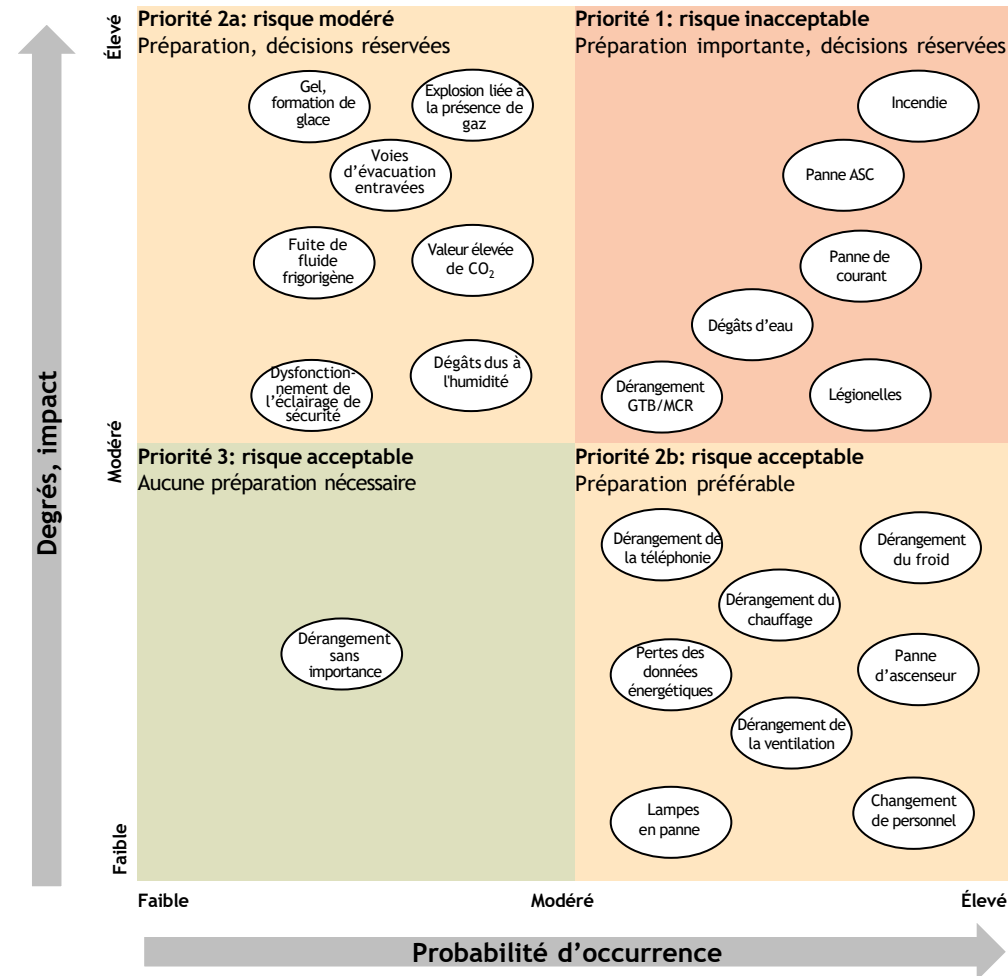


Illustration : Diagramme pour évaluer et prioriser les risques au moyen des paramètres «Probabilité d'occurrence» et «Dégâts, impact». (Source: Zoran Alimpic, Haute école de Lucerne)

GFW16.02

Définition et mise en œuvre des mesures

GFW16.02 a Détermination des mesures nécessaires

GFW16.02 b Mise en œuvre des mesures

Références légales

Lois qui définissent les obligations fondamentales de l'employeur en matière de devoir d'assistance (et donc aussi la nécessité fondamentale de planifier une évacuation)

- Loi fédérale complétant le Code civil suisse, livre cinquième: Droit des obligations, RS 220, du 30 mars 1911, dans sa version actuellement en vigueur (en particulier l'art. 328)
- Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr), RS 822.11, du 13 mars 1964, dans sa version actuellement en vigueur (en particulier l'art. 6)
- Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), RS 832.20, du 20 mars 1981, dans sa version actuellement en vigueur (en particulier l'art. 82)

Listes de contrôle correspondantes de la SUVA

- Liste de contrôle SUVA 67062.F «Plan d'urgence pour les postes de travail fixes»
- Liste de contrôle SUVA 67157.F «Voies d'évacuation»

A planifier et mettre en place

GFW16.03 **Elaboration des plans de sécurité, d'urgence et d'alarme et organisation de formations**

GFW16.03 a Comportement à adopter en cas de feu

GFW16.03 b Comportement à adopter en cas d'évacuation

GFW16.03 c Comportement à adopter en cas de menace d'attentat à la bombe

GFW16.03 d Comportement à adopter en cas d'intrusion dangereuse

GFW16.03 e Gestion de crises

GFW16.03 f Formations

GFW16.04 **Vérification des mesures**

GFW16.04 a Vérification des mesures

GFW16.04 b Communication des mesures

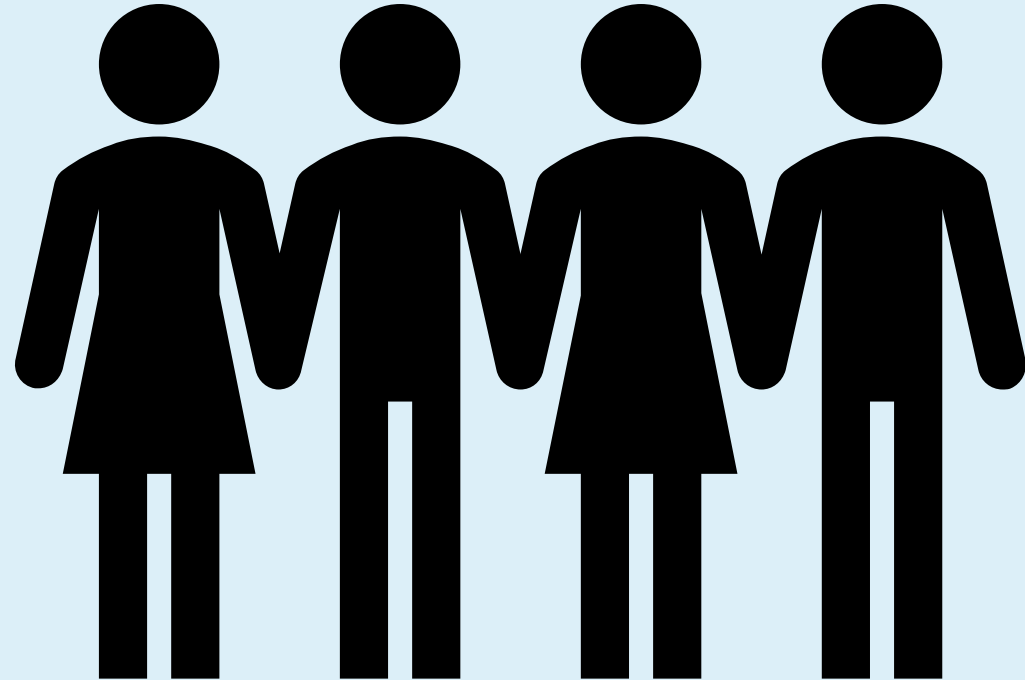
A planifier et mettre en place → 1^{er} secours

GM05.03 Organisation des premiers secours

GM05.03 a GM05.03 a Organisation des premiers secours, infirmerie



Mes
obligations
envers la
sécurité



Mes obligations envers la sécurité : FEU

précautions à prendre!

- Interdictions respectées
- Courant électrique inutilisé
- Matériel enflammé
- ACCÈS LIBRES!
- Emballages vides à retourner
- Portes + Fenêtres fermées!

FEU

Facility Management - Sécurité

en cas de feu...

1. Alarmer! 118
2. Sauver!
3. Éteindre!
4. Informer

Combattre le feu!

Couverture
Extincteur
Poste incendie

Chemin de fuite + Extincteurs

POUBELLE

JAMAIS!

OFF

à retourner

Couper le courant!

Au FEU! Que faire?

« Garder votre calme »

Alarmer

- Les pompiers : composer le N° (0) 118
- Informer les personnes dans la zone en danger

Sauver

- Les personnes exposées au danger
- Fermer portes et fenêtres
- Mettre en lieu sûr les documents
- **Ne pas utiliser les ascenseurs et monte-charge**

Éteindre


- Couper l'alimentation électrique des installations concernées (p.ex. enlever la fiche, disjoncteur)
- Lutter contre l'incendie à l'aide des moyens à disposition (couvertures, extincteurs, postes incendie)
- Se baisser, combattre le feu de bas en haut et de l'intérieur vers l'extérieur

Informé

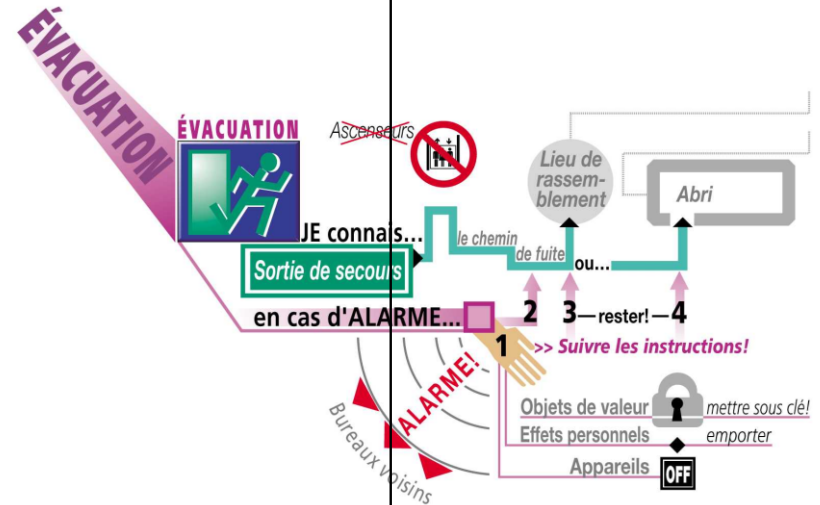
- DFIN - SIL au tél. 021 316 74 74

Important :
Ne pas engager une action de sauvetage ou d'extinction sans avoir donné l'alarme

Pour les collaborateurs(trices)

<p>Mes obligations envers la sécurité : <i>Accident</i></p>  <p>Facility Management – Sécurité Concept d'évacuation, annexe 4</p>	<p>Appel d'urgence 144</p> <p>SAUVER</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Sauver les personnes! 2 - Sécuriser le lieu de l'accident! 3 - Informer les supérieurs! <p>Pharmacie de secours</p> <p>Infirmierie</p> <p>Trousse premiers secours</p> <p>Pour les collaborateurs(trices)</p>	<p>Accident! Que faire? « Garder votre calme »</p> <h3>1. Alarmer</h3> <p>— Analyser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> qui appelle ? <input type="checkbox"/> que s'est-il passé ? <input type="checkbox"/> où, quand est-ce arrivé ? <input type="checkbox"/> combien de personnes sont blessées ? <p>— Alarmer les secours : composer le N° (0) 144</p> <h3>2. Sauver</h3> <p>— Les personnes exposées au danger avec précautions (poisons, gaz toxiques, électrocution, etc)</p> <p>— Sécuriser le lieu de l'accident</p> <p>— Appliquer les premiers secours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Répond-elle/il ? <input type="checkbox"/> Respire-t-elle/il ? <input type="checkbox"/> Saigne-t-elle/il ? <input type="checkbox"/> Son pouls est-il normal ? <p>— Accueillir les secours</p> <h3>3. Informer</h3> <p>— Le supérieur hiérarchique</p> <p>Important : Ne pas engager une action de sauvetage sans avoir donné l'alarme</p>
--	--	--

Mes obligations envers la sécurité : *Evacuation*



The diagram illustrates the evacuation process. It starts with a large purple banner 'ÉVACUATION' and a green exit sign. A box says 'JE connais... le chemin de fuite ou...'. A green box indicates 'Sortie de secours'. A red circle with a slash over an elevator icon says 'Ascenseurs'. A pink box says 'en cas d'ALARME...'. A hand icon with '1 >> Suivre les instructions!' is shown. A list of actions includes: 'Objets de valeur' (mettre sous clé!), 'Effets personnels' (emporter), and 'Appareils' (OFF). A 'Lieu de rassemblement' and 'Abri' are also marked. A 'Bureaux voisins' sign is shown with arrows pointing to 'ALARME!'.

Facility Management - Security


Pour les collaborateurs (trices)

Brochure d'information Sécurité

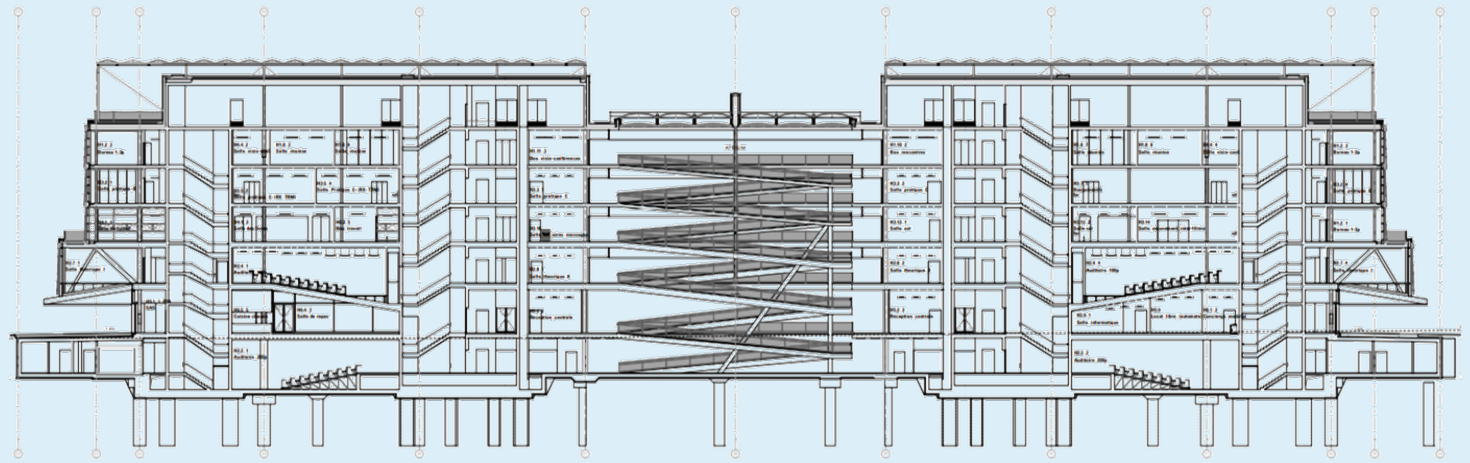
Directives d'évacuation

Comportement :
Lorsque l'évacuation est ordonnée (incendie, menace d'attentat, accident technique), il y a lieu de se référer aux prescriptions suivantes :

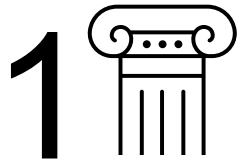
- Retransmettre l'ordre d'évacuations (bureau voisins, WC)
- Éteindre les appareils électriques
- Mettre en lieu sûr les documents et objets de valeur
- Prendre en charge de tierces personnes
- Emporter vos effets personnels, directement disponibles
- Fermer portes et fenêtres
- Utiliser les chemins de fuites signalés
- Ne pas utiliser les ascenseurs et monte-charge
- Rejoindre les lieux de rassemblement et attendre d'autres informations



Mes obligations envers la protection incendie

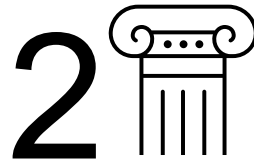


Les trois piliers



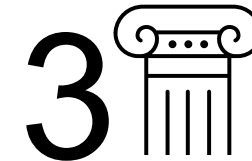
1 Protection incendie sur le plan architectural

- Formation des compartiments coupe-feu
- Matériaux de construction relatifs aux aménagements intérieurs
- Résistance au feu des compartiments coupe-feu



2 Protection incendie sur le plan technique

- Installations d'alarme
- Installations d'extinction automatique d'incendie
- Equipements et appareils d'extinction
- Equipements pour la formation de compartiments coupe-feu
- Installations thermiques
- Installations aérotechniques
- Dispositifs coupe-circuit



3 Protection incendie sur le plan organisationnel

- Protection contre le feu pendant l'exécution des travaux de construction
- Fermetures coupe-feu
- Signalisation des alarmes / Evacuation des personnes
- Moyens de lutte contre l'incendie
- Mesures à prendre après un incendie
- Protection des biens importants
- Utilisation et stockage de substances dangereuses
- Entretien et suppression des dérangements sur les équipements de protection contre le feu
- Contrôles internes
- Formation

Installation technique en relation avec la sécurité

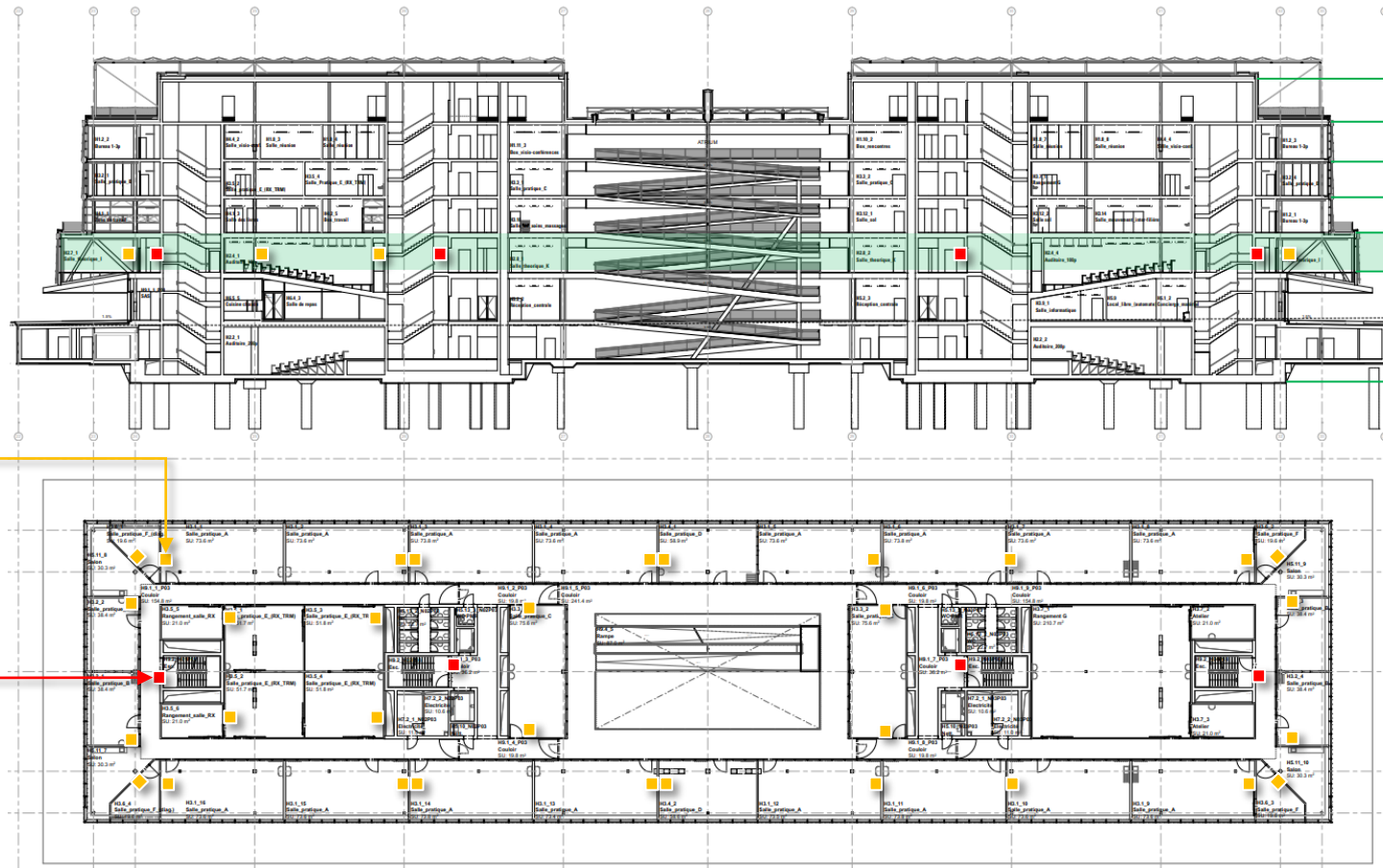
Une série de contrôles doit être effectuée dans le bâtiment pour être en conformité avec les lois et prescriptions, en voici une liste, non-exhaustive, dont celles concernant la sécurité du bâtiment

Installation technique	Périodicité	Législations et prescriptions
Contrôle des dévidoirs incendie	1 x an	Prescriptions de protection incendie AEAI
Contrôle extincteur	1 x an	Prescriptions de protection incendie AEAI
Centrale incendie	1 x an	Prescriptions de protection incendie AEAI
Eclairage de secours	1 x an	Prescriptions de protection incendie AEAI
Détection gaz	1 x an	Prescriptions de protection incendie AEAI
Extinction Co ²	1 x an	Prescriptions de protection incendie AEAI
Système de surveillance citerne mazout	1 x tous les 2 ans	Loi fédérale sur la protection des eaux LEaux
Prise de température de frigo médicaments	12 x an	Loi sur les produits thérapeutiques LPT
Contrôle des ascenseurs	10 x an	Loi du 12 juin 2009 sur la sécurité des produits LSP
Contrôle des appareils médico-technique	1 x an	Ordonnance sur les dispositifs médicaux ODim
Contrôle citerne oxygène	1 x an	Ordonnance sur les dispositifs médicaux ODim
Contrôle des gaz médicaux	1 x an	Ordonnance sur les dispositifs médicaux ODim
Paratonnerre	1 x tous les 5 ans	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension OIBT
Contrôle des installations électriques à courant fort	1 x an	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension OIBT
Fosse à graisse	3 x an	Ordonnance sur les mouvements de déchets OMoD
Déchets infectieux	104 x an	Ordonnance sur les mouvements de déchets OMoD
Ramonage	1 x an	Ordonnance sur la protection de l'air OPair
Contrôle légionelles	3 x an	Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public OPBD

Installation technique en relation avec la sécurité

Bâtiment	Domaine	Nom	Equipement	Zone	Caractéristiques	Tableau électrique électricité
HESAV	Electricité	Tableau	TP ASC	Sous-sol	100 kVA	TP HESAV → TS Ouest et Est
HESAV	Electricité	Tableau	Centrale éclairage de secours	Sous-sol	-	???
HESAV	Electricité	Tableau	TP sécurité AEAI	Sous-sol	-	TP HESAV
HESAV	Electricité	Tableau	CA Contrôle d'accès	Sous-sol	-	???
HESAV	Electricité	Tableau	CE Centrale d'évacuation	Sous-sol	-	???
C4	Electricité	Tableau	Onduleur	C7.2_N02T01 Tech.	100 kVA	PV
C4	Electricité	Tableau	Centrale éclairage de secours	Sous-sol	-	???
C4	Electricité	Tableau	Centrale de détection incendie (AEAI)	Sous-sol	-	???
C4	Electricité	Tableau	CA Contrôle d'accès	Sous-sol	-	???
C4	Electricité	Tableau	CE Centrale d'évacuation	Sous-sol	-	???

Bâtiment HESAV – Niveau 01

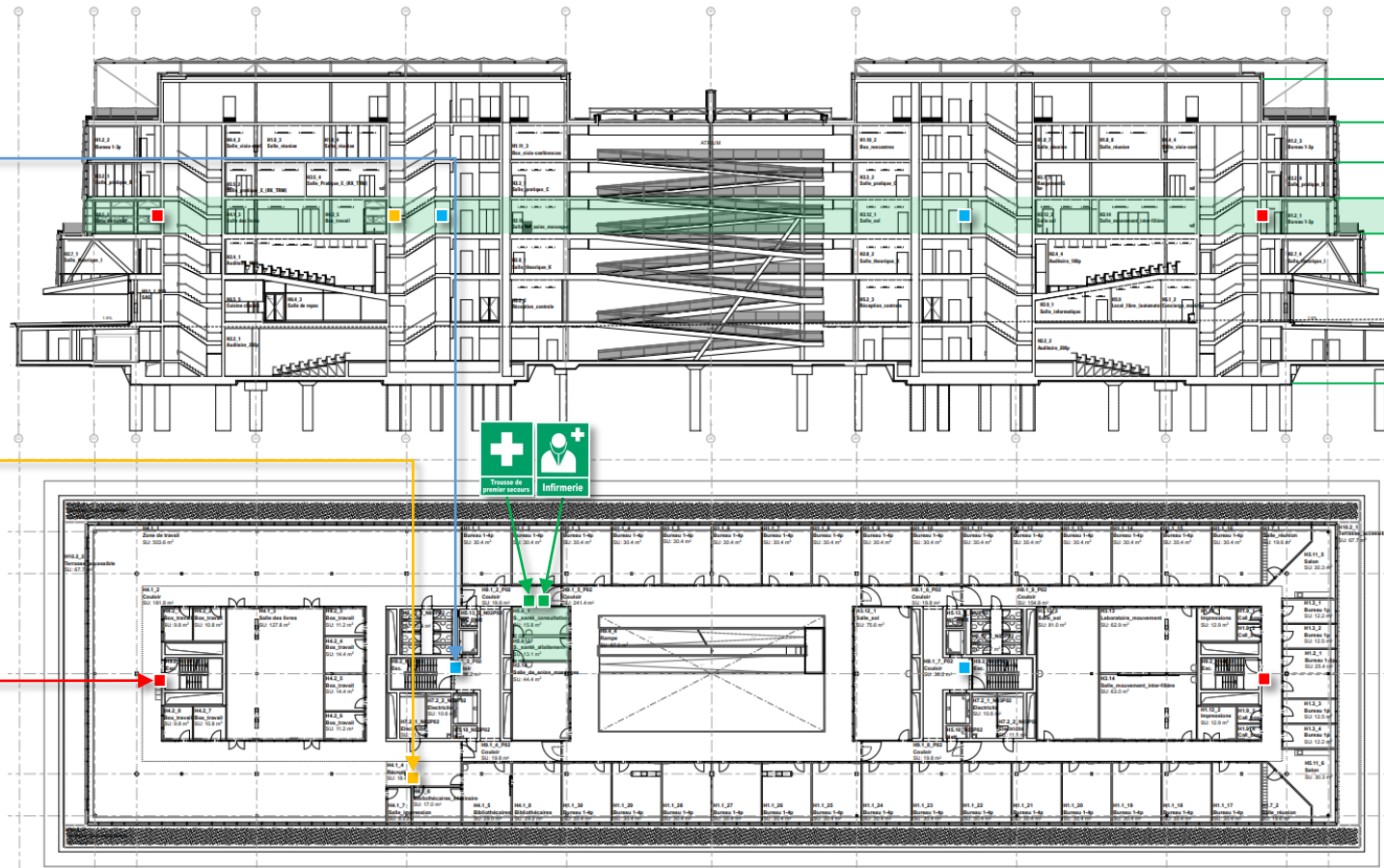
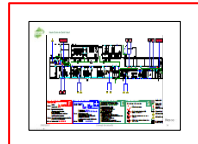
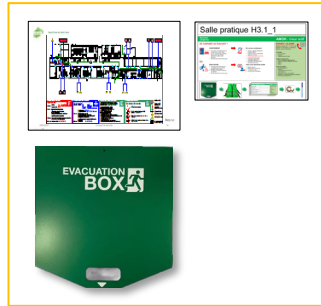
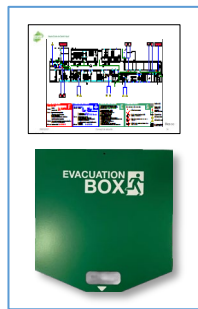


- 06 Toiture et panneau solaire
- 05 Zone technique et terrasse
- 04 Zone administrative et/ou communes
- 03 Zone d'enseignements
- 02 Zone administrative et bibliothèque
- 01 Zone d'enseignements
- 00 Restauration, accueil, foyer étudiant.e.s
- 1 Auditorios, vestiaires et casiers
- 2 Auditorios, zone technique

Salle pratique H3.1.1

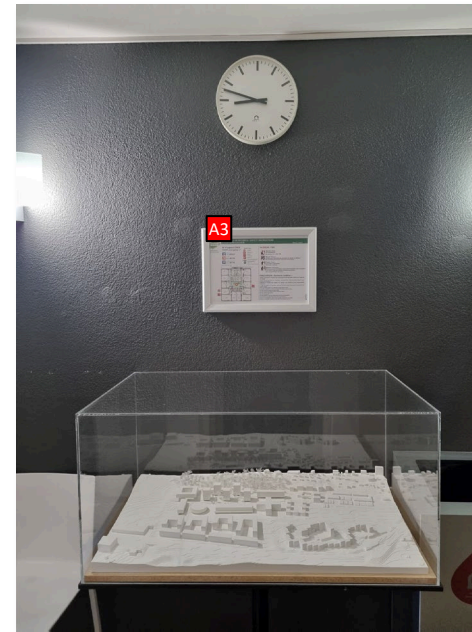
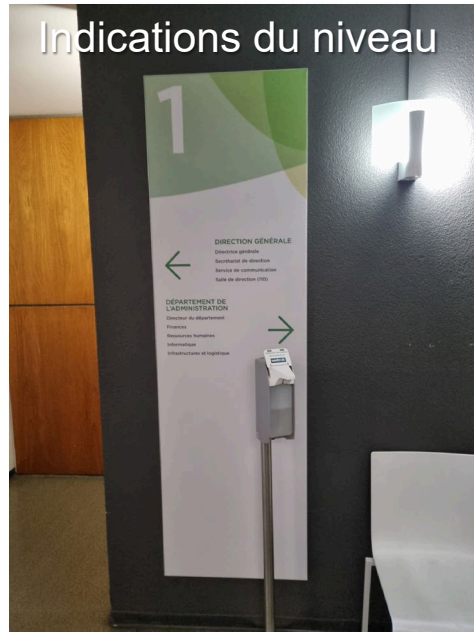
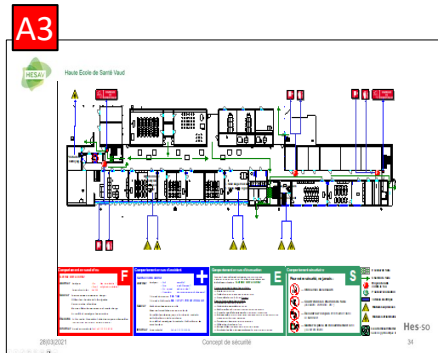
EVACUATION BOX

Bâtiment HESAV – Niveau 02

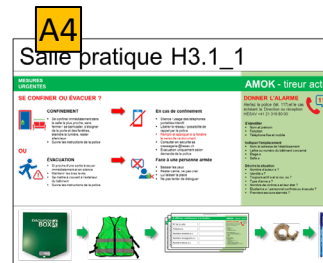
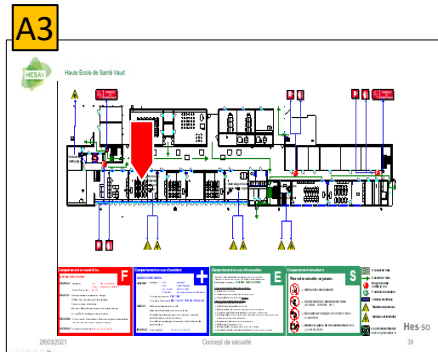


- 06 Toiture et panneau solaire
- 05 Zone technique et terrasse
- 04 Zone administrative et/ou communes
- 03 Zone d'enseignements
- 02 Zone administrative et bibliothèque
- 01 Zone d'enseignements
- 00 Restauration, accueil, foyer étudiant.e.s
- 1 Auditorios, vestiaires et casiers
- 2 Auditorios, zone technique

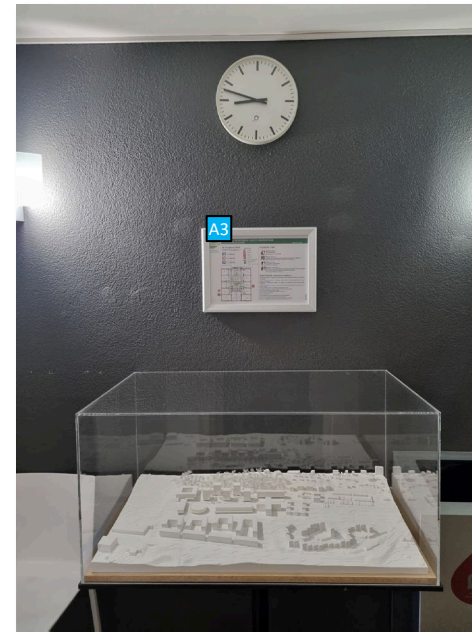
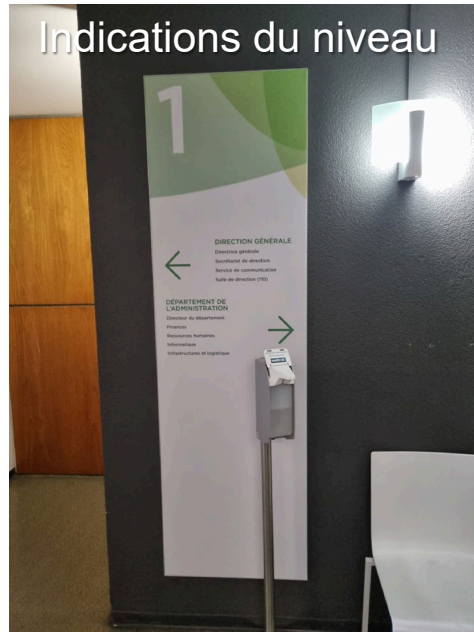
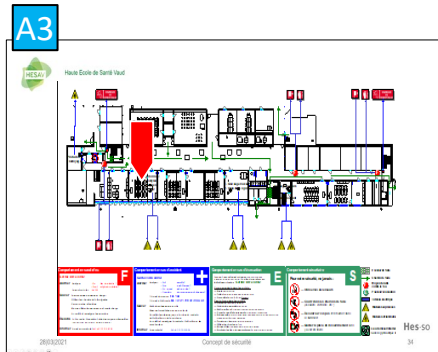
Point d'affichage rouge ■



Point d'affichage orange



Point d'affichage bleu





Comportement en cas de feu

Gardez votre calme!

Ataler Analyser - Où... lieu du sinistre? - Qui... origine du sinistre? - Le service du feu, tél. 118

Sauver les personnes exposées au danger - Utiliser les chemins de fuite signalés - Fermer portes et fenêtres - Ne pas utiliser les ascenseurs et monte-charge - Appeler et renseigner la pompière

Eteindre Lutter contre l'incendie à l'aide des moyens à disposition (couvertures, extincteurs, postes incendie)

Informar Appeler au secrétariat tél. +41 21 316 03 20

Comportement en cas d'accident

Gardez votre calme!

Ataler Analyser - Qui... appelé? - Que... s'est-il passé? - Où, que où... est-ce arrivé? - Combien... de personnes sont blessées?

Sauver Mettre la Déesse en sécurité - Mesures immédiates pour sauver la vie - Surveiller les blessés jusqu'à l'arrivée du médecin de l'infirmerie ou de l'ambulance - Acquiescer et renseigner le médecin, l'infirmerie ou les ambulances

Informar Le secrétariat, tél. +41 21 316 03 20

Comportement en cas d'évacuation

Lorsque l'évacuation est ordonnée (incendie, menace d'explosion, accident technique), il y a lieu de se référer aux indications suivantes : **Gardez votre calme!**

Fumez à bord de dans les couloirs :

- Fermer les portes
- Calfeutrer la porte avec des vêtements et tapis
- Se maintenir au fond des couloirs

Pas de fumez dans les couloirs :

- Fermer les portes de la porte
- Evacuer les personnes d'urgence
- Mettre en l'air les documents et objets de valeur
- Evacuer les personnes, d'urgence disponibles
- Revenir sur vos pas et retourner dans le bâtiment
- Prendre en charge les blessés personnes
- Evacuer les personnes de l'air
- Ne pas utiliser les ascenseurs et monte-charge
- Rapporter le lieu de rassemblement et si applicable les directives

Comportement sécuritaire

Pour votre sécurité, ne jamais :

- Utiliser les ascenseurs
- Courir dans les chemins de fuite (escaliers, corridors, etc.)
- Revenir sur vos pas et retourner dans le bâtiment
- Quitter la place de rassemblement sans avoir été invité

Escalier de fuite

Chemin de fuite

Moyen de fuite contre le feu

Pour sortir l'évacuation

Tab. lieu électrique

Matériau explosif

Matériau inflammable

Lieu de rassemblement

Salle de gymnastique 1

28|03|2021

Concept de sécurité

Hes-so

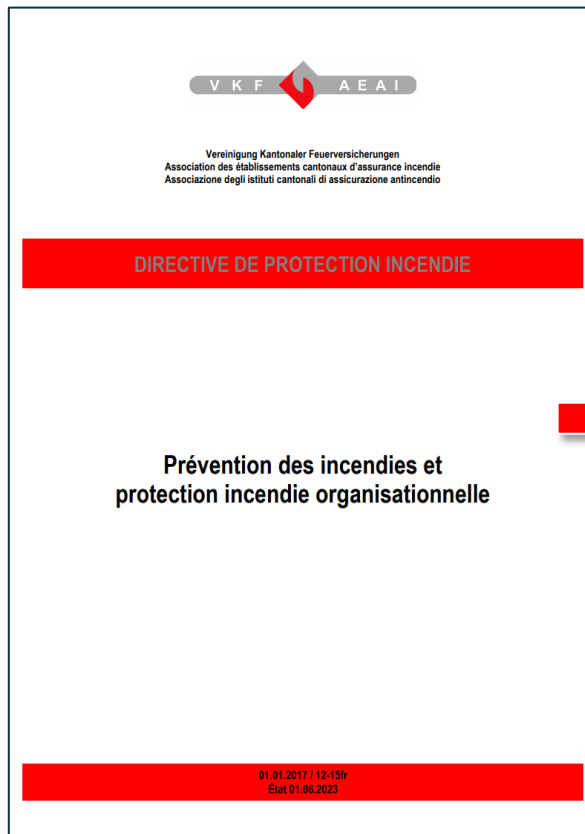
34

Affichage zone administrative et commune

GFW16.03 Elaboration des plans de sécurité, d'urgence et d'alarme et organisation de formations

GFW16.03 a Comportement à adopter en cas de feu

Législation et règles AEAI



→ *Extrait feu*

Prévention des incendies et protection incendie
organisationnelle / 12-15fr

DIRECTIVE DE PROTECTION INCENDIE

6 Organisation de la sécurité incendie

6.1 Généralités [\(voir annexe\)](#)

- 1 Toute entreprise doit avoir prévu une organisation de protection incendie appropriée.
- 2 L'alerte et l'intervention rapides des sapeurs-pompiers nécessitent que des mesures appropriées soient prises sous forme de concepts d'alarme et d'intervention.
- 3 Une fois l'alarme donnée à l'intérieur et les sapeurs-pompiers alertés, il faut dans la mesure du possible évacuer toutes les personnes en danger.
- 4 Les bâtiments fréquentés par un très grand nombre de personnes (grands magasins, établissements sportifs, gares, salles de spectacles, etc.) ainsi que les établissements d'hébergement [b] doivent être équipés d'un dispositif d'alarme par messages sonores.

6.2 Consignes de sécurité incendie

Il doit exister des consignes claires sur le comportement à adopter en cas d'incendie et sur les modalités d'alarme incendie. Si nécessaire, ces consignes seront formalisées et affichées aux endroits appropriés. Les sapeurs-pompiers doivent être associés à l'élaboration de ces consignes.

6.3 Planification de l'évacuation [Voir GFW16.03b](#) [Comportement à adopter en cas d'évacuation](#)

6.4 Exercices pratiques

- 1 L'entreprise doit organiser des exercices de sécurité incendie dans des conditions proches de la réalité.
- 2 Les employés doivent être instruits du fonctionnement et au maniement des dispositifs de lutte contre le feu.

Comportement à adopter en cas de feu

Comportement en cas de feu

F

Gardez votre calme!

Alarmer Analyser - Où ... lieu du sinistre ?
- Quoi ... origine du sinistre ?
Le service du feu, tél. 118

Sauver les personnes exposées au danger
Utiliser les chemins de fuite signalés
Fermer portes et fenêtres
Ne pas utiliser les ascenseurs et monte-charge
Accueillir et renseigner les pompiers

Eteindre Lutter contre l'incendie à l'aide des moyens à disposition
(couvertures, extincteurs, postes incendie)

Informé HESAV +41 21 316 30 85

Comportement en cas de feu

F

Gardez votre calme!

Alarmer Le service du feu, presser sur le bouton FEU

Sauver les personnes exposées au danger
Fermer portes et fenêtres
Utiliser les chemins de fuite signalés
Ne pas utiliser les ascenseurs et monte-charge
Accueillir et renseigner les pompiers

Eteindre Lutter contre l'incendie à l'aide des moyens à disposition
(couvertures, extincteurs, postes incendie)

Informé HESAV +41 21 316 30 85

Bâtiment sans détection incendie ou sans transmission des alarmes vers les pompiers

Bâtiment avec détection incendie

Comportement à adopter en cas de feu

Comportement en cas de feu

F

Gardez votre calme!

Assurer La sécurité des étudiants / élèves

Alarmer Analyser ? **Où ... lieu du sinistre ?**
Quoi ... origine du sinistre ?

1. Appel au service du feu, **tél. 118**
2. Appel à la réception **tél. +41 21 316 80 00**

Se conformer aux indications :

Comportement en cas d'évacuation et
Comportement sécuritaire

Zone d'enseignement sans détection incendie ou sans transmission des alarmes pompiers

Comportement en cas de feu

F

Gardez votre calme!

Assurer La sécurité des étudiants / élèves

Alarmer Analyser ? **Où ... lieu du sinistre ?**
Quoi ... origine du sinistre ?

1. Le service du feu, presser sur le **bouton FEU**
2. Appel au secrétariat **tél. +41 21 316 80 00**

Se conformer aux indications :

Comportement en cas d'évacuation et
Comportement sécuritaire

Bâtiment avec détection incendie

Moyens de lutte contre le feu

Couverture

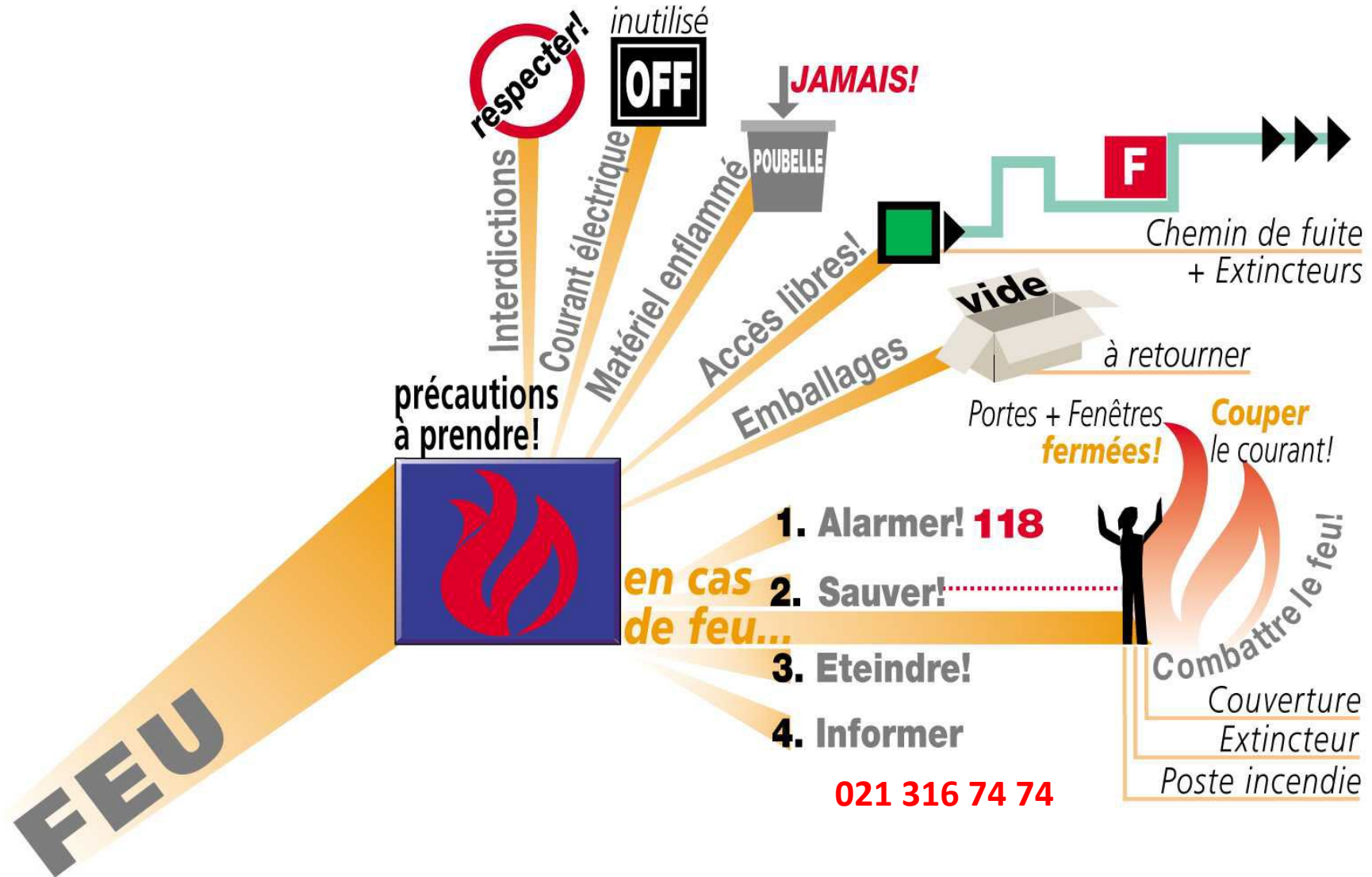


Extincteurs



Poste à incendie





Abris de protection pour les personnes



GFW16.03 Elaboration des plans de sécurité, d'urgence et d'alarme et organisation de formations

GFW16.03 b Comportement à adopter en cas d'évacuation

Bases légales concernant l'évacuation

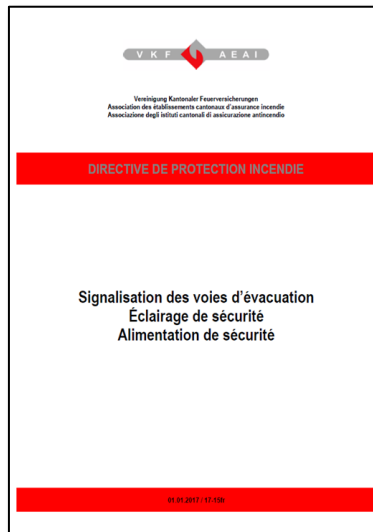


Les bases légales, en ce qui concerne les évacuations découlent entre autres, de la législation en vigueur sur la sécurité au travail. Elles sont définies, par les obligations de l'employeur (Loi sur le travail Art. 6 et LAA Art.82, ainsi que CO Art.328 al.2).

Les évacuations dans les bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes rentrent dans la catégorie des mesures organisationnelles de protection incendie.



L'AEA I fixe dans les normes de protection incendie (édition 2017)



La SSI a édité un guide de la planification de l'évacuation (édition 2017)

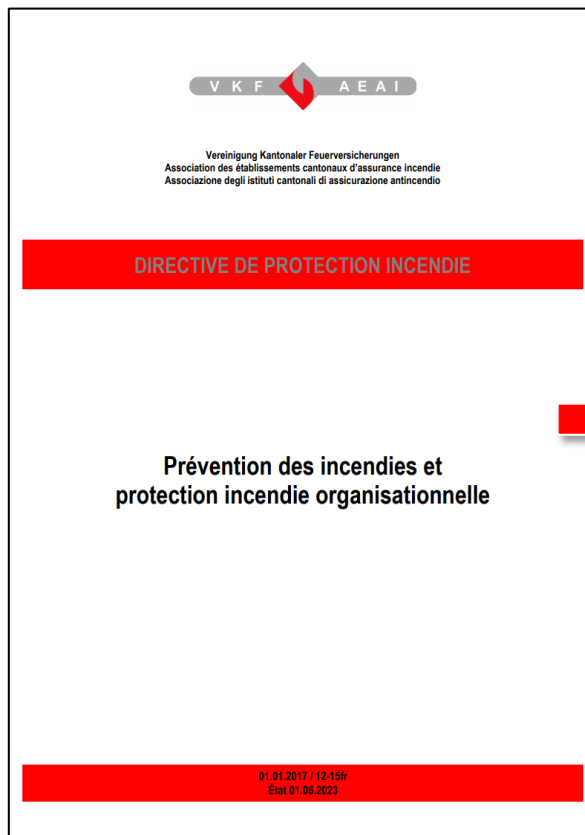


« [Guide de la planification de l'évacuation](#) »
version octobre 2017 de www.ssi-schweiz.ch



Compte tenu de ces éléments l'ECA, Division prévention, a édité des **recommandations** pour les établissements de notre canton.

Directives de protection incendie - AEA I



Extrait évacuation

Prévention des incendies et protection incendie organisationnelle / 12-15fr

DIRECTIVE DE PROTECTION INCENDIE

6.3 Planification de l'évacuation [\(voir annexe\)](#)

1 L'évacuation des bâtiments et des autres ouvrages recevant régulièrement des personnes étrangères à l'entreprise ou des personnes incapables de discernement doit être planifiée ; elle doit être l'objet de consignes écrites et exercée par le personnel de l'entreprise.

2 Dans les bâtiments fréquentés par un nombre important de personnes, les grands magasins et les bâtiments élevés, l'autorité de protection incendie peut ordonner que des exercices d'évacuation aient lieu afin de vérifier le bon fonctionnement du plan.

ad chiffre 6.3 Organisation d'évacuation

Il faut tenir compte, en concevant l'organisation d'évacuation, des points suivants:

- seul un personnel spécialement instruit et immédiatement identifiable est en mesure de procéder à une évacuation dans l'ordre;
- l'endroit où les personnes évacuées doivent se rassembler doit être défini;
- une fois l'opération terminée, il faut contrôler la zone évacuée pour s'assurer que tout le monde a obtempéré;
- sur la place du rassemblement, il faut recenser les personnes évacuées et s'occuper d'elles;
- les personnes handicapées ou invalides ont besoin d'une assistance spéciale.

Voies d'évacuation

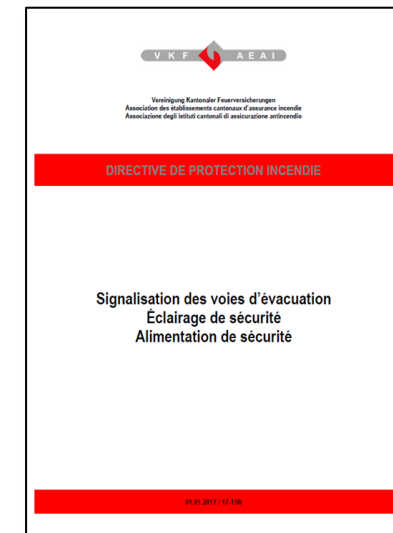
Suivez les informations des voies d'évacuation



Les issues et les voies d'évacuation doivent être signalées par des signaux de secours munis d'un éclairage de sécurité.

Un éclairage de sécurité doit être installé dans les voies d'évacuation

A prendre en compte



Comportement à adopter en cas d'évacuation

Comportement en cas d'évacuation

E

Lorsque l'évacuation est ordonnée (incendie, menace d'attentat, accident technique), il y a lieu de se référer aux indications suivantes : **Gardez votre calme!**

Fumée abondante dans les couloirs :

- Rester dans le local
- Calfeutrer la porte avec des vestes et pulls
- Se manifester aux fenêtres fermées

Pas de fumée dans les couloirs :

- Fermer les fenêtres et la porte
- Éteindre les appareils électriques
- Mettre en lieu sûr les documents et objets de valeurs
- Emporter vos effets personnels, directement disponibles
- Retransmettre l'ordre d'évacuation (espaces voisins, zones communes, salles de conférences, sanitaires)
- Prendre en charge les tierces personnes
- Utiliser les chemins de fuite
- Ne pas utiliser les ascenseurs et monte-charges
- Rejoindre les lieux de rassemblement et attendre les directives

Comportement sécuritaire

S

Pour votre sécurité :



— Ne pas utiliser les ascenseurs



— Ne pas courir dans les chemins de fuite (escaliers, corridors, etc.)

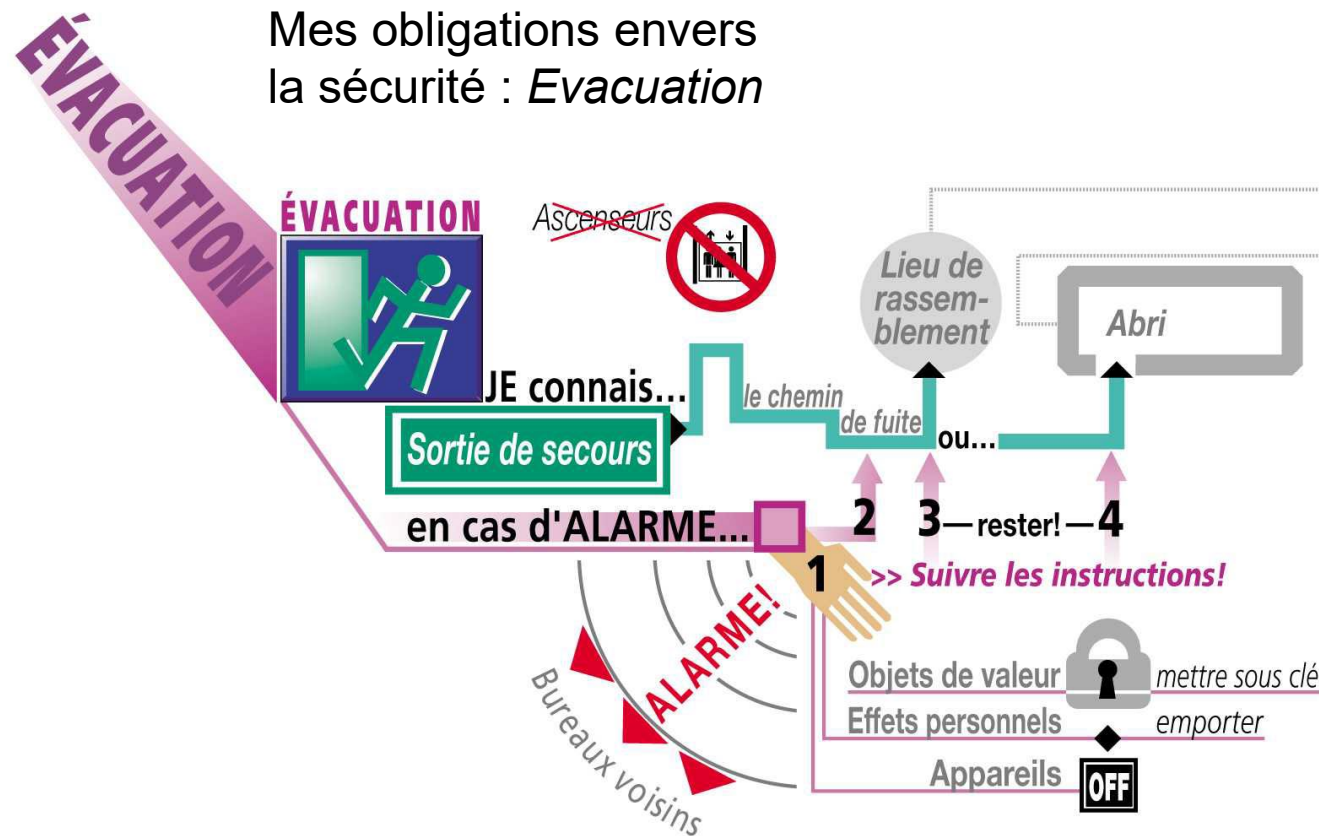


— Ne pas revenir sur vos pas et retourner dans le bâtiment



— Ne pas quitter la place de rassemblement sans y avoir été invité

Comportement en cas d'évacuation



Directives d'évacuation

Comportement :

Lorsque l'évacuation est ordonnée (incendie, menace d'attentat, accident technique), il y a lieu de se référer aux prescriptions suivantes :

- Retransmettre l'ordre d'évacuation (bureaux voisins, zones communes, salles de conférence, sanitaires)
- Éteindre les appareils électriques
- Mettre en lieu sûr les documents et objets de valeur
- Emporter vos effets personnels, directement disponibles
- Fermer portes et fenêtres
- Prendre en charge les tierces personnes
- Utiliser les chemins de fuite signalés
- Ne pas utiliser les ascenseurs et monte-charge
- Rejoindre les lieux de rassemblement et attendre les directives

GFW16.03 Elaboration des plans de sécurité, d'urgence et d'alarme et organisation de formations

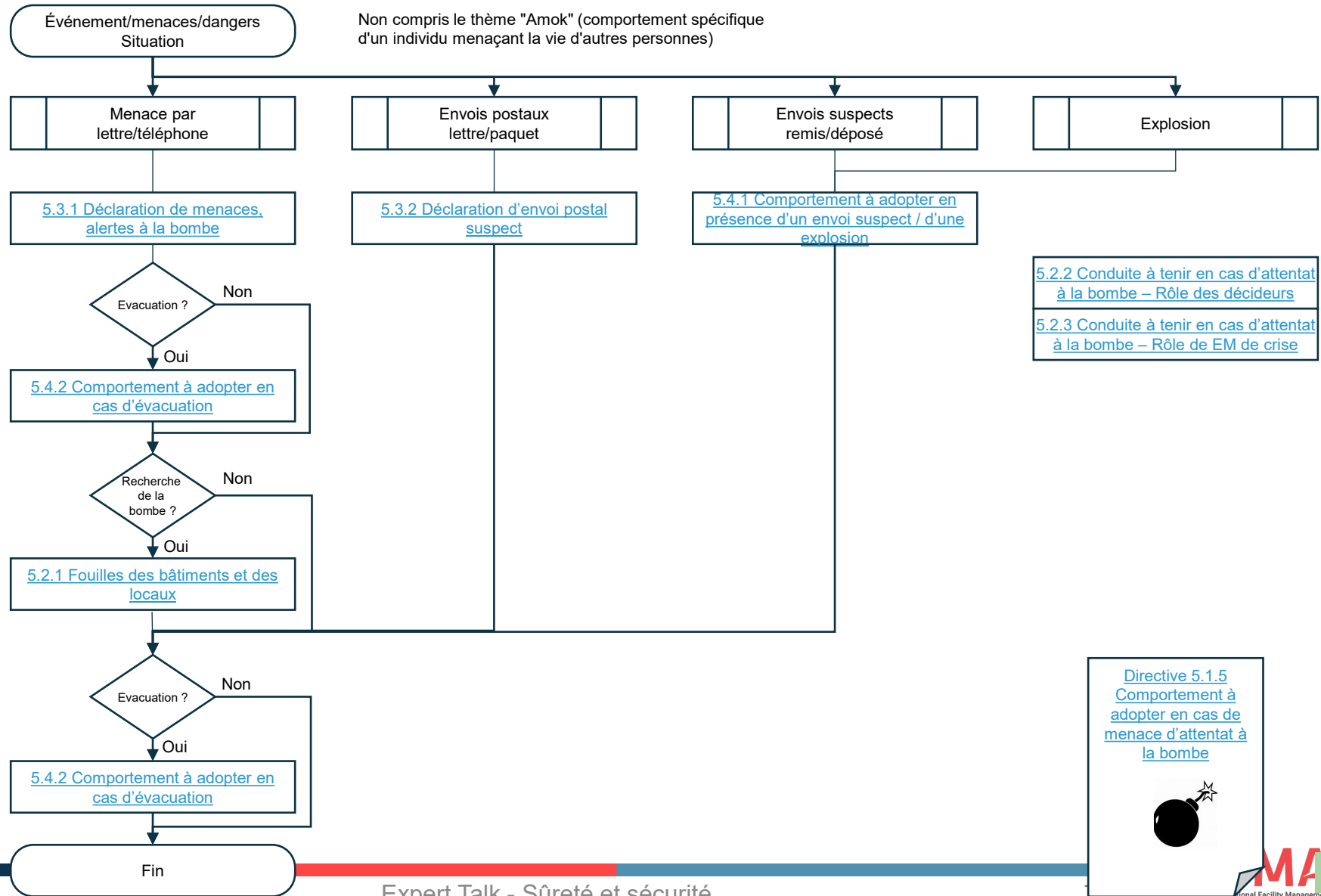
GFW16.03 c Comportement à adopter en cas de menace d'attentat à la bombe



Sommaire évènement / menace / danger

1. Menaces par lettre / téléphone
2. Envois postaux lettre / paquet
3. Objet suspect remis / déposé
4. Explosion

Non compris le thème "Amok" (comportement spécifique d'un individu menaçant la vie d'autres personnes)



Directive 5.1.5
Comportement à adopter en cas de menace d'attentat à la bombe

Réception d'une menace par courrier et par téléphone

Principe impératif :

- Eviter les dommages aux personnes, aux bâtiments et aux installations
- Toute menace doit être prise au sérieux, bien que la plupart du temps les auteurs ne passent pas à l'action
- Agir de manière réfléchie et en fonction du plan établi

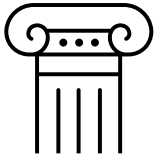
Ne pas toucher ! Observer, annoncer, décrire !

- Liste de contrôle / remplir la formule d'annonce en cas d'alerte à la bombe par lettre ou par téléphone
- Comportement en cas d'évacuation

GFW16.03 Elaboration des plans de sécurité, d'urgence et d'alarme et organisation de formations

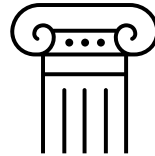
GFW16.03 d Comportement à adopter en cas d'intrusion dangereuse

Les trois piliers



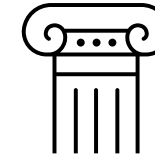
Protection AMOK sur le plan architectural

- Prévoir un sas d'accès à chaque entrée
- Formation des compartiments verrouillable et déverrouiller par secteur.
- Dispositif de fermeture permettant le verrouillage mécanique des portes (pas d'ouverture avec badge ayant tous les accès)
- Obscurcissement des locaux permettant pas de voir s'il y a des personnes dans le local



Protection AMOK sur le plan technique

- Installations sonore de diffusion de message pré enregistré dans tous les locaux des bâtiments
- Installations permettant d'enclencher le dispositif d'évacuation du bâtiment
- Envoi de courriel de message d'alerte AMOK
- Possibilité de manipuler l'ouverture et la fermeture à distance des secteurs.



Protection AMOK sur le plan organisationnel

- Concept général des directives en la matière
 - Schéma d'alertes
 - Procédures
 - Liste de personnes ressources en la matière
 - Personne de contact des écoles (général)
- Contrôle du dispositif avec les autorités
- Formation permanente du personnel et des étudiants.es
- Exercices en grandeur nature
- Limitation et contrôle des entrées dans les bâtiments
- **En cas d'événement :**
 - Cellule de crise HESAV et partenaires
 - Gestion de la communication interne et externe
 - Etablir un plan de continuité
 - Prévoir le débriefing psychologique (espace de paroles) des personnes ayant été confrontées à la situation

Sommaire évènement / menace / danger

1. Menaces intérieures avec risques grave à l'intégrité physique (AMOK*)
2. Menaces extérieures avec risques grave pour l'intégrité physique (AMOK*)

Définitions

Menaces intérieures : Situation dans un bâtiment précis

Menaces extérieures : *Situation à minima*, sur la parcelle A1 (communication par le garage et/ou les extérieurs) et/ou sur une école environnante (parcelle A2) et/ou UNIL / EPFL

Définition

Une situation AMOK* répond aux critères suivants :

- Un comportement spécifique par lequel le sujet, devenu apparemment fou furieux, tue autant de personnes qu'il peut;
- Un danger concret menace la vie ou l'intégrité corporelle d'une tierce personne ;
- L'auteur agit sans se soucier de sa propre vie;
- La situation se déroule dans un bâtiment ou un lieu ouvert;
- Plusieurs victimes sont déjà à déplorer et le nombre pourrait encore augmenter;
- L'auteur est toujours actif ou pourrait le redevenir;
- L'auteur est hors de contrôle

*Du malais « Amok » : frénésie, folie meurtrière

GFW16.03 Elaboration des plans de sécurité, d'urgence et d'alarme et organisation de formations

GFW16.03 e Gestion de crises

Définition

Pour une entreprise une **situation de crise** est une situation exceptionnelle :

- Causé par un incident dont le contrôle dépasse les moyens techniques et organisationnels
- Pouvant avoir de lourdes conséquences en internes et en externes
- Requérant une intervention de la Direction de l'entreprise ainsi que la création d'un organe de direction particulier

On parle fréquemment de :

- **Perturbation** interne → Organisation ordinaire suffisante
- **Urgence** interne → Organisation ordinaire insuffisante
- **Catastrophe** dépassant l'entreprise → Organisation ordinaire insuffisante

Les notions d'urgence, catastrophe et de crise n'ont pas toujours la même acceptation

Objectifs

Une bonne gestion de crise et d'une grande utilité elle :

- **Garantit le contrôle** des événements graves
- **Evite la multiplication** de telles situations
- **Limite les dommages** causés aux personnes, aux biens et à la notoriété
- **Garantit le maintien de l'activité** grâce à la mise en place rapide de solutions transitoires et d'alternatives
- **Trace la voie vers un retour à la normale**

La réflexion favorise l'identification des risques des dangers

Menaces

Pour se faire une idée réaliste des risques, il faut considérer à la fois les menaces internes et externes aussi bien accidentelles qu'intentionnelles.

Le processus « **M09 gestion des opportunités et des risques** » permet d'identifier les menaces

10. Management de crise

Chapitre

Objectif :

Mesures pour maîtriser les crises et les catastrophes, par exemple organisation en cas de crise, planification en cas d'urgence, organisation d'évacuation

Risques possibles

- ☞ Panne de réseau
- ☞ Catastrophes naturelles
- ☞ Inondation
- ☞ Accident d'origine chimique
- ☞ Émissions radioactives
- ☞ Crash aérien
- ☞ Acte terroriste
- ☞ Menace à la bombe, colis piégé
- ☞ Chantage
- ☞ Attentat à l'explosif
- ☞ Prise d'otages
- ☞ Agression à main armée
- ☞ Acte de contrainte
- ☞ Grave
- ☞ Blocus
- ☞ Épidémie, pandémie
- ☞ Rupture de l'approvisionnement en énergie ou en eau
- ☞ Hostilité

Organisation

L'organisation fonctionnelle trace les contours de la résolution effective de la crise. Elle repose sur 2 piliers :

Direction : la précision et la clarté de l'organisation de la Direction garantissent une réaction rapide et efficace

Communication : la limitation des dégâts suppose une bonne circulation de l'information de la base vers la direction de la direction vers la base et de l'entreprise vers l'extérieur

Direction

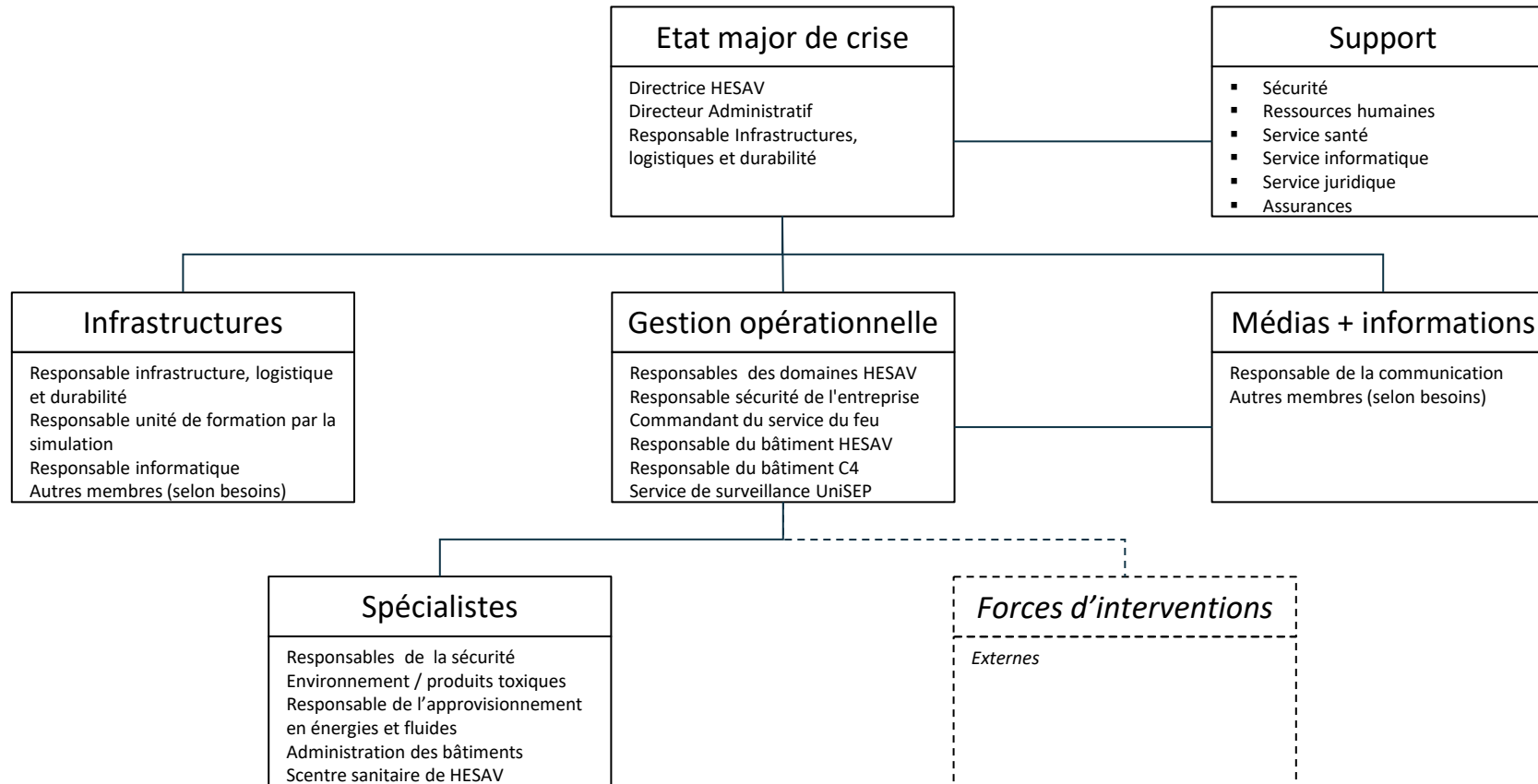
Cellule de crise

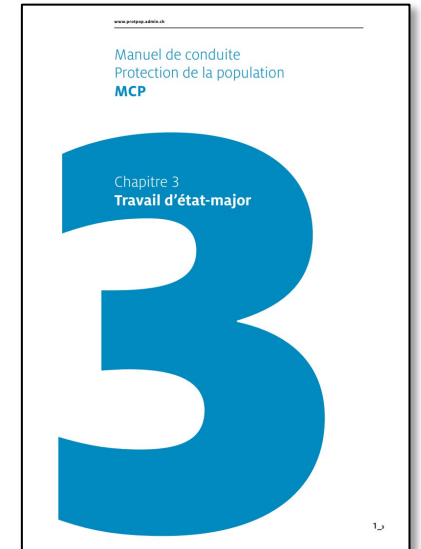
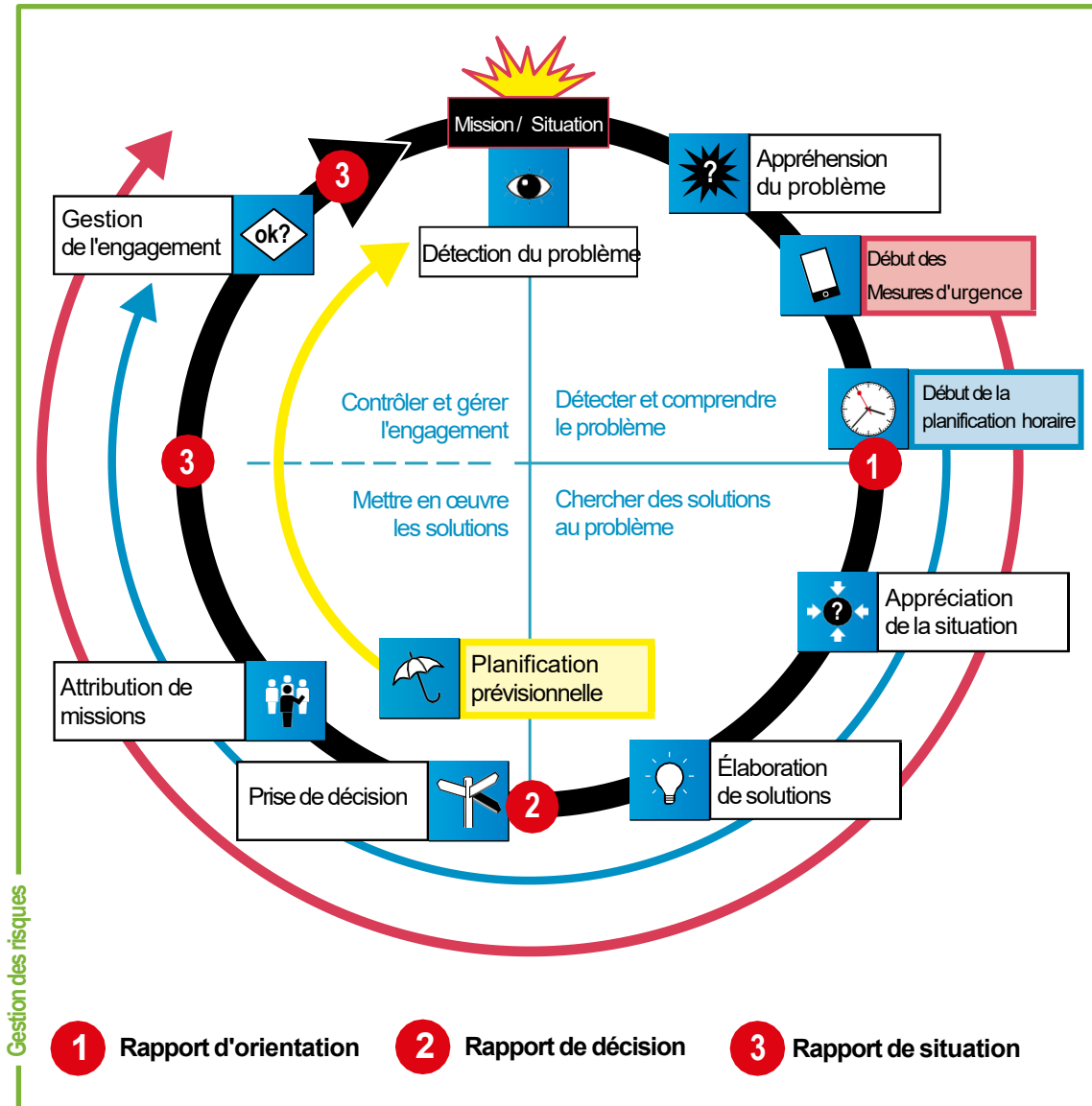
Selon l'incident une personne ou un service préalablement défini.e, ordonnera la constitution d'une cellule de crise possédant différentes personnes des services concernés par cette organisation de crise.

La composition de la cellule de crise de crise et les rôles de chacun des membres doivent être connus au préalable.

La composition de la cellule de crise n'est pas calquée sur la hiérarchie. Le but de la cellule est de parvenir à maîtriser la crise, elle doit se composer des personnes aptes à assurer les différentes tâches.

Direction - Structure de la cellule de crise





<https://www.babs.admin.ch/fr/docum-ents-de-formation>

1 Rapport d'orientation

Événement: _____

Date: _____

Lieu: _____

N°	Ordre du jour	Qui
1.	Introduction/ salutations	
2.	Buts du rapport	
3.	Situation générale	
4.	Situation dans les domaines <small>(Possibilité d'interruption du rapport pour élaboration de l'appréhension du problème et déclenchement des mesures d'urgence)</small>	
5.	Appréhension du problème	
6.	Gestion des risques	
7.	Missions	
8.	Tour de table/ questions	
9.	Prochain rapport / plan horaire	

2 Rapport de décision

Événement: _____

Date: _____

Lieu: _____

N°	Ordre du jour	Qui
1.	Introduction/ salutations / points en suspens	
2.	Buts du rapport	
3.	Situation générale	
4.	Situation dans les domaines	
5.	Présentation des solutions et décision	
6.	Gestion des risques	
7.	Missions	
8.	Tour de table/ questions	
9.	Plan horaire / prochain rapport	

3 Rapport de situation

Événement: _____

Date: _____

Lieu: _____

N°	Ordre du jour	Qui
1.	Introduction/ salutations / points en suspens	
2.	Buts du rapport	
3.	Situation générale	
4.	Situation dans les domaines	
5.	Gestion des risques	
6.	Besoin d'agir?	
7.	Missions	
8.	Tour de table/ questions	
9.	Prochain rapport / plan horaire	

Communication

Communiqué de la cellule de crise

L'évaluation de la situation dépend de la précision et de l'exhaustivité des informations.

Il faut constamment donc veiller à tenir la cellule de crise informée en adaptant les moyens (par exemple : par communication par téléphone mobile)

Les communications qui devraient être organisée selon le schéma suivant :

- **Qui fait**
- **Quoi**
- **Quand**
- **Comment**
- **Où**
- **Et ensuite ?**

Communication

Tous les éléments doivent apparaître, peu importe l'ordre.

Les communiqués verbaux ont l'avantage de pouvoir être complétés immédiatement lorsqu'ils manquent des informations.

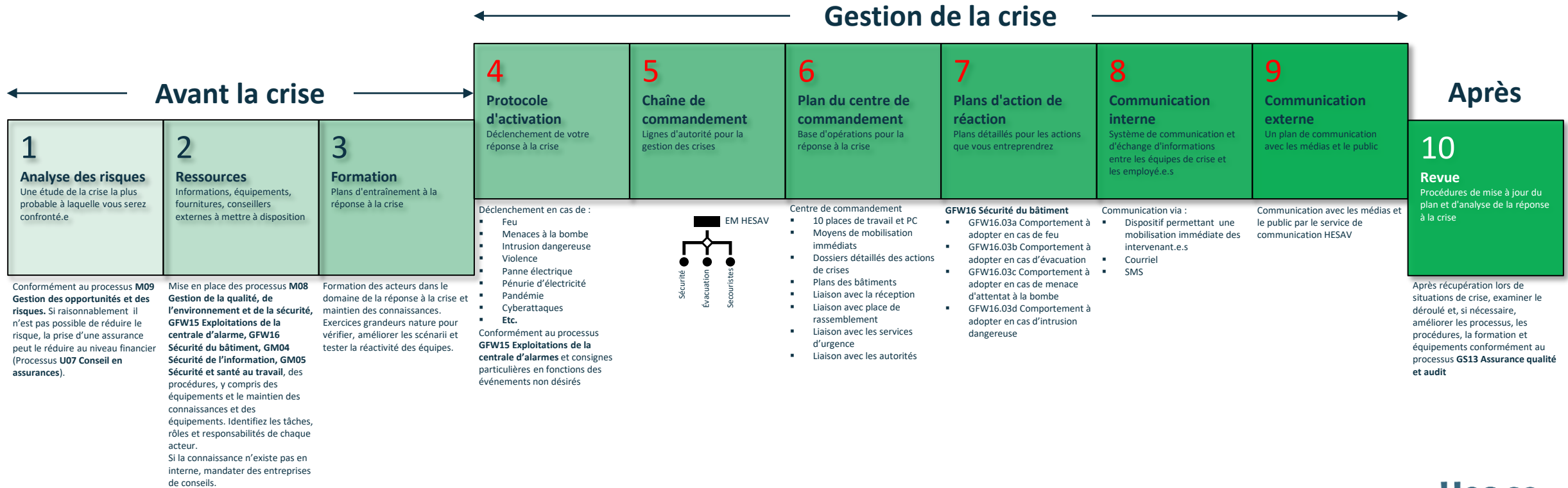
Les événements sont consignés dans un journal à l'attention de la cellule de crise il lui sert de support de réflexion et est essentiel pour retracer les événements,



Conclusion

Une bonne gestion des situations de crise limite l'étendue des dommages et contribue dans une large mesure à éviter les conséquences fâcheuses indirectes.

Les 10 éléments du plan de gestion de crises



GFW16.03 Elaboration des plans de sécurité, d'urgence, et d'alarme et organisation de formations

GFW16.03 f Formations

Formation aux moyens de lutte contre le feu



Description

Cette formation a pour but de former les participants sur les consignes d'urgence à appliquer en cas d'incendie, de passer en revue les 5 classes de feu et les différents moyens adaptés à leur extinction et de découvrir les 3 types d'extincteurs et leurs applications.

Public cible

Personnel PER et PAT HESAV et C4

Périodicité et durée

Tous les 3 ans, durée 1,5 h

Programme

Explication du triangle du feu, des principes de combustion et d'extinction ainsi que des consignes de sécurité

Démonstration d'eau projetée sur de l'huile en feu

Travail pratique avec couverture d'extinction, différents types d'extincteurs et dévidoir axial

Nombre de participants

4 groupes de 6 à 15 personnes au maximum par jour

30 participants au minimum, 60 participants au maximum.

Tarif

2 groupes : 500.- les 2 groupes

3 groupes : 750.- les 3 groupes

4 groupes : 1'000.- les 4 groupes

Certification

Attestation de participation

Contact

Inscriptions et renseignements auprès de
Philippe.Dejardin@hesav.ch

Prestataire : centre-de-formation@eca-vaud.ch

Formation en cas d'évacuation

Description

Cette formation a pour but de former les responsables d'étage, le responsable d'évacuation, sur les consignes à appliquer en cas d'évacuation du bâtiment

Public cible

Formation continue pour, à minima, les responsables d'étage (16p), le responsable d'évacuation (1p), et le personnel Infrastructures, logistique et durabilité.

Périodicité et durée

Tous les 2 ans, durée 2 heures

Programme

Les participant.e.s maîtrisent les procédures, aptitudes et précautions nécessaires à adopter en cas de :

- Evacuation d'un étage du bâtiment
- La gestion de l'évacuation du bâtiment
- La gestion du lieu de rassemblement
- Le contact avec la gestion de crise et les autorités

Nombre de participants

1 groupe de 30 personnes

Tarif

La formation des collaborateurs s'inscrit dans leur formation continue (Il n'y a pas de frais d'inscription pour les collaborateurs.trice.s HESAV).

Certification

Attestation de participation

Contact

Inscriptions et renseignements auprès de
Philippe.Dejardin@hesav.ch

Formation en cas d'alertes à la bombe

Description

Cette formation a pour but de former le personnel de la réception, les responsables de secrétariat, le personnel en charge du courrier et/ou de sécurité, sur le traitement des menaces et des dangers, à l'exclusion de l'intrusion dangereuses (type AMOK).

Public cible

Formation périodique pour, à minima, personnel de la réception, les responsables de secrétariat, le personnel en charge du courrier et/ou de sécurité,

Périodicité et durée

Tous les 2 ans, durée 2 heures

Programme

Les participant.e.s maîtrisent les aptitudes et précautions nécessaires à adopter en cas de :

- Menaces par lettre / téléphone
- Envois postaux lettre / paquet
- Objet suspect remis / déposé
- Explosion

Nombre de participants

1 groupe de 10 personnes

Tarif

La formation des collaborateurs s'inscrit dans leur formation continue (Il n'y a pas de frais d'inscription pour les collaborateurs HESAV).

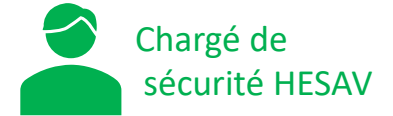
Certification

Attestation de participation

Contact

Inscriptions et renseignements auprès de
Philippe.Dejardin@hesav.ch

Formation en cas d'intrusions dangereuses



Description

Cette formation a pour but de former le personnel de la réception, les responsables de secrétariat, le personnel en charge de la sécurité, et les enseignant.e.s sur le traitement de l'intrusion dangereuses de type AMOK.

Public cible

Formation périodique pour, à minima, personnel de la réception, les responsables de secrétariat, le personnel en charge de la sécurité, ainsi que les enseignant.e.s

Périodicité et durée

Tous les 2 ans, durée 2 heures

Programme

Les participant.e.s maîtrisent les procédures, aptitudes et précautions nécessaires à adopter en cas de :

- Menaces par lettre / téléphone
- Envois postaux lettre / paquet
- Objet suspect remis / déposé
- Explosion

Nombre de participants

1 groupe de 20 personnes

Tarif

La formation des collaborateurs s'inscrit dans leur formation continue (Il n'y a pas de frais d'inscription pour les collaborateurs.trice.s HESAV).

Certification

Attestation de participation

Contact

Inscriptions et renseignements auprès de Philippe.Dejardin@hesav.ch

Formation de cellule gestion de crise

Description

Cette formation a pour but de former le personnel de cellule gestion de crise sur le traitement des situations de crises à gérer sur la parcelle A1, et dans les bâtiments HESAV et C4

Public cible

Formation périodique pour le personnel de la Direction HESAV et du C4

Périodicité et durée

Tous les 2 ans, durée 2 heures

Programme

Les participant.e.s maîtrisent les procédures, aptitudes et précautions nécessaires à adopter en cas de situations de crises tels que : incendie, panne de courant, panne alimentation sans coupure (ASC), dégâts d'eau, dérangement au système techniques (GTC-MCR), etc,

Nombre de participants

1 groupe de 10 personnes

Tarif

La formation des collaborateurs s'inscrit dans leur formation continue (Il n'y a pas de frais d'inscription pour les collaborateurs HESAV).

Certification

Attestation de participation

Contact

Inscriptions et renseignements auprès de
Philippe.Dejardin@hesav.ch

Formation en cas d'accident



Description

Cette formation a pour but de former les participants sur les consignes d'urgence Basic Life Support – Automated External Defibrillator (BLS-AED) à appliquer en cas d'accident.

Public cible

Formation continue pour, à minima, le personnel d'infirmier, et le personnel Infrastructures, logistique et durabilité.

Périodicité et durée

Tous les 2 ans, durée 8 heures

Programme

Les participants maîtrisent les procédures, les aptitudes de base de la réanimation chez les adultes et les enfants.

1. Ils donnent correctement l'alarme.
2. Ils tiennent compte de leur propre sécurité en portant secours.
3. Ils appliquent correctement les aptitudes de base de la réanimation (massage cardiaque, ventilation, défibrillation à l'aide de l'AED).
4. Ils reconnaissent les signes et symptômes de l'infarctus du myocarde et de l'Accident Vasculaire Cérébral.
5. ils effectuent correctement la Position Latérale de Sécurité
6. Ils s'entraînent aux mesures de désobstruction des Voies Aériennes Supérieures.

Nombre de participants

1 groupe de 6 personnes au maximum par jour

Tarif

La formation des collaborateurs s'inscrit dans leur formation continue (Il n'y a pas de frais d'inscription pour les collaborateurs.trice.s HESAV).

Certification

Certification reconnue par le Swiss Resuscitation Council valable 2 ans.

Contact

Inscriptions et renseignements auprès de jonas.csakodi@hesav.ch

Formation transport matières dangereuses

Formation marchandises dangereuses

Description

Cette formation a pour but de former nos conducteurs de véhicules qui ont besoin d'une formation correspondante pour transporter des marchandises dangereuses en toute sécurité.

Public cible

En tant que conducteur du véhicule HESAV, vous avez besoin d'un permis SDR/ADR pour la classe de danger correspondante pour effectuer des transports au-delà des limites d'exemption. La formation est validée par un examen à la suite duquel un permis SDR/ADR est délivré

Périodicité

Tous les 5 ans.

Pendant la dernière année avant l'expiration du certificat un cours dit de mise à jour doit être passé pour obtenir le certificat ADR.

Programme

Les participant.e.s maîtrisent les procédures, aptitudes et précautions nécessaires à adopter lors de transport de matières dangereuses.

Nombre de participants

Individuel

Tarif

Cours de base (durée 3 jours) 765.-

Cours de mise à jour (durée 2 jours) 525.-

Certification

Le certificat de formation est délivré en format carte de crédit avec une photo du conducteur du véhicule.


Contact

Inscriptions et renseignements cours de base auprès de [Cours polyvalent de base et classe 1 SDR/ADR | ASTAG](#)

Inscription et renseignement cours de mise à jour auprès de [Cours de mise à jour SDR/ADR | ASTAG](#)

GFW16.04 Vérification des mesures

GFW16.04 a Vérification des mesures

	Procédure	N°	GFW16.04a Vérifications des mesures
	Public cible	Infrastructures, logistique et durabilité	

LA DIRECTION DE LA HAUTE ÉCOLE DE SANTÉ VAUD – HESAV

**Processus GFW16 Sécurité du bâtiment
GFW16.04a Vérifications des mesures**

I Contrôles internes : Check-list

Des contrôles internes portant sur les trois secteurs (construction, technique, organisation) sont indispensables à la réalisation des objectifs énoncés dans le processus GFW16 Sécurité du bâtiment. Il convient par conséquent d'élaborer par bâtiment et par étage des fiches de contrôle renseignant sur le lieu, l'objet et la périodicité des contrôles. Il incombe à l'Etat-Major de crise, compétent en matière de protection contre le feu, de définir les tâches correspondant à ces contrôles et de les exécuter ou de les faire effectuer.


Art. 1 Thèmes

Les mesures définies dans le processus GFW16 Sécurité du bâtiment doivent être incluses dans les contrôles tels qu'ils sont détaillés ci-après :

Partie concernée	Quoi ?	En ordre ?	Remarques
Compartiments coupe-feu	Les revêtements résistant au feu des montants, poutres, murs et plafonds sont-ils exempts de défauts apparents tels que des décollements, des entailles et des fissures ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Changements d'affectation	Les plans existant pour la protection contre le feu correspondent-ils aux conditions actuelles ou des changements d'affectation ont-ils eu lieu sans que les mesures de protection contre le feu existantes et/ou éventuellement nécessaires aient été adaptées ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Fermetures coupe-feu	Les portes et autres systèmes de fermeture coupe-feu sont-ils exempts de défauts et ferment-ils parfaitement ? Les murs et plafonds formant des compartiments coupe-feu présentent-ils des ouvertures inadmissibles ? (D'après l'expérience, à contrôler après des transformations ou des travaux d'installation)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Installations de ventilation	Les différents filtres, canaux d'aération et groupes sont-ils propres ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	Le fonctionnement des clapets coupe-feu et autres systèmes d'obturation sont-ils corrects ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Auteur(e)s : Manahan BARILIER
Version n° 29.01.2024


Libéré le :
1/6

	Procédure	N°	GFW16.04a Vérifications des mesures
	Public cible	Infrastructures, logistique et durabilité	

Partie concernée	Quoi ?	En ordre ?	Remarques
	Les installations d'évacuation de la fumée et de la chaleur sont-elles en état de fonctionner ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Appareils d'extinction	Les moyens d'extinction appropriés sont-ils disponibles ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	Le nombre, la disposition et le repérage des équipements et appareils d'extinction sont-ils suffisants et appropriés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les contrôles prescrits ont-ils été effectués ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Equipement de détection d'incendie	Les dispositifs d'avertissement (boutons-poussoirs, téléphones, installations de détection d'incendie, etc.) sont-ils accessibles, en état de fonctionner et exempts de défauts apparents ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Substances et marchandises	Le stockage est-il conforme aux prescriptions ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les produits sont-ils identifiés et munis des étiquettes de mise en garde requises ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Désencombrement	Les locaux techniques, combles, sous-sol et autres débarras sont-ils propres et désencombrés ? (Réduction de la charge thermique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Voies d'évacuation	Le repérage et la signalisation des voies d'évacuation et des issues de secours sont-ils corrects et bien visibles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les couloirs, cages d'escaliers, sorties et autres voies de passage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments sont-ils libres et accessibles à tout moment ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Eclairage	L'éclairage ordinaire et de secours sont-ils exempts de dépôts de poussière, d'impuretés et de défauts apparents ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Formation du personnel	La marche à suivre en cas d'incendie est-elle connue de tous ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Le personnel a-t-il été formé à l'utilisation des appareils et équipements de lutte contre l'incendie ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les services compétents sont-ils au courant de leurs tâches ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Numéros d'urgence	Les numéros d'urgence sont-ils bien visibles à proximité des téléphones et/ou autres dispositifs d'appel de détresse ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les aide-mémoire ont-ils été affichés et/ou distribués ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Interdiction de fumer	L'interdiction de fumer est-elle clairement signalée par des panneaux ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Auteur(e)s : Manahan BARILIER
Version n° 29.01.2024


Libéré le :
2/6

			
Procédure	N°	GFW16.04a Vérifications des mesures	
Public cible	Infrastructures, logistique et durabilité		

Partie concernée	Quoi ?	En ordre ?	Remarques
	Des cendriers ont-ils été prévus à proximité des accès aux zones où il est interdit de fumer ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Des cendriers de sécurité sont-ils utilisés dans les locaux où il est permis de fumer ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	L'interdiction de fumer est-elle respectée ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Le contenu des cendriers est-il éliminé correctement ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Surveillance	Les mesures de sécurité requises sont-elles observées à proximité des travaux de soudage et autres (par ex. autorisation) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Toutes les portes extérieures, fenêtres et autres ouvertures sont-elles fermées (verrouillées) comme protection contre l'incendie ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Toutes les portes et autres fermetures coupe-feu sont-elles fermées en particulier en dehors des heures de travail (sauf fermetures automatiques en cas d'incendie) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Une tournée de contrôle est-elle effectuée à la fin du travail ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Installations électriques, interrupteur principal	Le matériel électrique (interrupteurs, prises, rallonges, etc.) est-il exempt de défauts apparents ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les installations électriques sont-elles autant que possible mises hors circuit, notamment après les heures de travail ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Distances de sécurité, appareils à chaleur	Les distances de sécurité sont-elles suffisantes entre les matières combustibles et les sources d'inflammation telles que les installations de chauffage et de séchage, les fours, les radiateurs thermiques ou autres systèmes chauffés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les réchauds, chauffe liquide, radiateurs chauffants et soufflants, etc. interdits dans l'entreprise sont-ils mis à l'écart ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Gaz, liquides, combustibles	Les récipients (même vides) pour gaz et liquides combustibles sont-ils utilisés et stockés conformément aux règles de sécurité en vigueur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les récipients sont-ils correctement étiquetés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les bouteilles de gaz sont-elles protégées contre les chutes ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Auteur(e)s : Manahen BARILIER
Version n° 29.01.2024

Libéré le :
3/6

			
Procédure	N°	GFW16.04a Vérifications des mesures	
Public cible	Infrastructures, logistique et durabilité		

Partie concernée	Quoi ?	En ordre ?	Remarques
Déchets, propreté et ordre	Les déchets combustibles (matériaux d'emballage, copeaux, etc.) et les matières auto-inflammables (chiffons huileux, etc.) sont-ils mis à l'écart et conservés conformément aux règles de sécurité en vigueur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les couvercles des récipients pour déchets et contenants sont-ils fermés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les locaux sont-ils propres et en ordre ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Entretien	Les systèmes d'exploitation font-ils l'objet de travaux d'entretien et de contrôles de fonctionnement réguliers, conformément aux prescriptions ? (Installations de détection de gaz/d'incendie, prises d'eau murales, EAM, lances, installations d'extinction, dispositifs d'évacuation, équipements de transmission des alarmes, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Suppression des dérangements	Les messages de dérangements des dispositifs de protection ont-ils été transmis et les dérangements supprimés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Les réparations sur les dispositifs ont-elles été ordonnées et exécutées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Concept de protection contre le feu	Les concepts sont-ils régulièrement révisés et actualisés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Service de lutte contre l'incendie	Les bâtiments sont-ils inspectés avec le service de lutte contre l'incendie ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

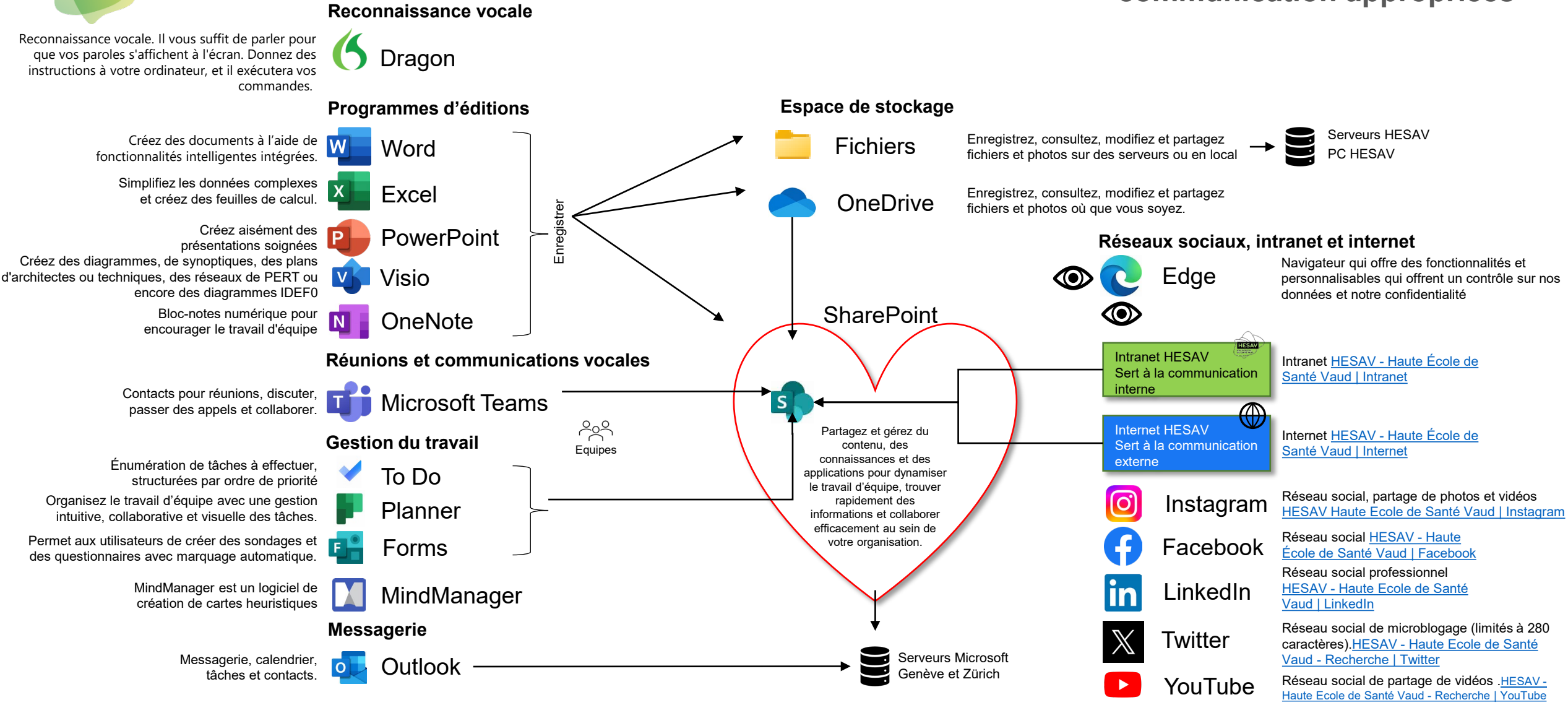
Auteur(e)s : Manahen BARILIER
Version n° 29.01.2024

Libéré le :
4/6

GFW16.04 Vérification des mesures

GFW16.04 b Communication des mesures

M06.02.01 Planification et mise en œuvre de mesures de communication appropriées





Conférencier : Manahen BARILIER,
IFMA membre du comité Romand

Région Romandie Expert Talk 18|04|2024

Sûreté et sécurité

*Gestion des accès
et des fermetures*

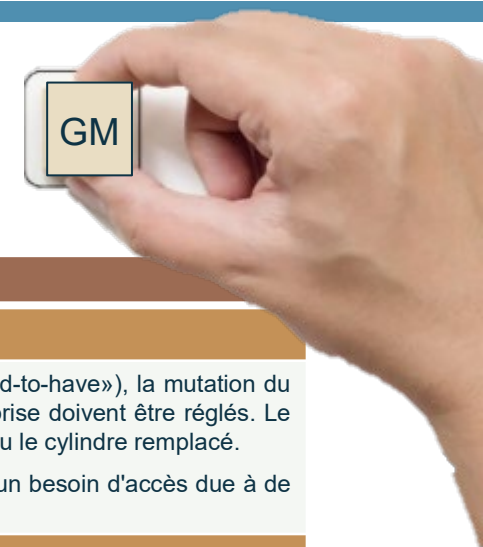


MEETS



GM03

Gestion des accès et des fermetures



GM03 Gestion des accès et des fermetures

Description

Le processus GM03 «Gestion des accès et des fermetures» décrit l'octroi de supports d'accès physiques et électroniques et de droits d'accès à des personnes (principe «Need-to-have»), la mutation du plan de fermeture et les mesures en cas de perte des clés/badges. Avant l'octroi de supports/droits d'accès, la procédure de demande, l'attribution, le renouvellement et la reprise doivent être réglés. Le processus est notamment déclenché par l'entrée et la sortie de personnel. En outre, en cas de perte de clés ou de badges, les droits d'accès électroniques doivent être annulés ou le cylindre remplacé.

La mutation du plan de fermeture décrit l'adaptation du système de fermeture aux besoins d'accès. Le déclencheur de ce processus partiel est principalement la modification d'un besoin d'accès due à de nouveaux processus opérationnels ou organisationnels ou à la modification des exigences de sécurité.

Objectif

- Garantie de droits d'accès selon les zones de sécurité
- Protection contre l'accès de tiers non autorisés
- Administration efficace des droits d'accès
- Liste tenue à jour et complète des droits d'accès

Déclencheur

- Les bâtiments et infrastructures doivent être protégés contre l'accès de tiers non autorisés

Critères qualitatifs

- Nombre d'accès non autorisés
- Actualité du plan de fermeture
- Actualité des droits d'accès

Workflow / Prestations

- Création de la matrice d'accès avec zones et autorisations d'accès
- Remise, vérification, reprise et annulation des autorisations et supports d'accès (administration des clés et des badges)
- Création d'évaluations et de rapports
- Gestion et extrapolation des plans de fermeture
- Adaptation des systèmes de fermeture

Processus en amont

- GS09 Exigences demande et création économique

Normes et directives

- Nouvelle loi sur la protection des données (nLPD)
- DIN 277 Aires et volumes dans la construction de bâtiments

Responsabilité de l'exploitant

- Octroi et reprise des droits et supports d'accès selon le principe «need-to-have»

Accès HESAV

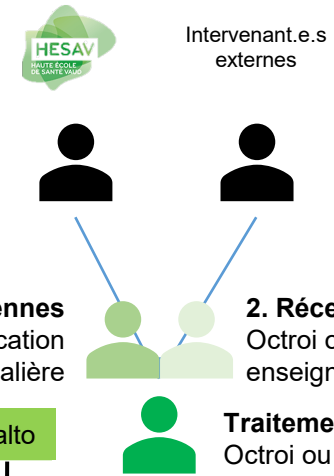
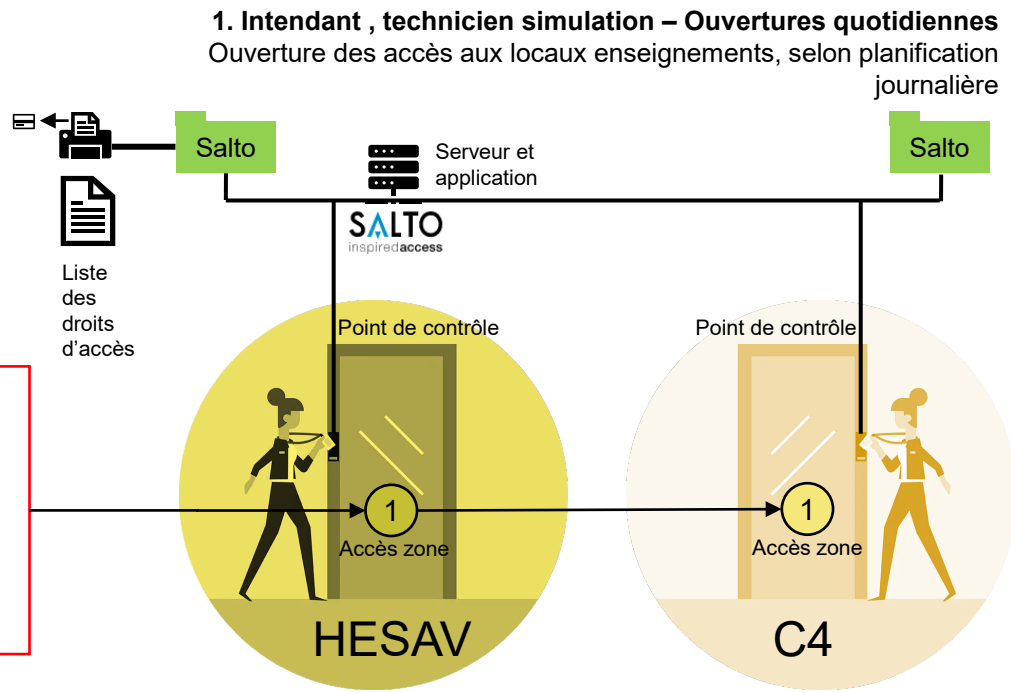
Principes

- HESAV détermine les profils correspondants aux besoins interne (concertation organisation HESAV)
- La responsabilité de l'attribution et du retrait des accès seront conférées un chargé de sécurité, en cohérence avec les aspects de sûreté.
- Les informations concernant les données HESAV et C4 seront stockés sur le serveur Salto HESAV.
- L'évolution technologique sera suivie en permanence afin d'éventuellement changer ce modèle.



Ressources humaines
Fournitures badges
Personnel PER et PAT

Bureau des étudiant.e.s
Fournitures badges
Intervenants et étudiants



HESAV Zones de sécurité

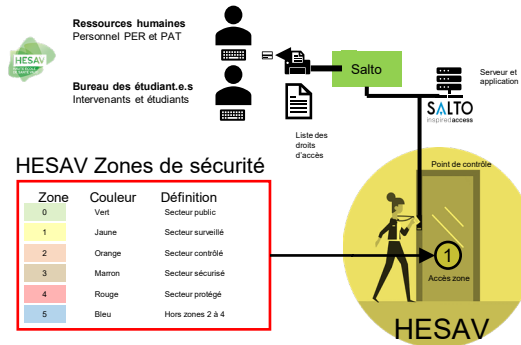
Zone	Couleur	Définition
0	Vert	Secteur public
1	Jaune	Secteur surveillé
2	Orange	Secteur contrôlé
3	Marron	Secteur sécurisé
4	Rouge	Secteur protégé
5	Bleu	Hors zones 2 à 4

HESAV Matrice des accès

Profils standardisés HESAV Besoins

Local	Portes	Description / Rôles	Profils standardisés HESAV					Besoins
			Accès total	Personnel HESAV	Enseignant.e.s formation	Etudiant.e.s	...	
HESAV/-/001	HESAV/-/001-01	Accès déchetterie	X					
HESAV/00/001	HESAV/00/001-01	Accès accueil	X	X				
HESAV/01/001	HESAV/01/001-01	Accès public IRM	X	X	X	X		X
HESAV/01/001	HESAV/01/001-01	Accès service IRM	X	X	X			

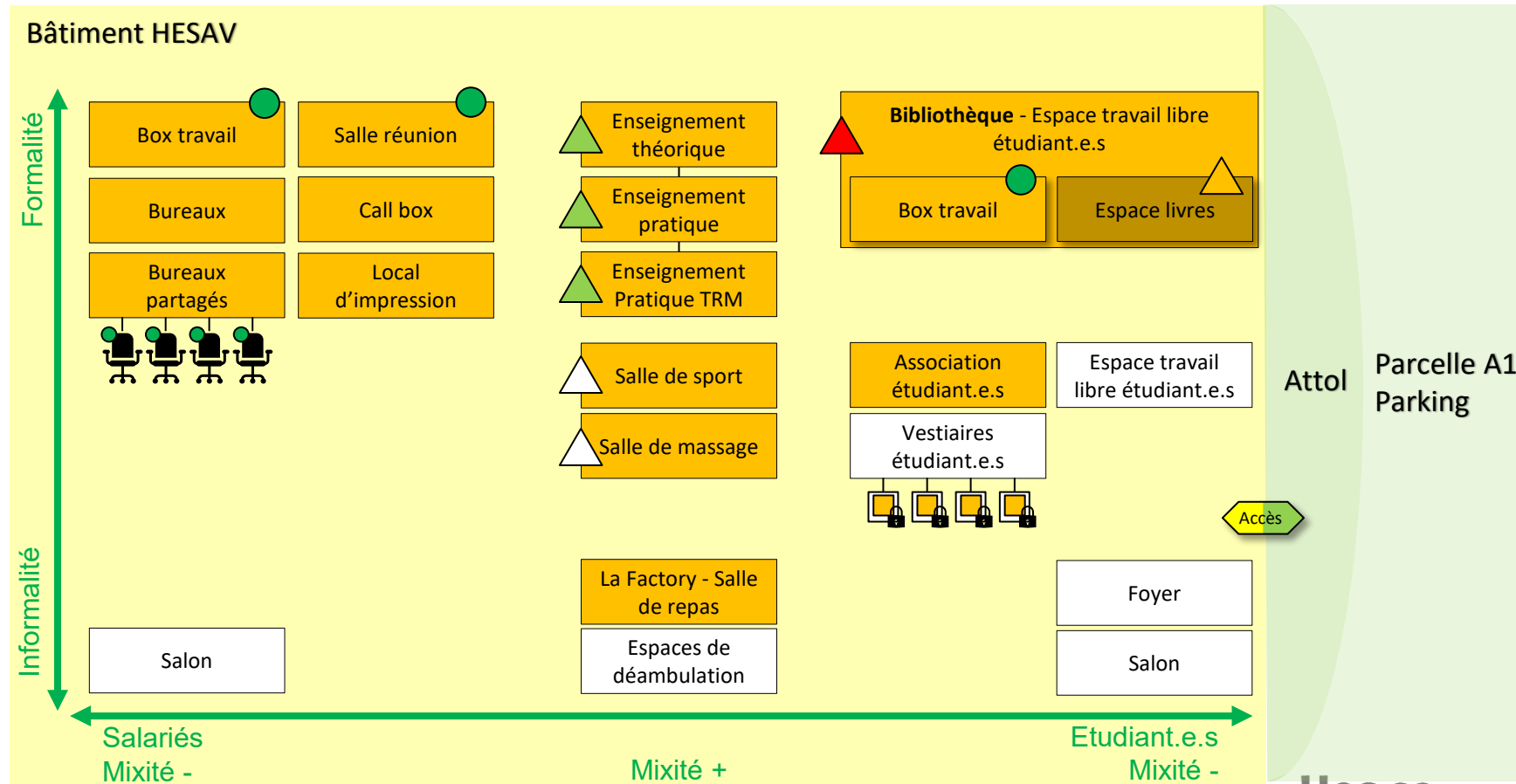
Politique d'accès aux espaces HESAV



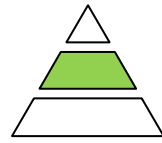
Porte principale et secondaires d'accès au bâtiment HESAV
Moyens techniques : Programme horaire et badge
Ouverture automatique : du Lu au Ve de 06h00 à 20h00
Restrictions : Vacances académiques et directives DG HESAV
 Hors de cet horaire et des restrictions figurant ci-dessus, ouverture par badges autorisés

Réservation des ressources locales

- **TOUS – UTILISATION via ressources Outlook**
 - a) Avec validation d'un.e gérant.e ressources
 - b) Sans validation
- ▲ **Bureau de la formation - Planification pluriannuelle**
 - a) La planification de l'année académique / calendrier
 - b) Les ajouts de demandes de locaux en cours d'année
 - c) Les demandes pour des prestations de services
 - d) Les demandes diverses et variés
- ▲ **Bibliothèque – Accessibilité différente du reste du bâtiment**
 Selon horaires et vacances bibliothèques
- ▲ **Livres – Accessibilité différente de la bibliothèque**
 Selon horaires de présences des bibliothécaires



Les locaux support et d'infrastructures sont exclus de ce document
 Les accès à la **chaufferie de la parcelle A1** sont internes au bâtiment HESAV
 Expert Talk - Sûreté et sécurité



Choix de la stratégie – Accessibilité

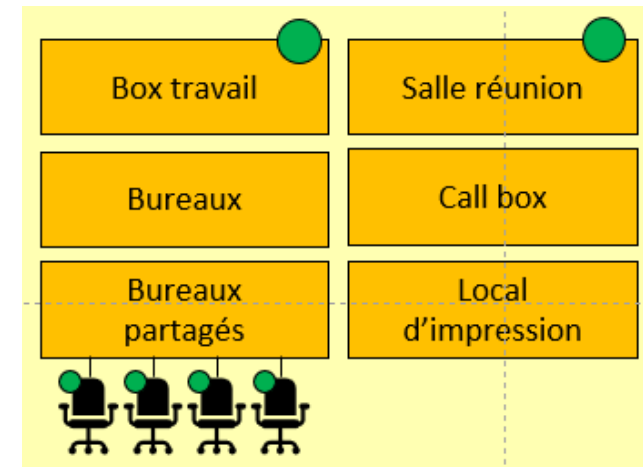
Bureaux



Filière / Service /
Unité HESAV

Bureaux Octroi et reprise des droits et supports d'accès selon le principe «Need-to-have»	Intendance / pompiers	Nettoyeur.euse.s	Direction HESAV	Responsable	Secrétaire.s. de la responsable	Secrétaire.e.s	Collaborateur.trice.s
Bureau attribué individuellement				X	X	X	X
Bureaux filière / service / unité				X	X	X	
Bureau secrétaire filière / service / unité				X	X		
Bureau direction filière / service / unité				X			
Voir complément							
Tous les locaux HESAV	X	X	X				

En complément



Accès libres, à certains horaires aux locaux suivants : Call box, local d'impression, bureaux partagés, salons, salle de repas, espaces de déambulation, et sous réservation pour les places de travail dans les bureaux partagés, les box de travail et salle de réunion

Conférencier : Manahen BARILIER,
IFMA membre du comité Romand



Région Romandie Expert Talk 18|04|2024

Sûreté et sécurité

La sécurité de l'information



MEETS



Niveau de sécurité



- Public,
- Interne,
- Confidentiel,
- Secret

GM04

La sécurité de l'information



GM04 La sécurité de l'information

Description

Le processus GM04 «Sécurité de l'information» concerne la protection des données et des informations à des fins de prévention des préjudices pécuniaires et des atteintes à la réputation. Pour ce faire, les objectifs et mesures de sécurité organisationnels, techniques et structurels relatifs à la sécurité de l'information sont surveillés. Cela implique la surveillance de l'infrastructure, p.ex. à l'aide de la vidéosurveillance et de rondes d'inspection, ainsi que la vérification de la protection des données et des informations. Les informations et les documents doivent être marqués et traités selon les niveaux de sécurité indiqués (p.ex. public, interne, confidentiel ou secret).

Objectif

- Protection des données et des informations

Déclencheur

- .

Critères qualitatifs

- Aucune perte de données ou d'informations
- Aucun préjudice pécuniaire et aucune atteinte à la réputation

Workflow / Prestations

- Définition des zones de sécurité (physique) et des niveaux de sécurité (organisationnel)
- Traitement correct des informations et des données personnelles
- Service d'ordre et de sécurité

Processus en amont

- M09 Gestion des opportunités et des risques
- M10 Gestion des informations et des données

Normes et directives

- ISO/IEC 27000 Technologies de l'information — Techniques de sécurité — Systèmes de management de la sécurité de l'information — Vue d'ensemble et vocabulaire
- Nouvelle loi sur la protection des données (nLPD)

Responsabilité de l'exploitant

- Mise en œuvre et surveillance des mesures de sécurité définies en matière de sécurité de l'information

Ce processus concerne la protection des données et des informations à des fins de prévention des préjudices pécuniaires et des atteintes à la réputation.

Public

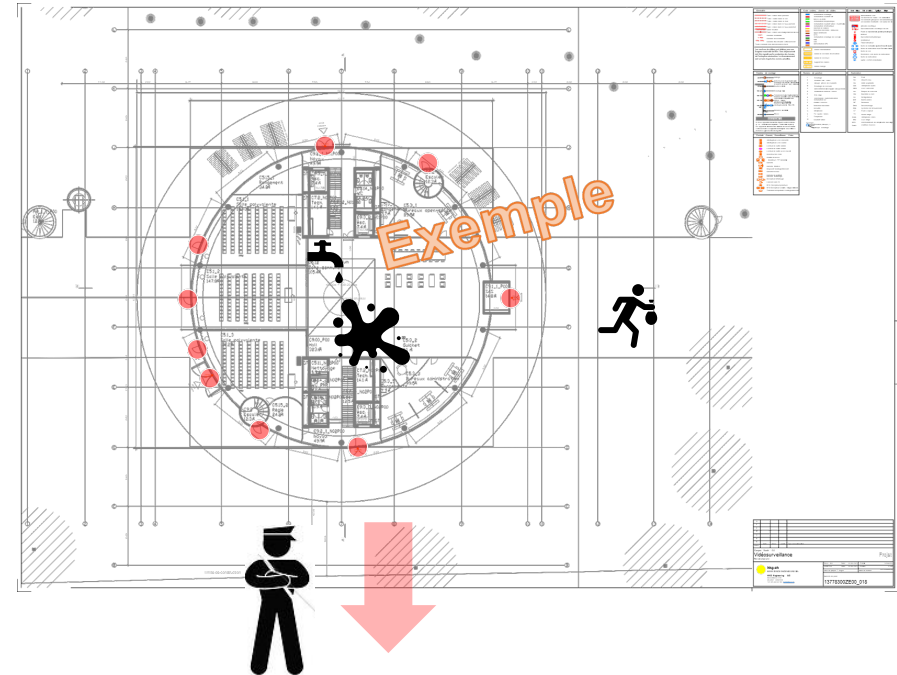
Interne

Confidentiel

Secret

Les informations et les documents doivent être marqués et traités selon les niveaux de sécurité indiqués (p.ex. public, interne, confidentiel ou secret).

Identification des missions à réaliser pendant les rondes de sécurité au C4



Cahier des charges des activités pour appel d'offre

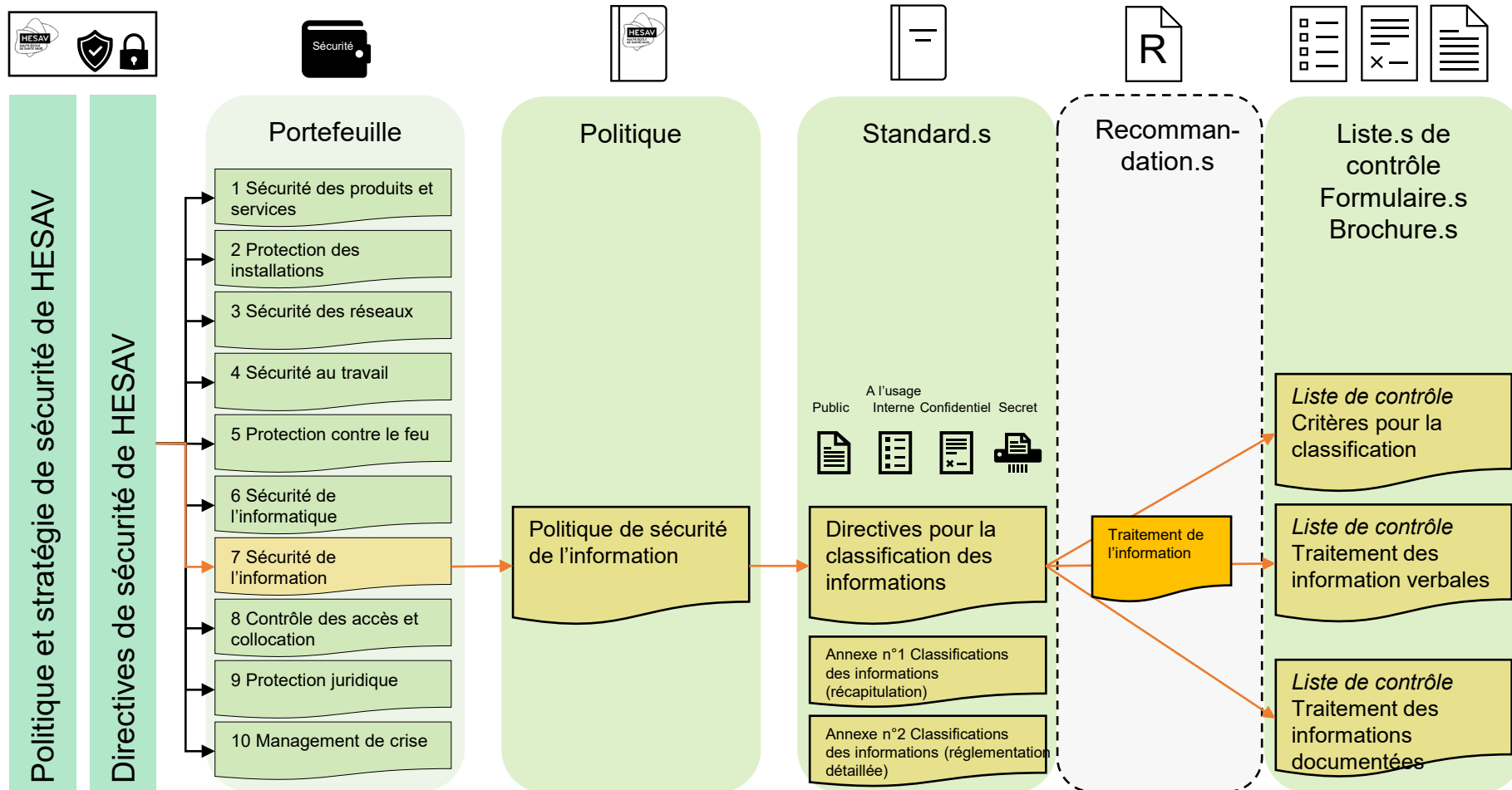
Service	Heure	Bât.	Niv.	Mission	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
001	23:00	C4	SS	Contrôle	X	X	X	X	X	X	X
002	23:00	C4	SS	Ronde	X	X	X	X	X	X	X
003											

Traitement de l'information (général)



Traitement de l'information (Détails)

Niveau	Public	A l'usage du service	Confidentiel	Secret
Désignation	Aucune	Sur chaque page : « A l'usage du service »	Sur chaque page : « Confidentiel »	Sur chaque page : « Secret »
Conservation	Libre	Sous surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Physique : mobilier de sécurité Electronique : codage 	<ul style="list-style-type: none"> Physique : coffre-fort Electronique : codage
Transmission	Libre	<ul style="list-style-type: none"> Physique : Interne : sans conditions. Externe : sous surveillance Electronique : Interne : sans conditions. Externe : sous surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> Physique : enveloppe double (courrier postal) Electronique : codage 	<ul style="list-style-type: none"> Physique : remise personnelle contre quittance Electronique : codage
Retraits et élimination	Respecter la validité et date d'échéance	<ul style="list-style-type: none"> Physique : Interne : sans conditions. Externe : sous surveillance Electronique : Assurer la suppression 	<ul style="list-style-type: none"> Physique : destruction par le détenteur à la déchiqueteuse de documents Electronique : suppression définitive par écrasement 	<ul style="list-style-type: none"> Physique : restitution à l'expéditeur, destruction par le service émetteur à la déchiqueteuse de documents Electronique : suppression définitive par écrasement
Exemples	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prospectus publicitaires ✓ Rapports sur des conférences publiques ✓ Normes reconnues ✓ Spécifications publiées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports internes de séances ✓ Annuaire des numéros de téléphone internes ✓ Correspondance avec des fournisseurs, des étudiant.e.s ou des client.e.s ✓ Documents administratifs ✓ Informations concernant le personnel 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projets concernant de nouveaux enseignement, de nouvelles prestations de services, de la recherche ✓ Stratégies de marketing ✓ Informations aux client.e.s ✓ Négociations avec des concurrents sur la formation ✓ Dossiers du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Clé de cryptage d'un système de sécurité ✓ Spécifications techniques d'un produit de sécurité ✓ Plan commercial stratégique global



Structure de la documentation

Conférencier : Manahen BARILIER,
IFMA membre du comité Romand



Région Romandie Expert Talk 18|04|2024

Sûreté et sécurité

*La sécurité au travail
et la protection de la santé*



MEETS



Service sanitaire

GM05 La sécurité au travail et la protection de la santé



GM05 La sécurité au travail et la protection de la santé

Description

Le processus GM05 «Sécurité au travail et protection de la santé» permet de définir, mettre en œuvre et contrôler les directives de sécurité spécifiques au poste de travail et de former à celles-ci. Il comprend aussi la formation aux mesures de promotion de la santé (ergonomie, etc.) et la mise à disposition de matériel de protection (EPI, chaussures de sécurité, etc.). Les dispositions légales et les autorités cantonales compétentes sont déterminantes pour les directives de sécurité. En outre, les cas du service sanitaire d'entreprise sont traités et une formation initiale et continue est dispensée au personnel compétent selon sa tâche.

Objectif

- Prévention des accidents et maladies professionnels
- Garantie d'organisation des premiers secours
- Préservation de la santé des collaborateurs

Déclencheur

- .

Critères qualitatifs

- Nombre d'accidents professionnels et de jours de maladie

Workflow / Prestations

- Prévention des accidents professionnels à l'aide de mesures préventives en matière de santé des collaborateurs
- Maintien de la sécurité aux postes de travail grâce à des formations et à la mise à disposition de matériel de protection

Processus en amont

- M09 Gestion des opportunités et des risques

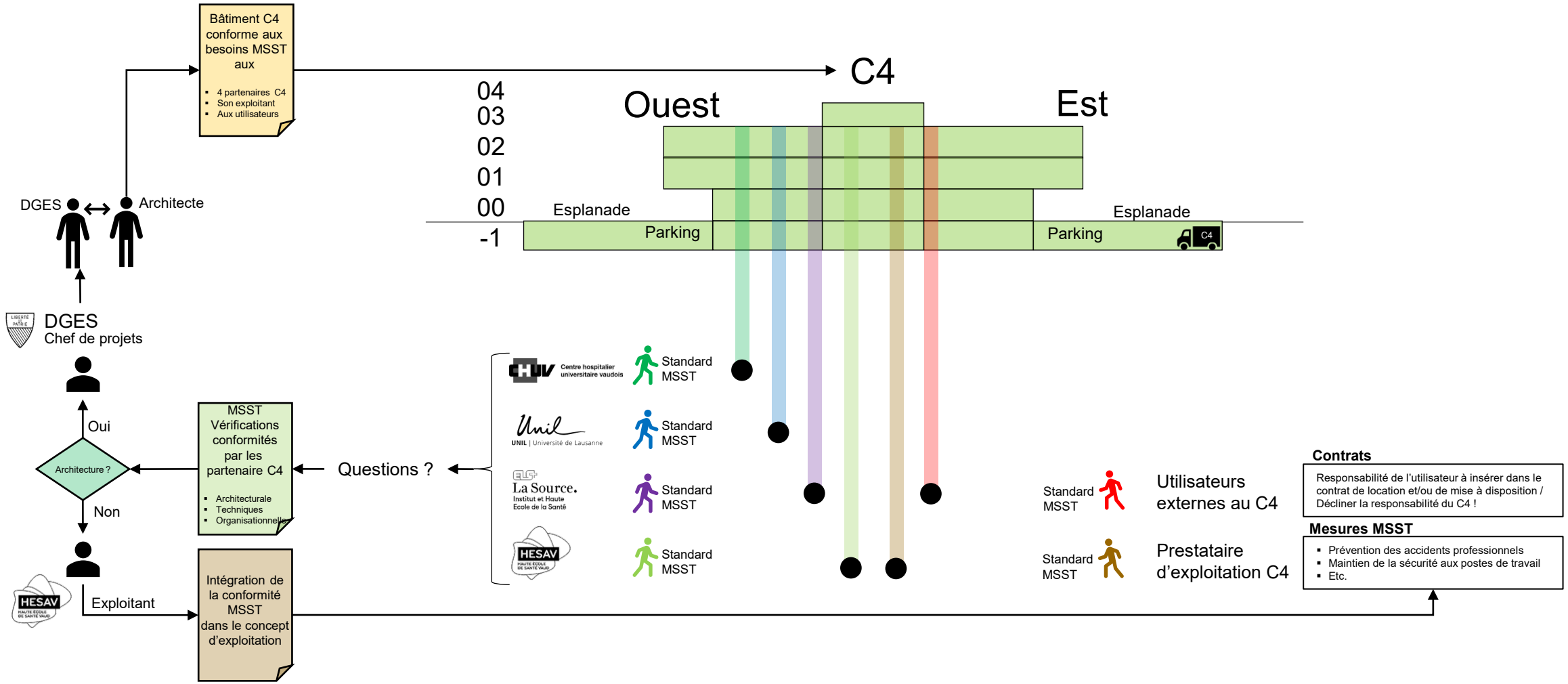
Normes et directives

- Prescriptions de la Suva
- Loi sur le travail (LTr)
- Code des obligations (CO)

Responsabilité de l'exploitant

- Mise à disposition d'un environnement de travail sûr et d'équipements de travail sûrs

GM05 Sécurité au travail et protection de la santé – Schéma de principe





M09 Gestion des opportunités et des risques

Loi sur le travail (LT)
Code des obligations (CO)

Prescriptions de la
suva

Besoins

CHUV Centre hospitalier universitaire vaudois

Besoins **UNIL** | Université de Lausanne

Besoins

La Source.
Institut et Haute Ecole de la Santé



Besoins



HE TSL Haute école de travail social et de la santé Lausanne

Prévention des accidents professionnels à l'aide de mesures préventives en matière de santé des collaborateurs.

Maintien de la sécurité aux postes de travail grâce à des formations et à la mise à disposition de matériel de protection. Semaine réceptiennait



Professionnels à protéger :

- Infirmier.ière
- Physiothérapeute
- Technicien.ne en radiologie médicale
- Sage-femme
- Ergothérapeute
- Personnel administratif
- Technicien en simulation
- Concierge / intendant
- Nettoyeur

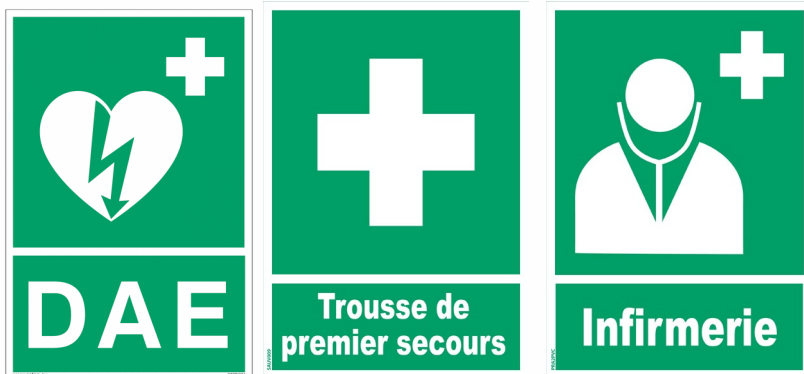
Service sanitaire à mettre en place

Formations nécessaires:

- Formation feu
- Formation BLS-AEDS
- Formation transports matières dangereuses
- Ergonomie à la place de travail
- Etc.

Matériel de protection

- Chaussures de sécurité
- Etc.



GM05.03 a Organisation des premiers secours, infirmierie

Contexte légal, commentaire **OLBT 3, art. 36**

Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail
 Chapitre 2 : Exigences particulières en matière de protection de la santé
 Section 7 : Vestiaires, douches, lavabos, toilettes, refectoires, locaux de séjour et premiers secours
 Art. 36 Premiers secours



Art. 36

Article 36

Premiers secours

- ¹ Les moyens nécessaires pour les premiers secours doivent être disponibles en permanence, compte tenu des dangers résultant de l'exploitation, de l'importance et de l'emplacement de l'entreprise. Le matériel de premiers secours doit être facilement accessible et être disponible dans tous les endroits où les conditions de travail le requièrent.
- ² Au besoin, des infirmeries convenablement situées et équipées seront mises à disposition, ainsi que du personnel ayant reçu une formation sanitaire. Les locaux destinés à l'infirmerie doivent être facilement accessibles avec des brancards.
- ³ L'infirmerie et les emplacements où se trouve le matériel de premiers secours doivent être clairement signalés.

Généralités

Les premiers secours consistent à apporter de l'aide et les premiers soins urgents à une personne malade ou blessée¹. On entend par là les mesures que peut prendre tout un chacun pour sauver une vie, et pour écarter ou limiter des dangers ou des problèmes de santé imminents, jusqu'à l'arrivée des secours professionnels. Il s'agit en particulier de transmettre l'alarme et de prévenir les services de secours, de sécuriser les lieux de l'incident et d'aider la personne en détresse. Cette définition large s'applique aussi aux entreprises et à leurs collaborateurs. L'employeur doit veiller à ce que les premiers secours soient apportés correctement. Ces derniers doivent de ce fait être assurés à tout moment dès lors que quelqu'un travaille dans l'entreprise et apportés sans retard lorsqu'il s'agit d'une urgence pour laquelle le temps de réaction est crucial.

des secours (ill. 336-1) et définit les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes qui apportent les premiers secours. Il règle également la formation, le nombre et les moyens d'intervention des secouristes (personnes qui assurent les premiers secours). Un appel d'urgence permettant d'atteindre une centrale d'intervention interne ou externe doit pouvoir être passé même en dehors des horaires de travail usuels.

Il convient de garantir que tous les collaborateurs soient informés régulièrement du contenu du plan des premiers secours. Les instructions à suivre en cas d'urgence doivent être formulées de façon à être comprises par tous et, si nécessaire, en plusieurs langues.

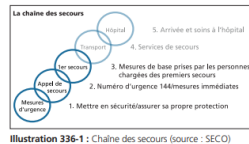


Illustration 336-1 : Chaîne des secours (source : SECO)

¹Pour les détails, se référer aux directives de réanimation 2021 de l'European Resuscitation Council (ERC guidelines 2021)

Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail
 Chapitre 2 : Exigences particulières en matière de protection de la santé
 Section 7 : Vestiaires, douches, lavabos, toilettes, refectoires, locaux de séjour et premiers secours
 Art. 36 Premiers secours



Art. 36

Art. 36

Dans les entreprises comportant des dangers particuliers selon la directive n°6508 de la CFST¹, le plan des premiers secours représente un élément de base du plan d'intervention en cas d'urgence (manuel² et listes de contrôle). Il décrit en détail toutes les exigences fondamentales que les entreprises doivent satisfaire.

Alinéa 1

Le facteur temps joue un rôle crucial pour les urgences médicales importantes et en cas de blessure grave. L'objectif est qu'aux heures où des employés travaillent dans l'entreprise, des personnes chargées d'assurer les premiers secours arrivent sur les lieux de l'incident dans les trois minutes après qu'il a eu lieu.

L'entreprise met elle-même les moyens nécessaires à disposition, ou se joint à des entreprises voisines afin de constituer un regroupement pour l'apport des premiers secours (p. ex. entre entreprises pratiquant des activités diverses dans un même bâtiment ou entre entreprises limitrophes). Les tâches, obligations et compétences communes doivent être formulées par écrit dans le cas d'une telle collaboration interentreprises.

Dans les entreprises comportant des dangers particuliers selon la directive n°6508 de la CFST, ce sont les spécialistes MSST responsables de l'évaluation des risques qui établissent les mesures supplémentaires nécessaires en matière de premiers secours. Cela peut être nécessaire par exemple pour les dangers liés à l'électricité, aux produits chimiques, à une atmosphère réduite en oxygène ou encore aux postes de travail exposés à la chaleur ou au froid.

Équipement pour les premiers secours

L'équipement pour les premiers secours doit être adapté aux dangers présents dans l'entreprise. Il

doit permettre de faire face non seulement aux urgences médicales et aux blessures graves, mais aussi aux blessures de peu de gravité (p. ex. soin des plaies). Il se compose du matériel de premiers secours (pharmacie de premiers secours, boîte, valise ou sac à dos de pansements) et d'un équipement d'urgence ciblé en fonction des risques. L'équipement doit faire l'objet d'un contrôle de qualité régulier (notamment vérification de l'état du matériel). Les médicaments ne peuvent être remis que par des personnes habilitées à le faire (p. ex. un médecin). Ils doivent être conservés sous clé en un lieu signalisé clairement.

Accessibilité du lieu de l'incident (matérielle et temporelle)

L'apport de premiers secours correspondant aux dangers présents dans l'entreprise et le bon fonctionnement d'une chaîne de sauvetage (ill. 336-1) doivent être assurés pour tous les travailleurs, que ces derniers travaillent dans les locaux de l'entreprise ou en dehors (notamment personnel en service à l'extérieur ou travaillant sur des chantiers). Ils doivent l'être pendant la totalité des heures où des employés travaillent et couvrir notamment le travail de nuit, en équipe ou le dimanche.

Il convient de répondre à certaines exigences supplémentaires pour les personnes travaillant seules (p. ex. dans des installations de grande étendue, des entrepôts, pour des travaux de réparation, de contrôle ou en équipe, dans le commerce de détail) ou ne travaillant pas à un emplacement fixe (p. ex. personnes en service à l'extérieur ou travaillant sur des chantiers). Pour chaque personne travaillant seule, il faut créer la possibilité d'appeler à tout moment de l'aide en cas de besoin, à proximité de son poste de travail, soit à l'aide d'un téléphone, d'un téléphone mobile, d'un radiotéléphone, d'un alarme par câble ou par radio ou encore par l'intermédiaire d'un éventuel système

¹ Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) - www.ekas.admin.ch

² Modèle de manuel pour situations d'urgence: www.seco.admin.ch/manuel-situations-urgence

Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail
 Chapitre 2 : Exigences particulières en matière de protection de la santé
 Section 7 : Vestiaires, douches, lavabos, toilettes, refectoires, locaux de séjour et premiers secours
 Art. 36 Premiers secours



Art. 36

Art. 36

de surveillance. On s'assurera que l'appel à l'aide puisse être entendu à tout moment (y compris la nuit), par exemple dans la loge du portier, au standard téléphonique, à la centrale de piquet ou auprès d'un organisme de surveillance⁴, et que les services de secours puissent accéder jusqu'à la personne isolée ayant besoin d'aide. Les premiers secours doivent être assurés sur chaque emplacement. On entend par emplacement une unité qui fait sens du point de vue de la technique d'intervention (taille, type d'activités, accessibilité). L'entreprise – autrement dit les personnes qu'elle charge de l'organisation des premiers secours – doit faire en sorte que les services de secours puissent accéder sans retard au lieu de l'incident.

Alinéa 2

Les données locales, les spécificités de l'entreprise et les dangers existants déterminent la nature, la qualité et le volume de l'équipement de premiers secours ainsi que la qualification et le nombre des personnes qui peuvent intervenir comme secouristes.

Local de premiers secours

Les premiers secours sont souvent apportés sur les lieux de l'incident. Un local de premiers secours (aussi appelé local sanitaire) peut toutefois être un des éléments du plan des premiers secours. Dans ce cas, les services de secours doivent pouvoir y accéder facilement avec des brancards (largeur des voies d'accès de 1,2 m et largeur utile des portes de 0,9 m).

Formation du personnel

Les personnes chargées des premiers secours (secouristes) disposent d'une formation appropriée⁵

sur les premiers secours. Cette dernière, qui doit être rafraîchie régulièrement, doit notamment leur donner les compétences suivantes :

- identification et évaluation des mesures de premiers secours, établissement de priorités selon la chaîne des secours (ill. 336-1) ;
- accomplissement des mesures à même de sauver la vie BLS (Basic Life Support) en cas d'arrêt cardiaque :
 - réanimation cardio-pulmonaire RCP⁶;
 - utilisation d'un défibrillateur DAE⁷ (si un tel appareil est à disposition) ;
- traitement de blessures légères (p. ex. soin des plaies) ;
- identification de ses limites et demande d'aide.

La formation doit prendre en compte les dangers présents dans l'entreprise (s'agissant de dangers particuliers selon la directive n°6508 de la CFST, il faut procéder à une analyse des risques), la taille et la situation géographique de l'entreprise ainsi que les standards actuels.

On donnera aux secouristes la possibilité de suivre régulièrement des cours de répétition. Il est recommandé de leur faire porter un signe distinctif (p. ex. gilet de sécurité) lorsqu'ils sont en intervention.

Alinéa 3

La signalisation du local de premiers secours (local sanitaire) et des endroits de conservation du matériel de premiers secours doit être fonctionnelle. On veillera à choisir le bon endroit et à assurer une bonne visibilité. Les locaux de premiers secours et les endroits de conservation du matériel de premiers secours doivent être signalés par les symboles utilisés internationalement (croix blanche sur fond vert)⁸.

⁴ Cf. « Aide-mémoire pour travailleurs isolés » (publication du SECO) et « Travailleurs isolés - Instructions pour les employeurs et les chargé-e-s de sécurité » (publication de la CNAV Suisse)

⁵ P. ex. cours de premiers secours certifiés par l'IVMAS (www.ivmas.ch) ou cours visant l'acquisition des mêmes compétences

⁶ Cardiopulmonary Resuscitation

⁷ Défibrillation automatique externe

⁸ Selon la directive 92/58/CEE et la norme ISO 3864 accessibility.

Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail
 Chapitre 2 : Exigences particulières en matière de protection de la santé
 Section 7 : Vestiaires, douches, lavabos, toilettes, refectoires, locaux de séjour et premiers secours
 Art. 36 Premiers secours



Art. 36

Art. 36

Recommandation					
Nombre de collaborateurs par emplacement ⁹	1-10	50	100	250	Plus de 250
Nombre de secouristes	1-2	6	8	10	Selon le plan des premiers secours
Nombre d'endroits de conservation du matériel de premiers secours	1	Plusieurs, à définir dans le plan des premiers secours			

Tableau 336-1: Équipement de premiers secours et nombre de secouristes en fonction du nombre de collaborateurs par emplacement

⁹ On entend par emplacement une unité qui fait sens du point de vue de la technique d'intervention (taille, type d'activités,

Indications Suva

Organisation en cas d'urgence¹ : Lorsqu'un accident se produit dans votre entreprise, vous devez savoir comment réagir. Le service sanitaire met en général de 10 à 15 minutes pour arriver sur le lieu de l'accident. Si vous disposez d'une organisation en cas d'urgence bien rodée, vous pouvez utiliser ce laps de temps pour mettre en œuvre de précieuses mesures de premiers secours et ainsi sauver des vies.

Premiers secours¹ : Un personnel spécialement formé est en mesure de prodiguer les premiers secours de manière efficace et compétente en cas d'urgence. Par conséquent, choisissez des collaboratrices ou collaborateurs qui suivent une formation de secouriste. Veillez à ce qu'ils rafraîchissent régulièrement leurs connaissances.

Protection incendie¹ : Organisez votre protection incendie en fonction du risque d'incendie existant → voir processus FM **GFW16 Sécurité du bâtiment**

¹Source : <https://www.suva.ch/fr-ch/prevention/regles-vitales-et-dispositions/directive-msst/directive-msst-organisation-en-cas-durgence-dans-lentreprise>

Organisation en cas d'urgence

Mobilisation des personnes de 1^{er} secours

- **Dispositif permettant une mobilisation immédiate**, sur le lieu de l'accident, des personnes spécialement formées BLS-AED est en mesure de prodiguer les premiers secours rapides et appropriés puissent être garantis en cas de blessures et de maladies aiguës.
- **Listes de convocations actualisées en permanence** des personnes spécialement formées et ayant maintenu leurs acquis.

Ressources en matériel de 1^{er} secours





Contrôle et entretien régulier des dispositifs figurant ci-dessous:

- **Local d'infirmerie**, emplacement
- **Trousses de 1^{er} secours** et leurs emplacements
- **Dispositif AED (Automated External Defibrillator)** et leurs emplacements

Organisation en cas d'urgence

Diffusion des N° d'urgences

Il est essentiel de connaître ces numéros pour réagir rapidement en cas d'urgence. Chaque minute compte, surtout lors d'incidents tels qu'un infarctus du myocarde, un arrêt respiratoire ou une inconscience. N'hésitez pas à les mémoriser ou à les enregistrer dans votre téléphone pour une utilisation facile en cas de besoin. De plus il est nécessaire de poser une vignette avec les n° d'urgences, sur tous les équipements de télécommunications de l'entreprise.

URGENCES	Police  117
	Feu  118
	Ambulance  144
	Intoxications  145



Mobilisation des personnes de 1^{er} secours

Personnes formées AEDs-BLS par HESAV

- Les personnes formées reçoivent une attestation
- Les personnes installent l'application **First Responders Vaud** sur le téléphone portable et photographie le certificat AEDS-BLS valide.



<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/dispositifs-de-soins-vaudois/first-responders>

- Elles apparaissent ainsi, par géoréférencement disponible, si proche d'un événement indésirable.

Mobilisation des personnes de 1^{er} secours

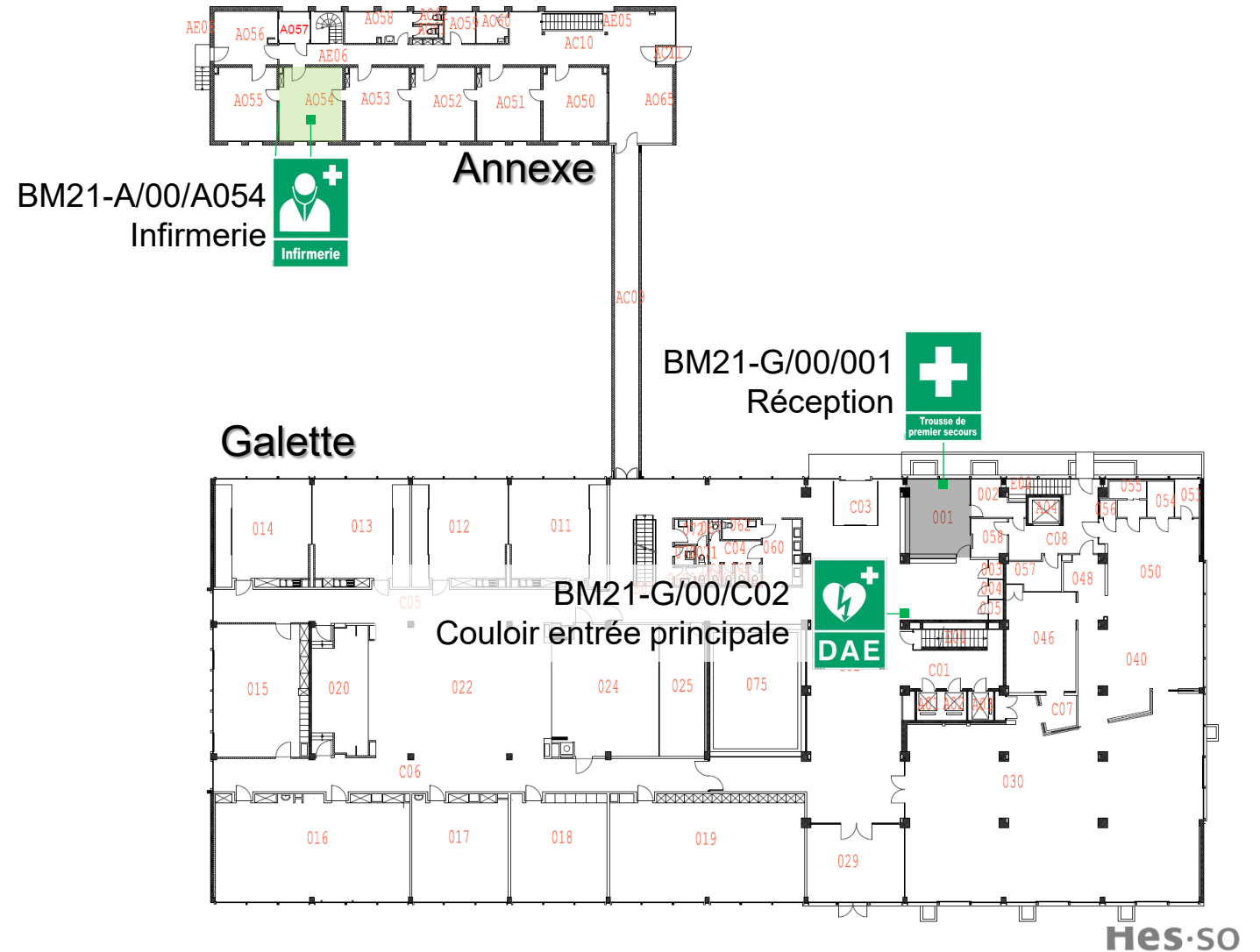
Mobilisation des personnes de 1^{er} secours

- Dispositif permettant une mobilisation immédiate
1. Appel au 144
 2. le 114 déclenche l'intervention et l'alerte via l'application **First Responders Vaud** en cas d'arrêt cardio-respiratoire.
 3. Les First Responders : réseau d'intervenants de proximité (**en plus de HESAV**) interviennent, s'ils sont proches du lieu de l'incident.



Concept de la chaîne de survie avec alarme du First Responder par le 144

Organisation des premiers secours - BM21/00 - Rez-de chaussée



Comportement en cas d'accident

Comportement en cas d'accident



Gardez votre calme!

Alarmer Analyser - Qui ... appelle?
 - Que ... s'est-il passé?
 - Où, quand ... est-ce arrivé?
 - Combien ... de personnes sont blessées?

1. Appel du secours **tél. 144**
2. Appel à l'infirmerie **tél. +41 21 316 80 22**

Sauver Mettre les blessés en sécurité
 Mesures immédiates pour sauver la vie
 Surveiller les blessés jusqu'à l'arrivée du médecin de l'infirmière ou de l'ambulance
 Accueillir et renseigner le médecin, l'infirmière ou les ambulanciers

Informé La réception, **tél. +41 21 316 80 00**

Zone d'enseignement **avec** infirmerie

Comportement en cas d'accident



Gardez votre calme!

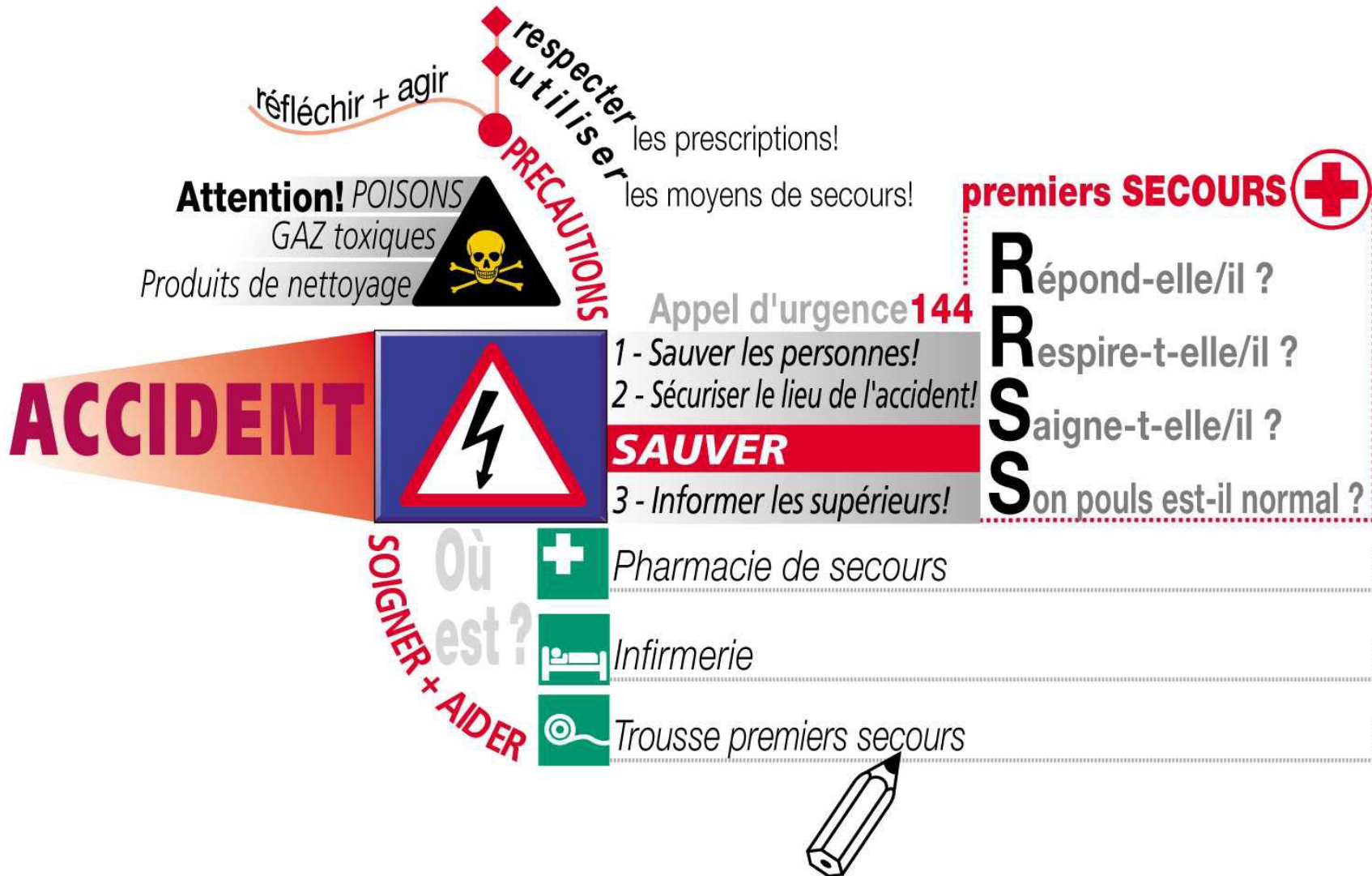
Alarmer Analyser - Qui ... appelle?
 - Que ... s'est-il passé?
 - Où, quand ... est-ce arrivé?
 - Combien ... de personnes sont blessées?

Appel du secours **tél. 144**

Sauver Mettre les blessés en sécurité
 Mesures immédiates pour sauver la vie
 Surveiller les blessés jusqu'à l'arrivée du médecin ou de l'ambulance
 Accueillir et renseigner le médecin, les ambulanciers

Informé La réception, **tél. +41 21 316 80 00**

Zone d'enseignement **sans** infirmerie



Conférencier : Kylian UCAR, Orateur, Chef du
Centre de Compétences Securi360 Romandie



Région Romandie Expert Talk 18|04|2024

Sûreté et sécurité

*l'évolution vers un modèle
hybride et modulable*

« *Securi360* ».



MEETS



SECURI360

Securi360 Direction Régionale de Genève

Kylian Ucar, Business Transformation Manager Romandie

Pour toute demande de renseignement : info@securi360.ch



simple et
modulable



structure et
organisation



sécurité
globale



vision et
approche 360



Sûreté et Sécurité Immersion dans le monde du Facility Management

18 Avril 2024 – Genève, Suisse (Webinar)

Kylian Ucar
Chef du Centre de Compétences Securi360
Romandie (Régions R1 & R2)

Agenda

01	Introduction	3-5
02	Sécurité Conventiennelle	6-9
	Protection et surveillance de site	7
	Périphérique: patrouille, barrière/grillage et éclairage	8
	Périmétrique: contrôle d'accès, système anti-intrusion, vidéosurveillance	9
03	Sécurité Moderne	11-16
	Approche globale (humain, technique et organisation)	12
	Palette de services étendues	13
	Innovation technologique (Fotokite et Ascento)	14-16
04	Exemples de Mise en Application	17-19
	Quartier d'affaires de Pont-Rouge	18
05	Conclusion	20-21

Introduction

L'essence de la Sûreté et Sécurité

01

Un partenariat indispensable !

Dans notre monde en constante évolution, où les défis de sécurité et de gestion des installations évoluent chaque jour, la synergie entre nos deux services (Facility Management et Sécurité) devient de plus en plus essentielle.

Nous explorerons les différents aspects de cette collaboration tout en abordant les contraintes rencontrées et les solutions associées.

Les 3 piliers de notre démarche sont:

- **Sécurité:** Objectif commun pour des espaces de travail harmonieux, sécurisés et efficaces pour améliorer l'expérience des utilisateurs finaux.
- **Durable:** Préserver la longévité des installations et équipements et adapter le concept de sécurité en fonction de l'exploitation.
- **Économique:** Coordination renforçant la sécurité, optimisant les ressources techniques et humaines.



Notre vision à travers le prisme de la sûreté

"La sûreté ne se trouve pas dans la perfection, mais dans la préparation face à l'imprévisible."

Eric Schmidt, Ancien PDG de Google

Sécurité Conventionnelle

Protection et surveillance de site
Sécurité périphérique et
périmétrique

A large, stylized number '02' in a brown color. The '0' is a simple oval shape. The '2' is a thick, curved shape that starts at the top right, curves down and left, then curves down and right to end in a horizontal bar. The number is positioned on the right side of the slide, partially overlapping a light gray vertical bar.

Protection et surveillance de site

La sécurité conventionnelle pour la surveillance et la protection de sites repose sur des pratiques éprouvées et des techniques traditionnelles visant à dissuader les intrusions, à détecter les menaces potentielles et à répondre efficacement en cas d'incident.

Surveillance Humaine

La présence de gardes de sécurité sur site demeure une composante essentielle de la sécurité conventionnelle. Ces professionnels assurent une surveillance visuelle, une dissuasion active et une réponse rapide aux incidents.

Technologie de Sécurité

Les technologies de sécurité conventionnelles, telles que les caméras CCTV, les systèmes d'alarme intrusion et les dispositifs de contrôle d'accès, complètent la surveillance humaine en fournissant une surveillance continue et en alertant en cas d'anomalie ou d'activité suspecte.

Procédures Opérationnelles Standard (SOP)

Ces procédures établissent une structure claire pour la coordination des actions et la gestion des crises, garantissant une réponse cohérente et efficace en cas d'incident ou accident.



Périphérique: patrouille, barrière/grillage et éclairage

La sécurité périphérique repose sur une combinaison de mesures visant à protéger efficacement un site contre les intrusions et les menaces extérieures.

Patrouille pédestre ou motorisée

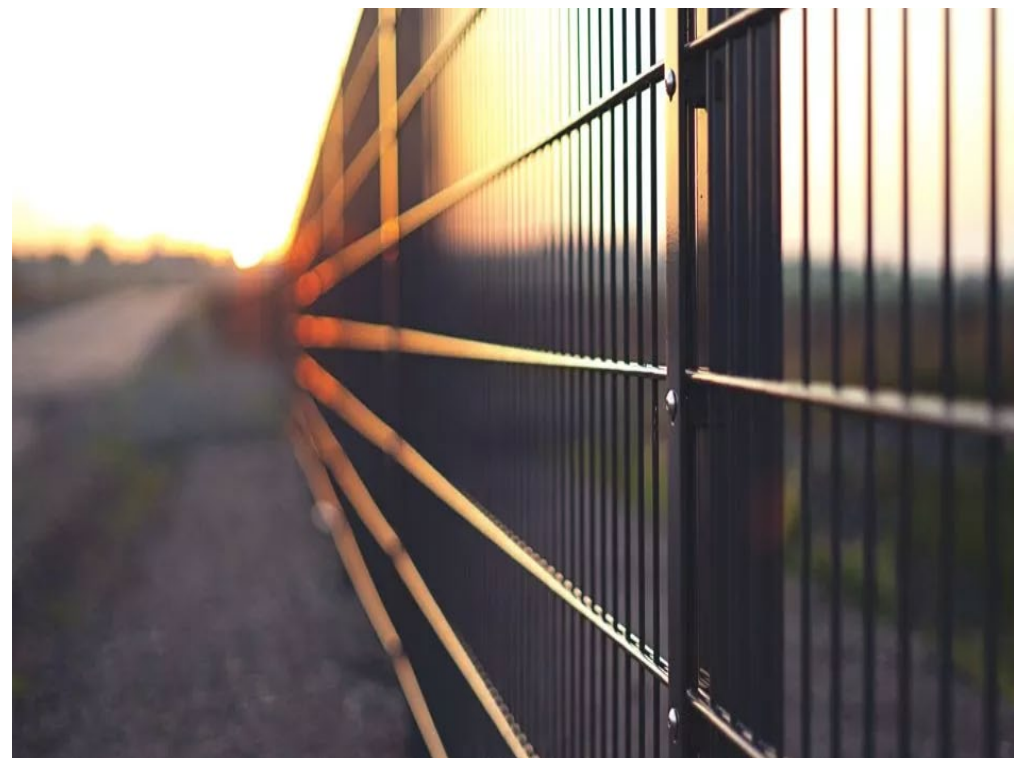
Des agents de sécurité qualifiés effectuent des rondes régulières le long du périmètre pour détecter toute activité suspecte et dissuader les intrus potentiels. Cette présence visible assure une surveillance proactive et une réponse rapide en cas d'incident.

Barrière/Grillage

Fabriqués à partir de matériaux robustes et dotés de dispositifs de détection d'intrusion, ils empêchent les accès non autorisés et guident le trafic vers des points de contrôle d'accès désignés. Leur intégration renforce le contrôle des entrées et sorties et réduit les risques d'intrusion.

Éclairage

Des projecteurs puissants et bien positionnés assurent une couverture efficace, réduisant les zones d'ombre et facilitant la détection visuelle des intrus potentiels. Un éclairage stratégique contribue également à une meilleure surveillance vidéo et en améliorant la réponse des agents de sécurité.



Périmétrique: contrôle d'accès, système anti-intrusion, vidéosurveillance

Contrôle d'accès

Grâce à des dispositifs tels que les lecteurs de badges, les claviers codés et les lecteurs d'empreintes digitales, seules les personnes autorisées peuvent accéder à des zones spécifiques. Ce système garantit la confidentialité des informations et la sécurité des biens et des personnes.

Système anti-intrusion

Les systèmes anti-intrusion sont conçus pour détecter toute tentative d'intrusion ou d'effraction sur le périmètre. Ils utilisent une variété de capteurs, tels que des détecteurs de mouvement, des capteurs de vibration et des détecteurs de bris de vitre. En cas d'activité suspecte, une alarme est déclenchée, permettant une intervention rapide du personnel de sécurité.

Vidéosurveillance

Des caméras haute résolution sont stratégiquement positionnées pour capturer les moindres détails, permettant une identification rapide des intrus et une documentation des incidents. Enregistrement en continu ou sur détection de mouvement, ce système permet également une analyse post-incident pour renforcer les mesures de sécurité.



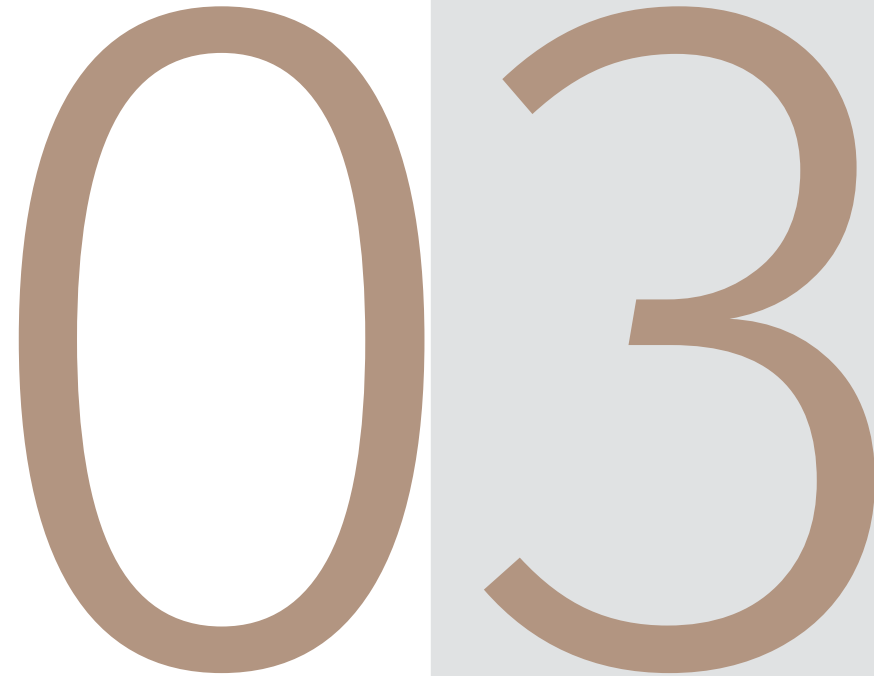
Un besoin fondamental pour l'Homme...

"La sûreté est le fondement de la tranquillité publique et de la liberté des peuples"

Thomas Jefferson, Président des Etats-Unis (1801 à 1809)

Sécurité Moderne

Modèle hybride, concept sur mesure et palette de services étendues

A large, stylized number '03' in a brown, rounded font. The '0' is a simple oval shape. The '3' is composed of two curved strokes, with the top stroke curving to the right and the bottom stroke curving to the left. The number is positioned on the right side of the slide, partially overlapping a light gray vertical bar that extends from the top to the bottom of the page.

Modèle hybride et sur mesure

À l'avenir, la création de projets d'envergure et la démocratisation des technologies les plus sophistiquées vont générer de nouveaux changements et considérations dans la manière de concevoir, de construire et d'exploiter des sites complexes multi-usages tels que le témoigne le nouveau quartier d'affaires de Pont-Rouge.

Securitas SA a anticipé cette tendance et se démarque de la concurrence en développant une approche 360° à forte valeur ajoutée. Indéniablement, ce service se veut précurseur et propose une prestation modulable et intégrale de la sécurité.

À mesure que la complexité et la connectivité des systèmes augmentent, leur sécurité et leur intégration doivent également évoluer et répondre aux nouvelles exigences et normes.

La conception de l'exploitation et de sa sécurité sont devenues une partie importante du cycle de vie de l'objet dans presque tous les domaines d'activités.



Palette de services étendues

Votre Partenaire pour une Sécurité sans faille

Securi360 se profile comme le phare du futur, harmonisant innovation, efficacité et prévoyance pour redéfinir l'excellence en matière de sécurité. Engagés à évoluer en tandem avec le paysage en constante mutation, nous sommes prêts à contribuer de manière significative à la réussite de notre mandat.

1. Capabilité Avancée en Analyse des Données
2. Renouvellement Stratégique de l'Infrastructure
3. Concept de Sécurité Adaptif
4. Opérabilité des Systèmes avec Maintenance Prédictive
5. Innovation et Frugalité
6. Gestion Effective des Contrats et des Fournisseurs
7. Optimisation Financière
8. Gestion de Projet Intégrée
9. Facturation Centralisée



Innovation Technologique

Fotokite | Drône autonome avec IA Embarquée

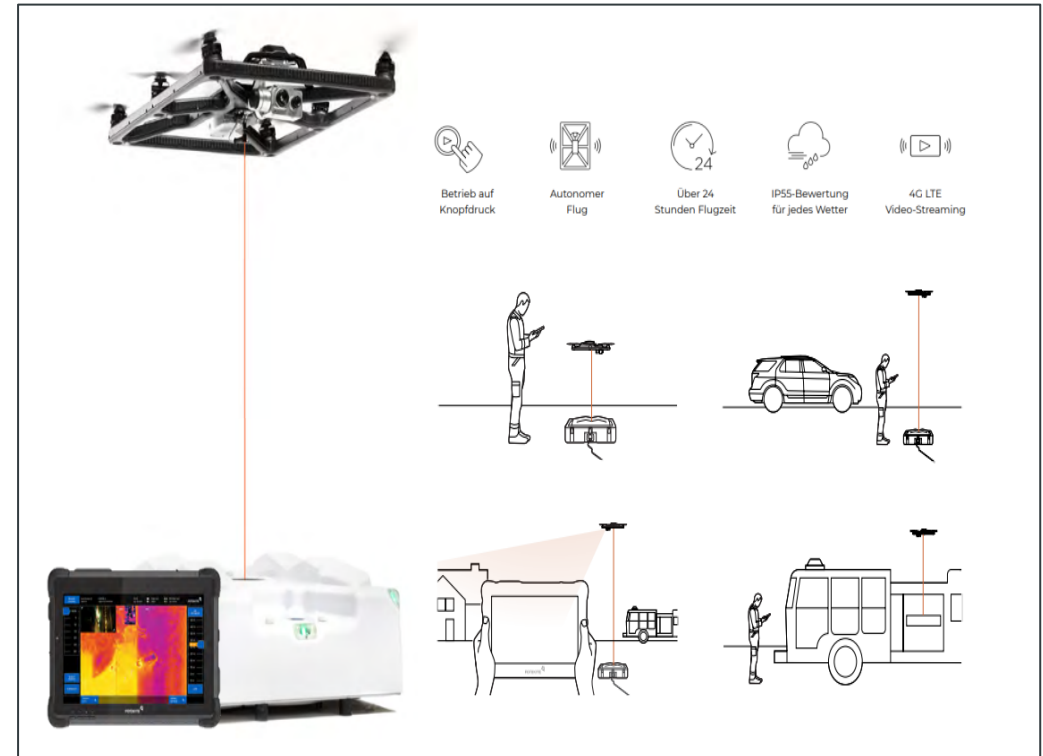
Fotokite Sigma est un système de caméra aérienne conçu pour sécuriser un périmètre/objet ou pour des levées de doute, offrant une vue d'ensemble en temps réel pour une évaluation rapide des situations. Ces systèmes autonomes économisent les ressources d'équipe en démarrant, volant et atterrissant sans besoin de pilote.

L'application Fotokite Live fonctionne sur une tablette robuste et adaptée à la lumière du jour. Elle permet de contrôler la hauteur et la position de la caméra du drone.

Les vidéos sont diffusées en temps réel de la station au sol vers la tablette et rendues disponibles à distance grâce à un modem 4G LTE. La résolution vidéo thermique est de 320 x 256 / 30 images par seconde.

La station au sol alimente le cerf-volant en électricité et sert également de connexion de données à haut débit pour la communication vidéo et de contrôle.

Le drone est constitué d'un boîtier en fibre de carbone ultraléger de 1,2 kg - robuste, durable et transportable. L'alimentation de secours assure un atterrissage sécurisé en cas de coupure de l'alimentation au sol.



Innovation Technologique

Ascento | Robot de Sécurité Intelligent

Une société suisse innovante dans le domaine de la sécurité.

Le Robot de Sécurité Ascento

Technologie de pointe : Intégration de l'intelligence artificielle et de la robotique pour une surveillance autonome.

Conception : Robuste, fiable et adaptable à divers environnements (sols durs, meubles, pente, avec obstacles)

Fonctionnalités : Surveillance, patrouille et réponse aux incidents (détection des anomalies et alerte au centre de contrôle pour une intervention humaine si nécessaire).

Les Avantages

Efficacité accrue : Surveillance constante et réaction rapide.

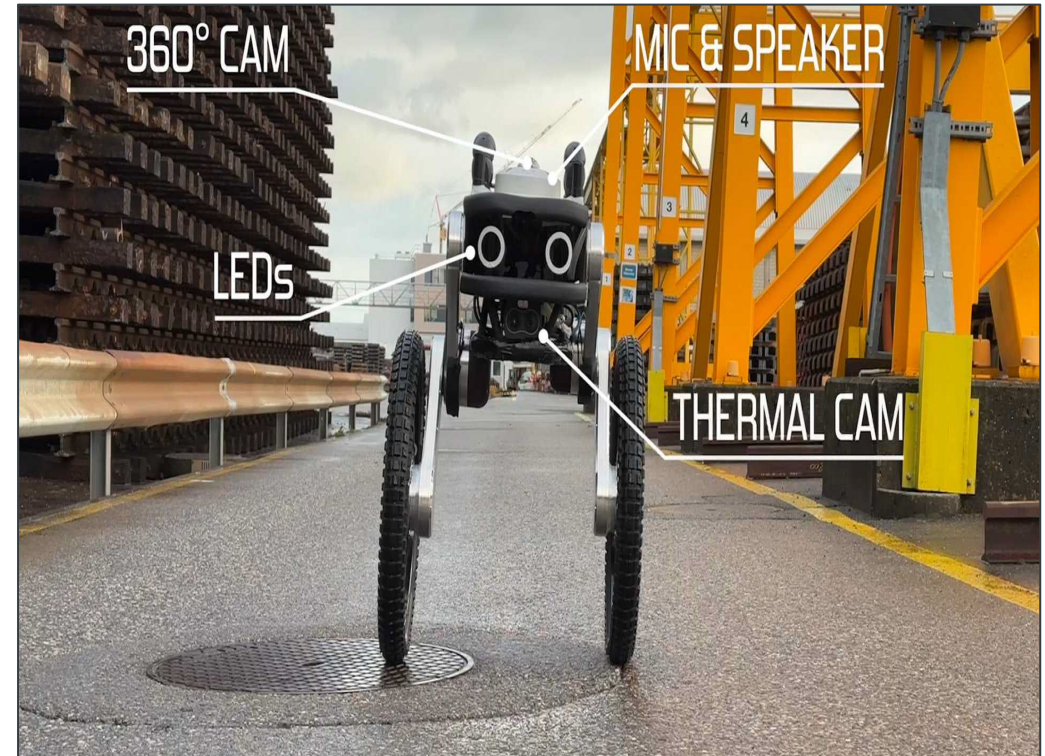
Réduction des coûts : Automatisation des tâches de sécurité.

Flexibilité : Adaptation aux besoins spécifiques des clients.

Cas d'utilisation

Securitas : Premier client en Suisse pour le robot de sécurité Ascento et testé avec succès sur les sites ferroviaires CFF.

L'avenir de la sécurité : Ascento ouvre la voie à une nouvelle ère de protection intelligente.



"On n'a jamais une deuxième chance de faire une première bonne impression"

Will Rogers, Célèbre humoriste américain

Exemples de Mise en Application

Quartier d'affaires de Pont-Rouge

04

Quartier d'affaires de Pont-Rouge

Gestion de projets

Concept de gestion des parkings et contrôle du stationnement (+1000 places, 3 niveaux souterrains et une esplanade avec piétons, cycles et véhicules motorisées).

Mise à jour du système de sonorisation (extension du réseau, mise à jour des messages vocaux selon nouvelles procédures)

Supervision de l'opérabilité des systèmes de contrôle d'accès, système anti-intrusion et vidéosurveillance puis déclenchement des réparations en cas de dysfonctionnement.

Serrurerie mécatronique

Concept de mise en passe et sécurisation des lieux avec inspection hebdomadaire (+600 serrures) et maintenance curative effectuée par les agents de sécurité (en moins de 15').

Inspection périodique sprinkler

x1 semaine et x1 par mois, l'inspection des systèmes d'extinction incendie est répertorié en ligne dans une main courante électronique (relevée, anomalie, action entreprise...).



Semer les graines de la perception

"La **technologie** seule ne peut pas garantir la sécurité. C'est l'**usage** que nous en faisons qui compte"

Libby Trickett | Nageuse professionnelle australienne

Conclusion

Une nouvelle approche de la
sécurité

05

Une nouvelle approche de la sécurité

En conclusion, cette nouvelle approche de la sécurité, axée sur une collaboration étroite avec le Facility Management, offre une solution innovante pour libérer ces professionnels des tâches répétitives et chronophages telles que les inspections d'extincteurs, de sprinklers et des locaux techniques.

En déchargeant le Facility Management de ces responsabilités opérationnelles, nous permettons à ces experts de se concentrer sur des projets stratégiques et à plus forte valeur ajoutée.

Cette synergie entre la sécurité et le Facility Management ouvre la voie à une gestion plus efficace des ressources et à une amélioration globale de la performance organisationnelle passant par des échanges transversaux à l'instar d'un modèle plus rigide en silos.



Merci pour votre participation
Place au Networking



www.ifma.ch